



une énergie continue



Sommaire

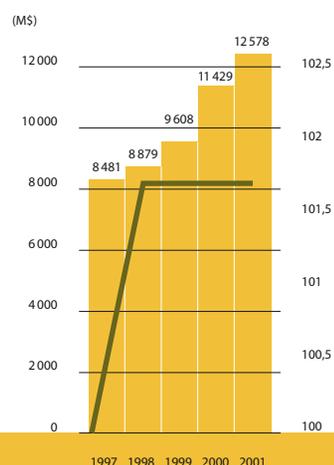
1	Faits saillants financiers	41	Secteur gazier	98	Remerciements
2	Message du président du Conseil d'administration et du président-directeur général	42	Ressources humaines	99	Régie d'entreprise
8	Revue de l'année	44	Environnement	100	Encadrements linguistiques
8	Hydro-Québec Distribution	45	Représentations internationales	101	Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
16	Hydro-Québec TransÉnergie	46	Engagement communautaire	104	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec
22	Hydro-Québec Production	47	Revue financière	108	Équipements de production
28	Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction	47	Analyse par la Direction	109	Grands équipements
37	Innovation technologique	65	États financiers consolidés		
		92	Renseignements complémentaires		
		96	Administration de l'entreprise		
		96	Bureau de direction		
		97	Conseil d'administration		

Profil

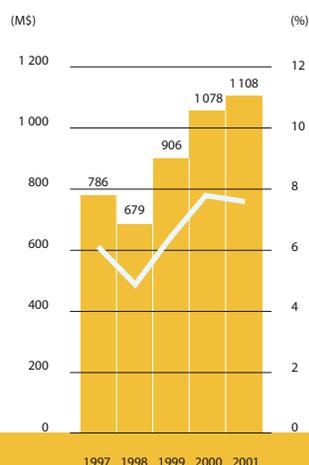
Hydro-Québec est un grand producteur d'électricité et un distributeur important d'énergie en Amérique du Nord. Son parc de production a une puissance installée de 31 174 MW. Sa production est à 96 % d'origine hydraulique. Son réseau comporte 32 273 km de lignes de transport et 106 448 km de lignes de distribution, dont environ 9 000 km de lignes souterraines. Sa mission de base consiste à fournir aux Québécois de l'électricité en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins, aux meilleures conditions possible. Hydro-Québec réalise également des transactions avec de nombreuses entreprises d'électricité du nord-est des États-Unis, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, principalement des ventes et des achats d'électricité à court terme. Ces transactions contribuent à sécuriser son approvisionnement en électricité tout en générant des revenus additionnels. Riche d'une expertise reconnue mondialement, en particulier dans les domaines de la production hydroélectrique et du transport d'électricité à haute tension, Hydro-Québec est active à l'étranger où elle possède, construit ou exploite des installations, notamment en Amérique du Sud, en Australie, aux États-Unis et en Chine. Hydro-Québec a un seul actionnaire : le gouvernement du Québec.

(M\$)	2001	2000	Variation (%)
Résultats et dividendes			
Produits	12 578	11 429	10
Bénéfice net	1 108	1 078	3
Dividendes	554	539	3
Bilan			
Actif total	59 861	59 038	1
Dette à long terme	37 269	34 965	7
Avoir de l'actionnaire	14 834	14 280	4
Flux de trésorerie			
Activités d'exploitation	3 463	3 280	6
Activités d'investissement	(1 924)	(3 621)	(47)
Activités de financement	(1 400)	353	(497)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	251	112	124
Ratios (%)			
Rendement de l'avoir propre	7,6	7,7	(1)
Marge bénéficiaire	8,8	9,4	(6)
Taux de capitalisation	26,8	26,2	2
Taux d'autofinancement	54,6	48,7	12

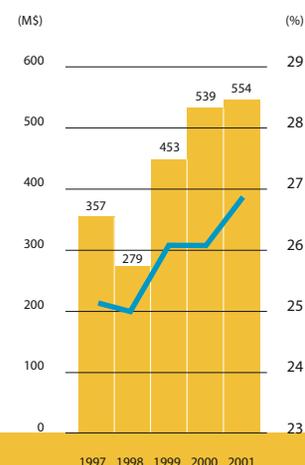
Chiffre d'affaires et indice des hausses tarifaires moyennes



Bénéfice net et rendement de l'avoir propre



Dividendes versés et taux de capitalisation



Chiffre d'affaires
Indice des hausses tarifaires moyennes



Bénéfice net
Rendement de l'avoir propre



Dividendes versés
Taux de capitalisation

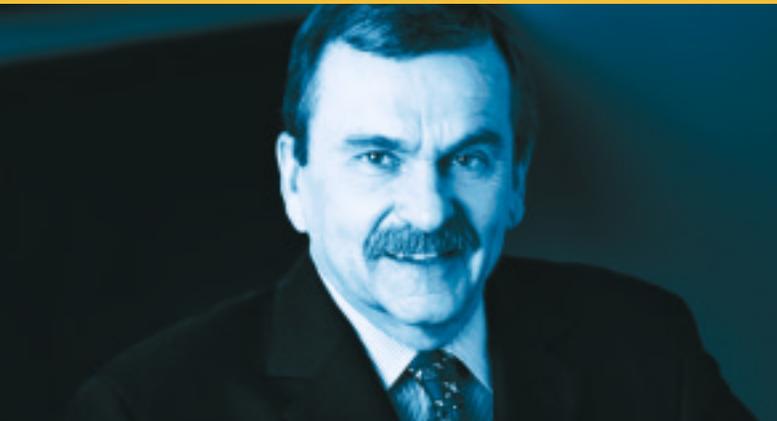


Le chiffre d'affaires continue sa progression et dépasse 12 G\$ en 2001. L'augmentation des transactions d'électricité réalisées aux États-Unis ainsi que les revenus de transport d'électricité provenant de récents investissements à l'étranger contribuent à cette croissance.

Poursuivant ses objectifs de rentabilité, Hydro-Québec continue d'améliorer sa situation financière. Son bénéfice net augmente de 30 M\$ pour atteindre 1,1 G\$, alors que son rendement de l'avoir propre s'établit à 7,6%.

Hydro-Québec aura versé au cours des cinq dernières années plus de 2 G\$ en dividendes à son actionnaire tout en assurant une progression de son taux de capitalisation.

La progression de la rentabilité d'Hydro-Québec constitue le moyen le plus efficace pour maintenir les tarifs d'électricité au Québec parmi les plus bas en Amérique du Nord.



Jacques Laurent
Président du Conseil d'administration



André Caillé
Président-directeur général

UNE CROISSANCE SOUTENUE

Au cours de l'année 2001, Hydro-Québec a maintenu le cap sur les objectifs de son Plan stratégique, notamment en offrant à ses clients des produits et des services dont l'amélioration est continue. L'ensemble des activités d'Hydro-Québec a généré en 2001 un bénéfice net consolidé de 1 108 M\$, en hausse de 2,8 % sur celui de 2000. Cet excellent résultat est principalement attribuable à une croissance du volume des transactions hors Québec, plus particulièrement des transactions d'achat-revente sur le marché au comptant nord-américain, et à la stabilité des frais financiers. La chute des taux d'intérêt à court terme ainsi que des refinancements à long terme à des taux plus avantageux ont permis de compenser les effets défavorables de la faiblesse du dollar canadien sur nos dettes libellées en dollars des États-Unis.

Les revenus de transport d'électricité ont connu une forte croissance. Cette hausse s'explique par l'intégration aux états financiers de 2001 des résultats d'exploitation des filiales internationales d'Hydro-Québec TransÉnergie, Transelec au Chili et Consorcio TransMantaro au Pérou. Elle provient également, dans une moindre mesure, de l'exploitation de la liaison DirectLink, en Australie.

Hydro-Québec entend poursuivre l'amélioration de sa rentabilité. Pour l'entreprise, cet objectif représente un engagement important envers la collectivité québécoise. Ses activités, au Québec comme hors Québec, profitent à tous les Québécois, que ce soit sous forme de retombées économiques directes et indirectes dans toutes les régions du Québec, de dividendes versés au gouvernement du Québec, qui les utilise pour répondre aux besoins des Québécois, ou d'amélioration continue de ses infrastructures et de ses services.

UNE ENTREPRISE RENOUVELÉE

L'année 2001 a été marquée par la mise en place d'une organisation nouvelle. La séparation fonctionnelle de l'entreprise en quatre divisions dirigées chacune par un président s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire qui régit l'industrie de l'électricité en Amérique du Nord. Les quatre divisions sont Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec TransÉnergie, créée en 1997, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction.

La nouvelle structure d'Hydro-Québec permet à l'entreprise de s'adapter aux conditions actuelles du marché. De plus, elle favorise la concentration d'une expertise de pointe dans chacune des divisions et leur procure la souplesse nécessaire pour qu'elles s'adaptent au contexte d'affaires qui leur est propre. Cette structure permet également aux divisions de saisir les occasions de croissance liées à leurs marchés respectifs et leur donne la pleine maîtrise des services qu'elles offrent, ce qui contribue à optimiser leurs résultats. À cette organisation s'ajoutent l'Institut de recherche d'Hydro-Québec ainsi que les filiales et les sociétés affiliées œuvrant dans des secteurs d'activité particuliers.

Les fonctions de gestion et d'encadrement sont regroupées au sein d'un bureau de direction. Nous sommes persuadés que cette nouvelle organisation contribuera à améliorer la qualité et la continuité de nos services, tout en soutenant la croissance rentable d'un actif collectif dont tous les Québécois bénéficient.

UN NOUVEAU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

En 2001, Hydro-Québec a intégré dans son fonctionnement les dispositions découlant de la réglementation en matière d'énergie au Québec. Hydro-Québec Distribution est maintenant responsable de l'approvisionnement en électricité des clients québécois. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la division achète d'Hydro-Québec Production un volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année, à un prix réglementé et fixe de 2,79 cents le kilowattheure. Ce volume constitue le noyau de base à long terme de l'approvisionnement du Québec. Soulignons qu'il s'agit du tarif le plus bas en Amérique du Nord pour une aussi importante quantité d'énergie. Au-delà de ce volume annuel, Hydro-Québec Distribution devra assurer l'approvisionnement en électricité de ses clients québécois au moyen d'appels d'offres auprès des fournisseurs sur le marché. Hydro-Québec Production pourra participer à ces appels d'offres.

En juillet 2001, la Régie de l'énergie a approuvé le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, concernant les contrats d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec. Ce code s'applique aux approvisionnements qui dépassent le volume d'électricité patrimoniale. Par la suite, Hydro-Québec Distribution a soumis à la Régie un premier plan d'approvisionnement visant à satisfaire les besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale à l'horizon 2006-2007 ainsi qu'une requête pour lancer un appel d'offres en 2002.

UNE FAIBLE CROISSANCE DE LA DEMANDE

Après avoir été de 2,7 % par année en moyenne entre 1986 et 2001, la croissance de la demande d'électricité devrait connaître un ralentissement et s'établir à 1,2 % annuellement au cours des quinze prochaines années. Ce ralentissement résultera de la faible croissance démographique au Québec et de la progression d'une économie postindustrielle, efficiente sur le plan énergétique, diversifiée et dont une part importante est occupée par la nouvelle économie.

À moyen terme, soit à l'horizon 2006-2007, la demande d'électricité au Québec pourrait atteindre 167,2 TWh. Cette prévision est fondée sur un scénario qui tient compte des économies d'énergie. Hydro-Québec a en effet maintenu, au cours des ans, divers programmes de réduction de la consommation d'électricité pour toutes ses catégories de clients, et en 2002 elle soumettra à la Régie de l'énergie un plan global d'efficacité énergétique axé sur les économies d'énergie. La prévision de la demande tient également compte du ralentissement de l'activité économique amorcé au début de 2001, dont l'importance et la durée sont encore plus difficiles à évaluer depuis les événements du 11 septembre aux États-Unis.

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION ACCRUE

Les prévisions de croissance de la demande au Québec, de même que les nouvelles occasions d'affaires rentables dans le nord-est du continent, ont incité Hydro-Québec Production à augmenter sa capacité de production et à continuer de privilégier la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Québec.

À cette fin, Hydro-Québec Production poursuit divers projets. La division a entrepris les travaux de construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc. Elle a obtenu les autorisations gouvernementales pour la dérivation partielle de la rivière Portneuf et de la rivière du Sault aux Cochons vers le complexe Bersimis en vue d'optimiser la production des centrales de ce complexe. En mai 2001, elle a déposé un rapport d'avant-projet pour la construction de la centrale hydroélectrique Mercier, sur la rivière Gatineau. Des études d'avant-projet devant conduire à l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Péribonka, au nord du lac Saint-Jean, ont été amorcées.

La décision définitive concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane est attendue pour le printemps de 2002. Quant au projet de réfection du barrage et des digues de la centrale des Rapides-des-Quinze, il a reçu l'approbation des autorités concernées. Les travaux de réfection et de modernisation en vue d'assurer la pérennité du parc de production se sont aussi poursuivis. Ces projets s'ajoutent à la mise en chantier de la nouvelle centrale hydroélectrique de Grand-Mère, ainsi qu'au parachèvement des travaux de construction de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. De plus, des ententes intervenues avec les Cris du Québec permettront à Hydro-Québec d'entreprendre la construction de la centrale hydroélectrique de l'Eastmain-1 ainsi que l'avant-projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation partielle de la rivière Rupert.

La filière hydroélectrique demeure privilégiée par Hydro-Québec Production. Toutefois, les délais d'obtention des autorisations requises pour réaliser des projets de centrale hydroélectrique et la durée des travaux de construction ne permettent pas de mettre en service les installations dans les délais nécessaires pour répondre à la demande prévue à l'horizon 2005-2006. Dans ce contexte, Hydro-Québec a annoncé sa décision de construire une centrale thermique au gaz naturel, la centrale du Suroît, à proximité du canal de Beauharnois, sur un terrain qu'elle possède déjà. Cette centrale à cycle combiné, d'une puissance d'environ 800 MW et d'une production annuelle moyenne de 6,5 TWh, fera appel à une technologie parmi les plus performantes de la filière thermique. Elle contribuera à diversifier les sources d'approvisionnement en électricité et permettra de fournir une puissance additionnelle dès l'hiver 2006-2007.

En plus d'augmenter sa propre capacité de production, Hydro-Québec Production peut acheter de l'électricité à des producteurs privés au Québec et sur les marchés régionaux dans le nord-est du continent pour diversifier ses sources d'approvisionnement. Elle a ainsi l'assurance de disposer de l'énergie nécessaire pour tenir ses engagements et pour participer à la croissance des marchés.

UN TRANSPORTEUR FIABLE

Pour acheminer l'énergie à ses clients, Hydro-Québec compte sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie, qui respecte des normes parmi les plus strictes de l'industrie en Amérique du Nord en matière de robustesse et de fiabilité. Une grande partie des travaux de bouclage projetés à la suite de la tempête de verglas de 1998 ont été réalisés. En cas de panne majeure, la plupart des régions particulièrement vulnérables auront ainsi accès à une autre source d'approvisionnement. Hydro-Québec TransÉnergie maintient son projet de construire une interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario, pour autant que les conditions permettent de rentabiliser un tel investissement.

L'ouverture du marché du transport de l'électricité nous amène à gérer un volume important d'échanges avec les réseaux voisins, les producteurs privés et Hydro-Québec Distribution, ce qui génère des revenus additionnels pour l'entreprise. Hydro-Québec TransÉnergie a présenté une demande de modification des tarifs de transport lors d'audiences publiques tenues par la Régie de l'énergie, qui rendra sa décision en 2002.

Hydro-Québec TransÉnergie demeure le fer de lance d'Hydro-Québec sur la scène internationale, son expertise dans le domaine du transport de l'électricité à haute tension étant très recherchée. Déjà engagée dans plusieurs projets importants, notamment au Chili, au Pérou, en Australie et aux États-Unis, la division a poursuivi ses efforts de développement rentable, en privilégiant les projets qui permettent de minimiser le capital investi.

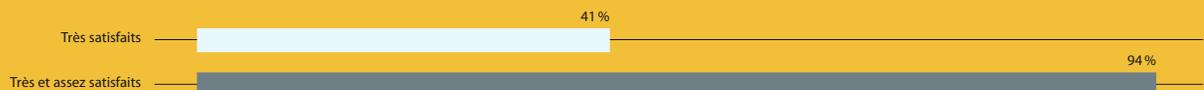
UNE EXPERTISE ET DES SERVICES RECONNUS

Pour réaliser ses projets, l'entreprise compte sur l'expertise et les services d'Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction, qui a développé au cours des dernières décennies un savoir-faire unique, en particulier dans les domaines de la conception et de la construction de grands ouvrages de production et de transport d'électricité à haute tension.

UNE DÉMARCHÉ DE MOBILISATION

Les résultats enregistrés en 2001 sont le fruit d'une mobilisation accrue dans tous les secteurs de l'entreprise. Au terme de cette année, nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui nous ont permis de mieux remplir notre mission, d'améliorer la qualité de nos services et d'augmenter notre rentabilité.

Satisfaction de la population



Au terme de l'année 2001, Hydro-Québec s'inscrit résolument dans un processus d'évolution afin de continuer à bien servir ses clients et de poursuivre sa croissance au sein d'une industrie en pleine mutation.

Pour assurer sa pérennité, Hydro-Québec doit toutefois relever un défi majeur : celui d'embaucher et de former une relève capable de perpétuer et de parfaire l'expertise et le savoir-faire, souvent uniques, développés par ses employés dans divers secteurs névralgiques. Nous souhaitons vivement que cette relève, qui sera composée notamment de jeunes diplômés de toutes disciplines, permette à l'entreprise de poursuivre sa progression. Enfin, nous espérons que ces nouvelles recrues trouveront chez nous un cadre stable et stimulant pour faire fructifier leurs talents.

Le président du Conseil d'administration,



Jacques Laurent

Le président-directeur général,



André Caillé

« Hydro-Québec Distribution maintient le cap sur l'amélioration de la fiabilité de l'alimentation électrique et sur une qualité de service répondant aux attentes prioritaires de ses clients. »

— Yves Fillion, président d'Hydro-Québec Distribution



LES 7 388 EMPLOYÉS DE LA DIVISION ONT LA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR DE L'ÉLECTRICITÉ À 2,8 MILLIONS DE CLIENTS QUÉBÉCOIS. ILS ONT À CŒUR DE RÉTABLIR RAPIDEMENT LE SERVICE EN CAS DE PANNE.



le distributeur

de l'énergie essentielle

Une énergie fiable et un service amélioré

Hydro-Québec Distribution a pour responsabilité première de fournir aux clients québécois l'électricité dont ils ont besoin. La division compte quelque 2,8 millions de clients qu'elle dessert à partir d'un réseau de plus de 106 000 km de lignes de distribution, dont environ 9 000 km de lignes souterraines. ■ Malgré des conditions climatiques souvent difficiles au Québec et la dispersion de la clientèle sur un vaste territoire de 1,7 million de kilomètres carrés, la qualité du service a continué de s'améliorer en 2001, ce qui s'est traduit par une hausse de l'indice global de satisfaction de la clientèle, qui est passé de 7,22 sur 10 en 2000 à 7,33 en 2001. ■ Inchangés depuis 1998, les tarifs d'électricité au Québec ne subiront pas d'augmentation avant avril 2004. Entre-temps, Hydro-Québec déposera à la Régie de l'énergie une demande de modification de ses tarifs. Les hausses tarifaires seront établies en fonction du taux d'inflation et devront permettre de maintenir des tarifs concurrentiels au Québec. L'accès à l'électricité à un prix raisonnable représente un atout important pour l'économie québécoise, tout en contribuant à la qualité de vie de l'ensemble de la population. ■ À la suite d'une nouvelle analyse du potentiel d'économie d'énergie de ses marchés, Hydro-Québec Distribution entend déposer à la Régie de l'énergie, en 2002, un plan global d'efficacité échelonné sur trois ans. Selon une première estimation, de nouvelles interventions auprès de l'ensemble de ses clients pourraient générer 400 GWh de nouvelles économies d'énergie à l'horizon 2006, lesquelles s'ajouteraient aux 2 500 GWh d'économies déjà réalisées au cours des années 1990.



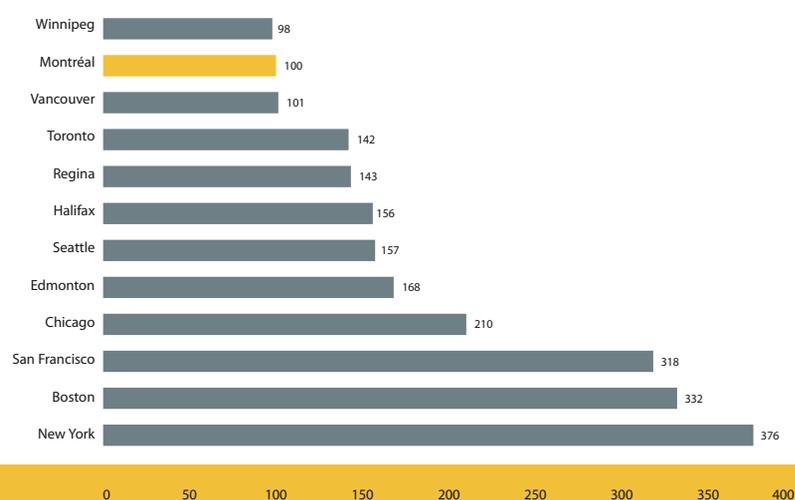
Yves Filion
Président d'Hydro-Québec Distribution

APPROVISIONNEMENT

L'un des volets fondamentaux de la mission d'Hydro-Québec Distribution est d'assurer l'approvisionnement en électricité des Québécois. Depuis l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie* par le gouvernement du Québec, en juin 2000, Hydro-Québec Distribution dispose pour sa clientèle québécoise d'un volume d'électricité de 165 TWh qu'Hydro-Québec Production a l'obligation de lui livrer. Au-delà de ce volume, Hydro-Québec Distribution doit effectuer des appels d'offres à intervalles réguliers auprès de tous les producteurs intéressés, y compris Hydro-Québec Production, ce qui introduit la concurrence sur le marché de gros au Québec.

- Dépôt à la Régie de l'énergie d'un premier plan d'approvisionnement pour répondre aux besoins d'électricité prévus au Québec pour les dix prochaines années.
- Dépôt à la Régie de l'énergie d'une demande d'autorisation du lancement, en 2002, d'un premier appel d'offres pour combler les besoins additionnels du Québec prévus à compter de 2006-2007. Cet appel d'offres porte sur une puissance de 600 MW, ce qui représente la livraison annuelle de 4,1 TWh d'électricité.
- Approbation par la Régie de l'énergie d'un code d'éthique et d'une procédure d'appel d'offres garantissant l'impartialité et l'équité dans l'attribution des contrats d'approvisionnement.

Indice comparatif des prix de l'électricité — Clientèle résidentielle au 1^{er} mai 2001*
(Montréal = 100)



* Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 1 000 kWh.

Services

Hydro-Québec Distribution offre à ses divers clients des produits, des services et des solutions technologiques correspondant à l'évolution de leurs besoins. La division répond aux demandes de ses clients à partir du centre d'appels *HydroDirect*, dont les sites sont répartis sur le territoire. De plus, elle fait la promotion de divers projets d'économie d'énergie afin de contenir l'augmentation de la demande au Québec. La division a amorcé un processus d'information et d'échange auprès de groupes concernés en vue de déposer en 2002 un programme global d'efficacité énergétique.

Clientèle résidentielle

- Poursuite des efforts en vue d'améliorer la fiabilité et la rapidité des processus propres au centre d'appels *HydroDirect*.
- Poursuite des efforts de recouvrement afin de limiter les pertes financières liées aux comptes en souffrance.
- Continuation des travaux d'un groupe de travail composé de représentants d'Hydro-Québec et d'associations de consommateurs en vue d'élaborer des solutions durables d'aide aux clients les plus démunis.
- Élargissement de l'offre à la clientèle de produits de qualité, telles la location et la vente de chauffe-eau et d'appareils de chauffage et de climatisation.

Clientèle d'affaires

- Nomination d'un représentant attiré pour certains groupes de clients d'affaires afin de personnaliser les services qui leur sont offerts.
- Installation chez des clients d'affaires de nouveaux compteurs permettant la télémesure. Ces compteurs rendent possibles le regroupement des factures et le choix de dates de facturation.
- Approbation par la Régie de l'énergie des Services à l'implantation des électrotechnologies, Phase II, programme soutenu par le laboratoire de Shawinigan de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.
- Rencontre entre des membres de la Haute direction et près de 2 000 clients d'affaires pour mieux connaître leurs besoins et les informer sur les services auxquels ils ont accès.

Commerce électronique

- Développement du site Internet d'Hydro-Québec pour permettre aux différentes catégories de clients de transmettre leurs changements d'adresse et leurs relevés de compteur, de consulter leurs factures d'électricité et de les payer.

Qualité du service	2001	2000	Écart
Taux de raccordement dans les délais	93 %	88 %	▲ 5 %
Taux de relève des compteurs	96 %	96 %	–
Taux de réponse aux appels en moins de 20 secondes			
– Clientèle résidentielle	66 %	59 %	▲ 7 %
– Clientèle commerciale	69 %	62 %	▲ 7 %
Nombre moyen d'heures d'interruption du service par client – brut	4,30	3,20	▼ 34 %
Nombre moyen d'heures d'interruption du service par client – redressé	2,62	2,33	▼ 12 %



Les clients nous joignent facilement grâce au centre d'appels *HydroDirect*.

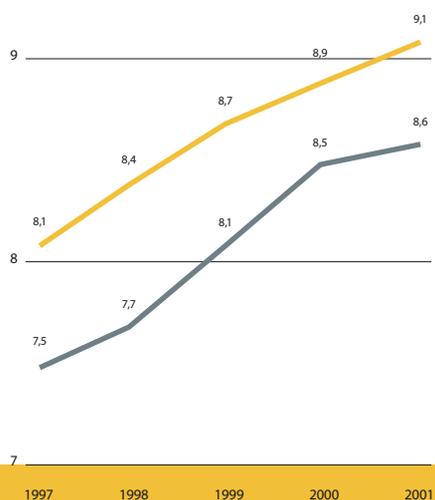
Grandes entreprises

La clientèle **Grandes entreprises** est constituée de sociétés industrielles et commerciales ainsi que d'institutions dont la puissance appelée est supérieure à 5 MW. Les bas tarifs de l'électricité et leur stabilité l'incitent à s'établir ou à maintenir ses activités au Québec. Hydro-Québec Distribution s'efforce d'améliorer constamment les communications avec cette clientèle et d'être à l'écoute de ses besoins. Les 258 entreprises qui la composent consomment 43 % de la totalité de l'électricité distribuée au Québec.

- Augmentation de la consommation globale des grandes entreprises par rapport à 2000 malgré le ralentissement économique. Les ventes dans ce secteur s'élèvent à près de 64 TWh et les revenus, à plus de 2,2 G\$.
- Intensification des communications avec les associations représentant les grandes entreprises.
- Poursuite de l'implantation d'une plate-forme informatique permettant aux grandes entreprises d'accéder en tout temps à leur profil de consommation quotidienne et aux principales données qui les concernent.
- Prise d'un engagement ferme auprès des grandes entreprises à maintenir un partenariat d'affaires fondé sur la qualité et la satisfaction. Cet engagement prend différentes formes : grande disponibilité, au moyen d'un guichet unique ; approche commerciale personnalisée ; alimentation électrique de qualité ; et liens de communication en temps réel (Internet). Il comporte aussi des sessions de partenariat qualité.
- Dépôt auprès de la Régie de l'énergie d'une demande d'approbation d'un tarif de dépannage pour répondre aux besoins ponctuels des grandes entreprises.
- Intensification des activités de réseautage pour favoriser la diversification de l'économie du Québec par l'implantation de nouvelles entreprises, notamment dans le domaine de l'informatique et dans celui de la fibre optique.

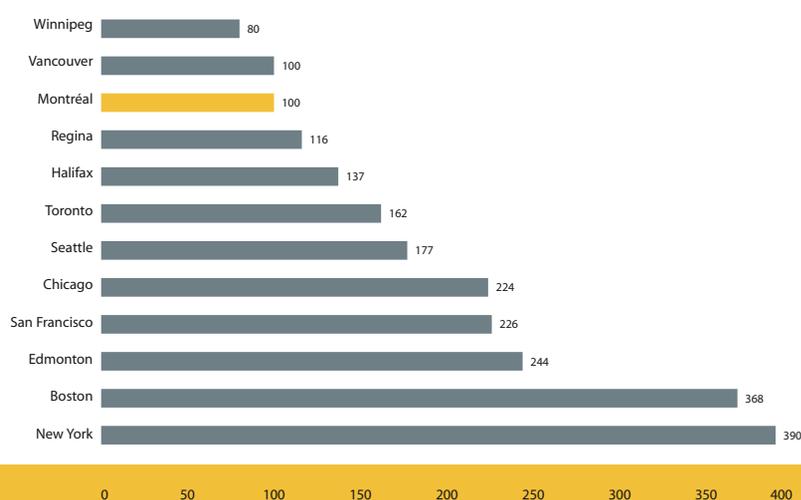
Des études portant sur la tarification dans des pays industrialisés démontrent que les tarifs offerts par Hydro-Québec sont parmi les plus concurrentiels.

**Indices de satisfaction de la clientèle
Grandes entreprises**



Services à la clientèle et facturation
Fiabilité de l'alimentation

Indice comparatif des prix de l'électricité — Clientèle Grandes entreprises au 1^{er} mai 2001*
(Montréal = 100)



* Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une puissance de 5 MW, une consommation de 3 060 MWh et un facteur d'utilisation de 85 %.

Alimentation électrique

Hydro-Québec Distribution a mis en place une infrastructure ainsi qu'une large gamme de produits et services de planification, de conduite et d'entretien de réseau qui assurent la fiabilité et la sécurité d'alimentation de la clientèle québécoise tout le long de l'année. Son objectif premier est de réduire le plus possible le nombre et la durée des interruptions de service. La division vise aussi à réduire l'impact d'événements climatiques extrêmes en améliorant la robustesse de son réseau. Elle travaille en étroite collaboration avec les municipalités à mettre en place les moyens les plus appropriés pour assumer pleinement ses responsabilités sociales et environnementales.

- Lancement de la première phase d'un programme permettant d'aviser à l'avance les clients de toute interruption de service planifiée et de les informer du délai moyen de rétablissement du service en cas de panne.
- Mise en application de programmes de maintenance des équipements permettant de mieux déterminer les priorités et d'effectuer les travaux en dehors des périodes de pointe afin de réduire l'impact sur la clientèle et d'améliorer la continuité du service.
- Inventaire des travaux de maîtrise de la végétation et conclusion d'ententes avec les propriétaires pour la réalisation des travaux appropriés.
- Mise au point d'un poste de transformation mobile permettant de réaliser des travaux sur une ligne de distribution souterraine sans interrompre l'alimentation des clients commerciaux.

RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

La très grande dispersion géographique des équipements, l'exigence de performance du réseau de distribution, soumis à des conditions aussi difficiles que variées, et la diversité des charges à alimenter ont favorisé le développement de solutions technologiques visant à assurer la continuité du service à des coûts raisonnables.

- Sélection des projets de recherche-développement les plus aptes à améliorer la qualité de l'onde et la continuité du service, à réduire les coûts reliés à l'enfouissement du réseau et à accroître la durée de vie utile des équipements.
- Mise au point d'un système de télésignalisation de défauts pour le réseau de distribution.
- Signature d'une entente avec la société française d'interrupteurs aériens IATS pour la fabrication et la commercialisation d'un interrupteur télécommandé à coupure sous vide pour les réseaux aériens de distribution, fruit d'une étroite collaboration entre IATS, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et Hydro-Québec Distribution.

Hydro-Québec Distribution prévoit réaliser chaque année de 30 à 50 projets d'enfouissement de lignes de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial dans toutes les régions du Québec. Un comité créé par le gouvernement du Québec détermine l'admissibilité des projets soumis par les municipalités.



Maîtrise de la végétation : les travaux qui contribuent le plus à maintenir la continuité du service.



De moins en moins de fils électriques dans les quartiers résidentiels.

DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

La complexité de la conduite du réseau de distribution de même que la diversité des interventions nécessaires pour répondre aux multiples attentes des clients d'Hydro-Québec Distribution ont amené la division à se doter d'outils informatiques aussi souples que performants.

- Introduction dans les centres d'exploitation de distribution d'un nouveau simulateur de réseau destiné à améliorer la qualité et la continuité du service.
- Déploiement d'un système informatique relié aux systèmes d'exploitation et servant au traitement des priorités.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Hydro-Québec Distribution a obtenu en octobre 2000 son enregistrement à la norme ISO 14001 pour les activités liées à l'exploitation de son réseau. Cet enregistrement confirme les efforts déployés pour intégrer l'environnement dans ses processus d'affaires et ses activités.

- Confirmation du maintien de la certification ISO 14001 de la division, un an après la mise en application du système de gestion environnementale.
- Réalisation de 14 000 évaluations environnementales internes en vue de l'intégration systématique des préoccupations environnementales dans les activités de planification, de construction et d'entretien du réseau de distribution.
- Participation au programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique, de concert avec les municipalités et les entreprises de télécommunications, à titre de mandataire du gouvernement du Québec. Hydro-Québec Distribution est responsable de la réalisation de ce programme qui nécessitera des investissements de 300 M\$ sur quatre ans, dont 200 M\$ seront fournis par Hydro-Québec.
- Poursuite des discussions avec l'Union des municipalités du Québec concernant le prolongement du réseau souterrain dans les nouveaux quartiers résidentiels.

EXPERTISE ET RESSOURCES HUMAINES

Le personnel d'Hydro-Québec Distribution est en relation directe avec les divers clients de l'entreprise. Il possède toute l'information requise pour répondre rapidement aux multiples demandes et besoins qui lui sont communiqués.

- Développement d'un plan de relève pour l'ensemble des emplois spécialisés et des postes de cadre et actualisation des profils de compétence.
- Baisse du nombre des accidents du travail, dont le taux de fréquence est passé de 5,42 par 200 000 heures travaillées en 2000 à 4,96 en 2001.
- Implantation d'un nouveau processus de sensibilisation aux accidents du travail et d'analyse des dérogations et mise en œuvre de mesures correctives.



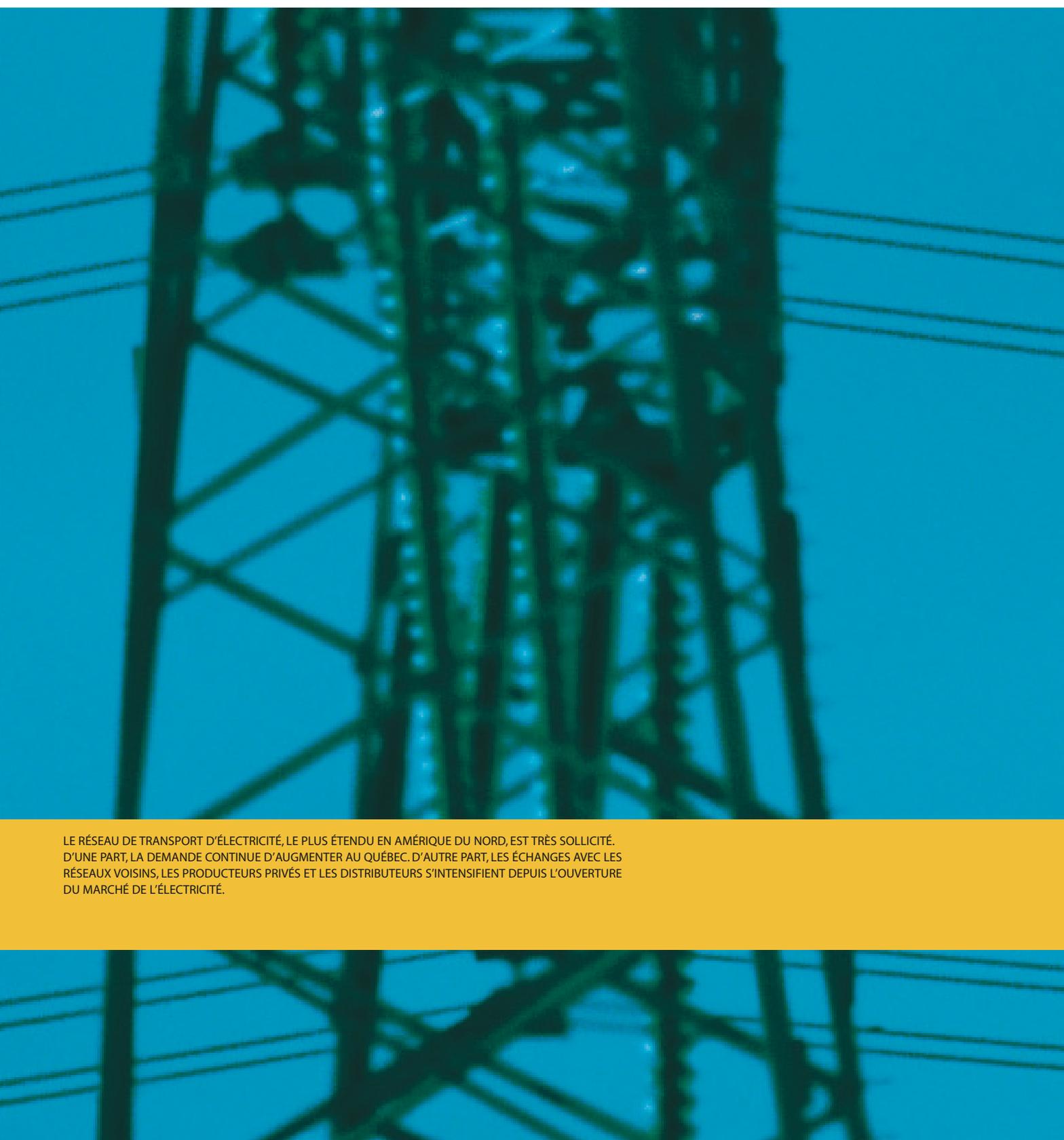
Une releveuse de compteurs, en contact tous les jours avec la clientèle.

Les communications avec la clientèle des grandes entreprises, une priorité.



« Nous avons la ferme intention de demeurer un leader dans le domaine du transport de l'électricité. En respectant les normes les plus strictes de l'industrie de l'électricité en Amérique du Nord, nous pouvons offrir à nos clients au Québec et hors Québec une qualité et une continuité de service parmi les meilleures du monde. »

— Jacques Régis, président d'Hydro-Québec TransÉnergie



LE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ, LE PLUS ÉTENDU EN AMÉRIQUE DU NORD, EST TRÈS SOLlicitÉ. D'UNE PART, LA DEMANDE CONTINUE D'AUGMENTER AU QUÉBEC. D'AUTRE PART, LES ÉCHANGES AVEC LES RÉSEAUX VOISINS, LES PRODUCTEURS PRIVÉS ET LES DISTRIBUTEURS S'INTENSIFIENT DEPUIS L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ.



le transporteur

de l'énergie en mouvement

Robustesse et sécurité

Hydro-Québec TransÉnergie assure la livraison de l'électricité à ses clients du Québec. Elle consacre des efforts importants au développement, à l'entretien et à l'amélioration de son réseau. Ses normes de fiabilité et de sécurité respectent les critères prescrits par le Northeast Power Coordinating Council (NPCC), l'un des dix conseils régionaux du North American Electric Reliability Council (NERC). ■■■ À la suite de la déréglementation du marché de l'électricité en Amérique du Nord, Hydro-Québec TransÉnergie a ouvert son réseau à d'autres producteurs et à d'autres distributeurs d'électricité, moyennant des coûts de transit équitables et non discriminatoires. ■■■ Au 31 décembre 2001, 20 clients étaient accrédités pour transporter leur électricité sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Hydro-Québec Distribution est le plus important client de la division. ■■■ Au cours des dernières années, Hydro-Québec TransÉnergie a mené une stratégie de pénétration des marchés extérieurs les plus prometteurs. Chef de file mondial dans le domaine de la conception, de l'exploitation et de la maintenance de réseaux de transport d'électricité, elle entend mettre à profit son savoir-faire technique, son avance technologique et le leadership de son personnel, notamment aux États-Unis et en Amérique du Sud. ■■■ Hydro-Québec TransÉnergie possède une filiale, la société de gestion TransÉnergie HQ, qui en possède elle-même quatre : TransÉnergie U.S. a pour mission d'acquérir, de développer et de gérer des actifs stratégiques rentables en transport d'électricité ; TransÉnergie Technologies met en marché les produits et les solutions technologiques à valeur ajoutée de la division, au Québec et dans le monde ; TransÉnergie Services fournit des services d'experts en planification et en exploitation de réseaux de transport, au Québec et dans le monde ; enfin, TransÉnergie Australia offre une expertise technique, commerciale et réglementaire dans le domaine du transport d'électricité. ■■■ À la fin de 2001, le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie comprenait 32 273 km de lignes, 504 postes et 15 interconnexions avec des réseaux hors Québec.



Jacques Régis
Président d'Hydro-Québec TransÉnergie

CONTINUITÉ DU SERVICE

L'augmentation de la demande d'électricité au Québec, conjuguée à l'ouverture du marché de l'électricité, oblige Hydro-Québec TransÉnergie à gérer un volume croissant d'échanges avec les réseaux voisins, les producteurs privés et les distributeurs, ce qui nécessite une optimisation constante de la disponibilité des équipements de transport. Pour répondre de façon continue à ces besoins, Hydro-Québec TransÉnergie veille à accroître la robustesse de ses installations. D'autres projets visent à augmenter la capacité de ses interconnexions et à améliorer l'accès aux ressources situées à l'extérieur du Québec.

- Maintien du nombre moyen d'heures d'interruption de service par client sous la barre de 0,65 heure : 0,51 heure en 2001. Cette performance résulte de plusieurs actions menées pour augmenter la robustesse du réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie.
- Fin de la construction d'une ligne de transport entre la centrale de la Sainte-Marguerite-3, en construction, et le poste Arnaud.
- Achèvement des travaux qui permettront de recourir à la production de la centrale de Beauharnois et qui contribueront à sécuriser l'alimentation électrique de l'île de Montréal.
- Maintien de la pérennité des équipements grâce à des investissements de 178 M\$, notamment pour le remplacement ou la remise à neuf de certains disjoncteurs, pour le remplacement d'isolateurs dans des postes et sur des lignes et pour une réfection majeure des postes de départ de Beauharnois.

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Pour répondre à la croissance de la demande, Hydro-Québec TransÉnergie modernise ses équipements et optimise l'utilisation de ses installations grâce à des processus rigoureux de gestion des mouvements d'énergie. Cette gestion se fait en interrelation avec les réseaux voisins, les producteurs et les distributeurs. Son objectif est de livrer au meilleur coût possible une électricité de qualité, en quantité suffisante, à tous ses clients.

- Remplacement des deux lignes à un circuit par une seule ligne à deux circuits de 10,8 km entre les postes de Sherbrooke et de Saint-François, en vue d'améliorer la performance du réseau à 120 kV qui dessert la région de Sherbrooke.
- Mise en service d'un second circuit et d'une troisième interconnexion synchrone d'une vingtaine de kilomètres entre le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie et celui d'Alcan, en vue de sécuriser l'approvisionnement de la population et des industries du Lac-Saint-Jean.
- Première réservation à long terme (un an) du réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie par une entreprise autre qu'Hydro-Québec pour acheminer 100 MW d'électricité garantie jusqu'au réseau de New York.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Hydro-Québec TransÉnergie cherche constamment à améliorer sa performance environnementale en intégrant cette préoccupation à toutes les étapes de construction, d'exploitation et de maintenance de ses installations. Elle met en œuvre diverses mesures qui garantissent les meilleurs rendements énergétiques ainsi que le maintien à long terme des équilibres naturel et humain des milieux où sont construites ses installations.

- Poursuite des travaux d'implantation d'un système de gestion environnementale conforme à la norme internationale ISO 14001 et début des audits internes auprès des gestionnaires et employés concernés afin de les familiariser avec ce système.
- Mise en service du premier des deux volets d'un programme de réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone.



Poste de Beauharnois : travaux pour sécuriser l'alimentation de l'île de Montréal.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Hydro-Québec TransÉnergie est à l'affût de nouveaux débouchés pour mettre en valeur son savoir-faire. L'augmentation des revenus provenant de projets réalisés à l'étranger contribue à maintenir la rentabilité à long terme d'Hydro-Québec.

Les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie à l'étranger comprennent la commercialisation de son expertise et de son savoir-faire, la commercialisation de solutions technologiques à valeur ajoutée, le développement de projets ainsi que l'acquisition d'actifs rentables.

- Début de la construction en Australie d'une interconnexion de 180 km entre les réseaux des États de Victoria et d'Australie-Méridionale et de deux postes de conversion (projet MurrayLink), en partenariat avec SNC-Lavalin.
- Réalisation d'une étude d'avant-projet par TransÉnergie U.S., en partenariat avec Hydro One, pour la construction d'une interconnexion reliant l'Ontario et la Pennsylvanie et passant sous le lac Érié.

RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Hydro-Québec TransÉnergie mise sur l'innovation pour maintenir sa position de chef de file dans le domaine du transport d'électricité. Les activités de recherche-développement demeurent pour la division un moyen stratégique de croissance à moyen et à long termes. Les efforts portent principalement sur l'amélioration de la fiabilité du réseau et le maintien de sa pérennité, sur l'amélioration de la compétitivité de la division, sur le développement de la capacité des interconnexions et sur le maintien de la qualité de l'onde.

- Mise au point des essais pour mesurer l'efficacité des méthodes thermiques et mécaniques de déglacage des lignes de transport et des équipements de poste.
- Évaluation d'un projet pilote au poste de Châteauguay visant à limiter la durée des périodes de non-disponibilité des interconnexions grâce à la réalisation des travaux de maintenance des équipements en période de faible utilisation.
- Évaluation dans un poste situé près de Montréal d'un nouveau type d'équipement, le transformateur à fréquence variable, mis au point par la société Générale Électrique du Canada. Il s'agit d'une première utilisation de cette technologie à l'échelle mondiale.
- Lancement d'un nouveau programme de recherche visant à améliorer la performance des équipements des postes à 735 kV en cas de forte accumulation de verglas, mené conjointement par la Chaire industrielle sur le givrage atmosphérique des équipements des réseaux électriques de l'Université du Québec à Chicoutimi et par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.
- Attribution à la Chaire universitaire et industrielle sur les lignes de transport de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke, de projets de recherche portant sur la détection de dommages par auscultation dynamique, sur la résistance des lignes aux charges de vent et sur les moyens d'empêcher la chute en cascade de pylônes.
- Obtention du Prix de l'innovation technologique du XX^e siècle, décerné par l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'implantation, en 1965, de la technologie de transport à 735 kV mise au point par Hydro-Québec.



Hydro-Québec a reçu le Prix de l'innovation technologique du XX^e siècle pour le transport de l'électricité à 735 kV.

DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE EN TRANSPORT

L'efficacité d'Hydro-Québec TransÉnergie repose en partie sur des systèmes informatiques qui contribuent à optimiser ses activités d'exploitation et de maintenance du réseau.

- Mise en exploitation de la nouvelle infrastructure informatique, une technologie Siemens-IBM, dans le cadre de la modernisation du centre de conduite du réseau.
- Début d'implantation d'un nouveau logiciel de gestion de la maintenance du réseau (projet MaximOM).
- Réalisation des deux dernières étapes de la mise en service d'un automatisme de rejet de production et de télédélestage de charge (RPTC) qui permet de prévenir les pannes importantes et de maintenir l'intégrité du réseau de transport en cas d'événement exceptionnel.

EXPERTISE ET RESSOURCES HUMAINES

L'engagement et la compétence des employés sont des conditions essentielles à l'atteinte des objectifs de croissance et de pérennité d'Hydro-Québec TransÉnergie. La division a poursuivi en 2001 diverses activités visant à accroître leur mobilisation. Elle doit par ailleurs veiller au renouvellement de ses effectifs, notamment le personnel technique, et offrir une formation allant de pair avec l'évolution technologique.

- Poursuite de la mise en place du plan de gestion des compétences afin d'y intégrer les stratégies d'acquisition, de maintien ou de développement des compétences nécessaires pour assurer la gestion courante.
- Poursuite des programmes de perfectionnement en vue de préparer la relève.
- Prise en charge de la gestion de l'unité responsable des télécommunications de l'entreprise en vue d'une plus grande synergie des activités du transporteur.
- Mise en ligne, dans le site intranet, d'un module d'autoformation à distance destiné à l'ensemble du personnel d'Hydro-Québec TransÉnergie.
- Mise à jour du *Code de sécurité des travaux*, qui établit les principes de sécurité à respecter durant l'exécution des travaux par le personnel d'Hydro-Québec et celui des entrepreneurs.
- Diminution du taux de fréquence des accidents du travail, qui est passé de 4,7 par 200 000 heures travaillées en 2000 à 4,4 en 2001.
- Amélioration de l'indice de mobilisation du personnel, qui est passé de 6,4 sur 10 en 2000 à 6,6 en 2001.

RÉGLEMENTATION

Une partie importante des activités d'Hydro-Québec TransÉnergie est régie par des organismes chargés de veiller à la fiabilité et à la commercialisation non discriminatoire du transit. Pour être en mesure d'évoluer dans le nouveau marché de l'électricité en Amérique du Nord, Hydro-Québec TransÉnergie doit notamment se conformer aux exigences de la Régie de l'énergie, au Québec, et à celles du North American Electric Reliability Council (NERC), aux États-Unis.

- Présentation d'une première cause tarifaire à la Régie de l'énergie. Hydro-Québec TransÉnergie demande l'approbation de tarifs pour ses services de transport afin d'obtenir un rendement raisonnable sur la base de tarification. Elle demande également certaines modifications aux dispositions du *Contrat du service de transport d'Hydro-Québec pour l'accessibilité à son réseau*.
- Utilisation d'un modèle d'organisme de transport régional (*Regional Transmission Organization* ou RTO) par Hydro-Québec TransÉnergie, seul gestionnaire de la fiabilité et de la sécurité du réseau de transport au Québec.



RPTC : un nouvel automatisme mis en service dans les postes.

EN 2001, LE CHIFFRE D'AFFAIRES D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE S'EST ÉTABLI À ENVIRON 3 G\$.

« La croissance des marchés au Québec et dans le nord-est du continent incite Hydro-Québec Production à poursuivre le développement de sa capacité de production, en continuant de privilégier la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du Québec. »

— **Thierry Vandal**, président d'Hydro-Québec Production



LA CENTRALE DE BEAUHARNOIS COMPTE PARMIS LES PLUS ANCIENNES ET LES PLUS PUISSANTES DU QUÉBEC. SES 38 GROUPES ENJAMBENT UN CANAL SUR PRÈS DE UN KILOMÈTRE. D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RÉHABILITATION SONT EN COURS DEPUIS 1994 AFIN DE PROLONGER DE PLUSIEURS DÉCENNIES LA VIE UTILE DE CETTE CENTRALE STRATÉGIQUE.





le producteur

de l'énergie concurrentielle

Rentabilité et croissance

Hydro-Québec Production produit de l'électricité et la vend sur les marchés de gros au Québec et hors Québec. ■ Pour le marché québécois, la division assure la fourniture d'un volume d'électricité patrimoniale représentant un maximum de 165 TWh par année, qu'elle a l'obligation de vendre au prix fixe de 2,79 cents le kilowattheure. Au-delà de ce volume, elle pourra participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, dans un contexte de libre concurrence. ■ Sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec Production effectue des transactions de diverses natures, principalement des ventes et des achats d'électricité à court terme. Ces transactions génèrent des revenus importants, offrent une rentabilité intéressante et contribuent à une exploitation optimale des centrales et des réservoirs. ■ L'activité commerciale de la division repose sur un parc dont les centrales hydroélectriques représentent 93 % de la puissance installée. Hydro-Québec Production les exploite à des conditions optimales de coût et de rendement, et elle prend les mesures nécessaires pour en assurer la pérennité. ■ En plus d'augmenter sa propre production, grâce à un portefeuille diversifié de projets, pour être en mesure de participer à la croissance des marchés, la division s'assure d'autres sources d'approvisionnement, notamment par des contrats à long terme avec des producteurs privés du Québec, en privilégiant les énergies renouvelables dont l'énergie éolienne. ■ Enfin, Hydro-Québec Production met son expertise en valeur sur les marchés étrangers, notamment en Amérique du Sud, en Chine et aux États-Unis, par des investissements ciblés et des contrats de services techniques.



Thierry Vandal
Président d'Hydro-Québec Production

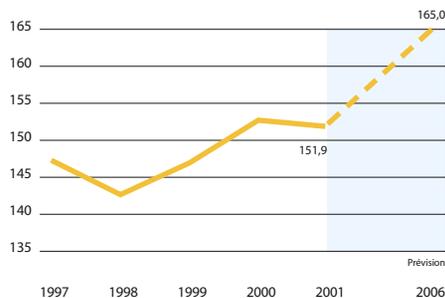
Négociation d'ententes avec les Cris pour la réalisation de deux projets à la Baie-James : Eastmain-1; Eastmain-1-A et dérivation partielle de la Rupert.



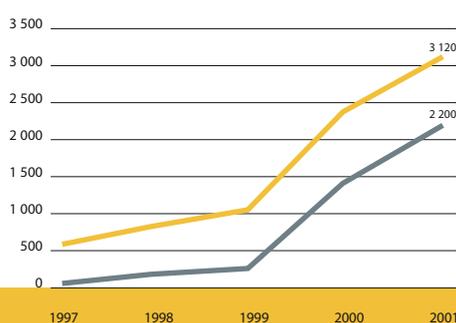
EXPLOITATION ET PROJETS

Pour saisir les occasions d'affaires qu'offre le marché déréglementé de l'électricité au Québec et dans le reste de l'Amérique du Nord, Hydro-Québec Production optimise la production de son parc et met en chantier de nouvelles installations. Ce parc, qui compte 51 centrales hydroélectriques réparties sur les principaux bassins hydrographiques du Québec et 5 centrales thermiques, a une puissance installée totale de 31 051 MW, à laquelle s'ajoute la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, au Labrador, d'une puissance de 5 428 MW. Les aménagements hydroélectriques comprennent également 25 grands réservoirs, d'une capacité de stockage de 172 TWh, et 562 barrages et digues.

Ventes d'électricité au Québec à Hydro-Québec Distribution (TWh)



Ventes d'électricité hors Québec et achats à court terme (M\$)



— Ventes
— Achats

- Poursuite des travaux de construction d'un nouvel aménagement hydroélectrique à Grand-Mère, qui remplacera la centrale existante, un projet de l'ordre de 450 M\$.
- Début des travaux de construction d'une centrale hydroélectrique d'une puissance installée de 526 MW sur la rivière Toulmoustou, un investissement d'environ 800 M\$.
- Signature d'ententes avec les Cris en vue de la réalisation de deux projets hydroélectriques sur le territoire de la Baie-James : construction de l'aménagement de l'Eastmain-1, d'une puissance installée de 480 MW, dont le coût est évalué à 1,7 G\$; construction de la centrale de l'Eastmain-1-A, d'une puissance installée d'environ 770 MW, et dérivation partielle de la rivière Rupert, un projet de l'ordre de 2,1 G\$.
- Démarrage des études d'avant-projet pour la construction d'une centrale d'une puissance installée d'environ 450 MW sur la rivière Péribonka, un investissement potentiel estimé à 1 G\$.
- Démarrage des études d'avant-projet pour la construction d'une centrale au gaz naturel d'une puissance de 800 MW à proximité du canal de Beauharnois, un investissement potentiel de l'ordre de 550 M\$. Signature d'un protocole d'entente avec la municipalité de Melocheville et la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant les retombées économiques locales et régionales de ce projet.
- Démarrage des études d'avant-projet pour la construction d'une centrale d'une puissance installée d'environ 220 MW sur la rivière Romaine, un investissement potentiel évalué à 500 M\$.
- Début des travaux de réfection des centrales de Pont-Arnaud et de la Chute-Garneau, dont la puissance est inférieure à 50 MW, en vue de leur rétrocession.
- Début des travaux de réfection de la centrale des Rapides-des-Quinze, un projet global de 80 M\$.
- Poursuite des travaux de réhabilitation des centrales de Beauharnois et de la Bersimis-1.
- Fin des travaux de réfection globale de la centrale Manic-2 et des travaux de modernisation des centrales de Shawinigan-2 et de Shawinigan-3.
- Autorisation par le gouvernement du Québec des projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons vers les centrales de la Betsiamites.
- Performance exceptionnelle de la centrale des Rapides-Farmers soulignée par l'Association canadienne de l'électricité : le groupe 4 de cette centrale a affiché le facteur d'utilisation le plus élevé au Canada, soit 99,93 %.
- Réalisation de projets informatiques stratégiques, notamment le déploiement du projet MaximOM, qui vise à améliorer la planification des activités de maintenance des installations, et l'achèvement de l'implantation du système GESTEAU 2, qui permet de suivre la production des systèmes hydriques et d'optimiser la gestion des réservoirs.



Manic-2 fait peau neuve.

MARCHÉS DE GROS

Tout en garantissant la fourniture du volume d'électricité patrimoniale au marché du Québec, Hydro-Québec Production joue un rôle actif sur les marchés du nord-est du continent. Ses activités de vente et de courtage d'électricité sont centrées sur la vente des surplus d'électricité produite au Québec, sur l'achat d'électricité à des fins de stockage et de revente et sur les transactions d'achat et de vente d'électricité à l'intérieur du marché américain.

- Ventes à Hydro-Québec Distribution : 151,9 TWh au prix fixe de 2,79 cents le kilowattheure (fourniture d'électricité patrimoniale).
- Ventes hors Québec : 42,4 TWh ; les produits de ces ventes ont atteint 3,1 G\$, soit 31 % de plus qu'en 2000. Achats d'électricité à court terme : 2,2 G\$.
- Renouvellement pour une période de trois ans de l'entente signée en 1998 avec la Newfoundland and Labrador Hydro pour l'achat par Hydro-Québec des surplus de production (130 MW) de la centrale des Churchill Falls.
- Fin du contrat majeur de vente à long terme avec des entreprises d'électricité de Nouvelle-Angleterre.
- Règlement par un tribunal international d'arbitrage du litige entre Hydro-Québec et les Vermont Joint Owners. Le contrat entre les deux parties est maintenu jusqu'à son échéance, en 2020, et Hydro-Québec verse 9 M\$ US pour la non-livraison de puissance durant la tempête de verglas de 1998.

RECHERCHE ET INNOVATION

Hydro-Québec Production mise sur l'innovation technologique pour améliorer constamment la performance de son parc de centrales et en garantir la pérennité pour les générations futures. À cette fin, la division concentre ses activités de recherche-développement dans des domaines d'importance stratégique.

- Poursuite d'une quinzaine de projets de recherche-développement totalisant plus de 26 M\$ et portant sur la pérennité des équipements de production et l'accroissement de leur performance, la rentabilité du parc de production dans le cadre de la restructuration des marchés de l'électricité et la mise au point de nouvelles techniques de construction des ouvrages.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Parce qu'elle est une énergie renouvelable, l'hydroélectricité occupe une place prépondérante dans le développement d'Hydro-Québec Production, qui continue de privilégier et de promouvoir cette filière. La division veille aussi à ce que la maintenance et l'exploitation de ses installations s'effectuent dans le respect de l'environnement à tous égards.

- Obtention de la certification ISO 14001 pour les activités d'exploitation des équipements.
- Poursuite d'études environnementales portant sur le mercure, les gaz à effet de serre, les ressources et les habitats terrestres et aquatiques ainsi que du suivi environnemental au complexe La Grande.



La salle de courtage bourdonne 24 heures sur 24.



Des échantillons d'eau pour les études environnementales en cours à la Baie-James.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

La restructuration des marchés et les besoins énergétiques des pays en développement offrent à Hydro-Québec Production des occasions d'affaires intéressantes et lui permettent de mettre en valeur le savoir-faire de ses employés. La division est demeurée à l'affût des occasions d'affaires rentables à l'international, notamment des projets d'acquisition ou de gestion d'actifs hydroélectriques stratégiques. Elle a aussi poursuivi le développement de services d'assistance technique, notamment dans les créneaux de l'entretien spécialisé et de la réfection de centrales hydroélectriques, en particulier aux États-Unis.

- Au Panamá, poursuite de l'exploitation de la plus importante centrale hydroélectrique du pays, la centrale de Fortuna, dont Hydro-Québec est propriétaire à hauteur de 16,3 %. Les résultats financiers de 2001 ont dépassé les prévisions.
- En Chine, poursuite de l'exploitation et du développement de la Meiya Power Company, dont Hydro-Québec est propriétaire à hauteur de 20 %. Sept centrales sont en service et deux nouveaux projets de centrale ont été lancés en 2001. Mise en service également de la centrale Qingshan, dans laquelle l'entreprise détient une participation.
- Contrats de services professionnels réalisés en 2001 principalement en Chine, au Panamá, au Venezuela, au Cameroun et au Viêt Nam, pour des revenus de plus de 6 M\$.
- Création d'une nouvelle société, Hydro Power Solutions, qui offrira à des entreprises américaines des services de gestion, d'exploitation, de maintenance et de réhabilitation d'installations hydroélectriques.

EXPERTISE ET RESSOURCES HUMAINES

Pour assurer à ses clients des services fiables et de qualité, Hydro-Québec Production peut compter sur un personnel qualifié : ses 3 339 employés mettent régulièrement à jour leurs connaissances. La division poursuit également diverses actions visant à mobiliser ses ressources humaines et à accroître la flexibilité de la main-d'œuvre.

- Préparation d'un important programme de formation technique sur la sécurité des travaux ; la formation se fera à l'aide de nouvelles technologies.
- Poursuite de la mise en œuvre d'un plan de relève pour conserver l'expertise de la division.

Hydro-Québec Production maintient en tout temps une réserve en énergie suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives et une réserve en puissance représentant de 10 à 12 % de ses engagements contractuels.



La compétence du personnel au service de la qualité et de la fiabilité.

« L'expertise d'Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction est directement orientée vers l'offre de projets et de services partagés qui contribuent à améliorer la performance et la rentabilité des autres divisions d'Hydro-Québec. »

— Élie Saheb, président d'Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction



EN 2004, LA NOUVELLE CENTRALE DE GRAND-MÈRE, SUR LE SAINT-AURICE, REMPLACERA L'ANCIENNE, QUI A PLUS DE 85 ANS. C'EST ACTUELLEMENT LE PLUS IMPORTANT CHANTIER EN ACTIVITÉ AU QUÉBEC — À LA POINTE DES TRAVAUX, PLUS DE 500 PERSONNES Y TRAVAILLENT. DE PLUS, 75 % DES TRAVAILLEURS PROVIENNENT DE LA RÉGION.





le constructeur

de l'énergie pour bâtir

Des services partagés à haute valeur ajoutée

Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction fournit une expertise et des services partagés dans les domaines de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de projets de construction et des technologies de l'information. ■■■ La division réalise des projets de production et de transport d'énergie électrique pour le compte des autres divisions d'Hydro-Québec, de même qu'à l'international. Dans le cadre de sa mission au Québec, elle participe au développement du potentiel hydroélectrique et du réseau de transport d'électricité, et elle contribue à assurer la pérennité des installations de l'entreprise. ■■■ Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction veille à l'approvisionnement en biens et services qui soutiennent la mission et les activités de l'entreprise. Elle gère aussi les actifs immobiliers et le matériel de transport terrestre et aérien d'Hydro-Québec. ■■■ La division fournit également des orientations et des services en matière de technologies de l'information, et elle réalise des travaux d'ingénierie et de construction reliés aux projets de télécommunications d'Hydro-Québec. ■■■ Enfin, par le truchement de sa filiale, la Société d'énergie de la Baie James, la division réalise des projets d'aménagement au Québec et à l'étranger, pour le compte d'Hydro-Québec International. ■■■ Grâce à son expertise diversifiée, à son offre de services à forte valeur ajoutée et aux économies d'échelle que le volume de ses activités permet de réaliser, Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction est un partenaire stratégique des autres divisions d'Hydro-Québec.



Élie Saheb

Président d'Hydro-Québec Ingénierie,
approvisionnement et construction

INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION

Au cours de l'année 2001, les unités responsables des activités d'ingénierie et de construction ont réalisé des travaux pour un montant de 725 M\$. Comparativement à 2000, elles ont connu un léger ralentissement de leurs activités en raison des délais d'obtention des autorisations gouvernementales pour plusieurs projets de production et de transport d'électricité.

- Réalisation d'études portant sur les projets de dérivation partielle des rivières Manouane, Portneuf et du Sault aux Cochons, ainsi que sur l'aménagement des nouvelles centrales Mercier, de la Romaine-1, de la Péribonka et Tabaret.
- Réalisation d'études d'avant-projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, pour le compte du gouvernement du Québec.
- Début et poursuite des travaux de réfection des centrales aux Outardes-3, de la Bersimis-1, de Beauharnois, de Shawinigan-2, des Rapides-des-Quinze, et de construction des évacuateurs de crues de Pont-Arnaud et de la Chute-Garneau.
- Début des travaux de construction de la centrale hydroélectrique de la Toulustouc (526 MW).
- Début des travaux d'installation d'un transformateur à puissance variable de 100 MW — une technologie novatrice pour relier des réseaux asynchrones — au poste Langlois.
- Poursuite des travaux d'aménagement de la centrale hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 (882 MW).
- Poursuite des travaux d'aménagement de la centrale hydroélectrique de Grand-Mère (220 MW).
- Mise en service du nouveau centre de conduite du réseau.
- Amélioration des méthodes de conception et de construction, ce qui a permis aux clients de réaliser une économie annuelle de 2 % sur les coûts des projets.



En exploitation depuis plus de 75 ans, la centrale des Rapides-des-Quinze avait besoin d'une réfection.



La nouvelle centrale de Grand-Mère en chantier.

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

L'unité responsable de l'approvisionnement et des services s'efforce d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix afin de soutenir les activités de sa clientèle et de répondre à ses besoins. Tout en maintenant des standards élevés de qualité des produits et de qualification des fournisseurs, elle a mis en œuvre différentes approches pour maintenir et même accroître la sécurité d'approvisionnement en biens et services nécessaires à la réalisation de sa mission de base. Cette initiative lui permet de profiter des meilleures conditions du marché et de soutenir le développement de l'infrastructure industrielle du Québec.

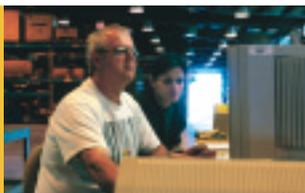
Des économies importantes ont été réalisées grâce à de nouvelles pratiques d'affaires, à des stratégies efficaces et à des ententes d'approvisionnement et de partenariat. En outre, plusieurs des ententes d'approvisionnement ont été conclues avec des fournisseurs locaux pour maximiser les retombées économiques sur l'ensemble du Québec.

- Concrétisation des engagements énoncés dans la politique Nos acquisitions de biens meubles et de services.
- Acquisitions de biens et de services totalisant 1,6 G\$, dont 682 M\$ en acquisition de biens, 23 M\$ en location de biens, 581 M\$ en travaux et 276 M\$ en services professionnels.
- Réalisation d'économies de 62 M\$ depuis janvier 2000 grâce au regroupement des besoins, aux ententes d'approvisionnement avec les fournisseurs, aux nouvelles stratégies et pratiques d'affaires, ainsi qu'à la révision, en collaboration avec des unités d'affaires, de la gamme de produits et des spécifications techniques de certains produits.
- Acquisition de deux appareils Dash 8 Q-400 de 74 places pour le transport des employés en milieu nordique, dans le cadre du renouvellement du parc aérien de l'entreprise.
- Optimisation d'environ 4 % du parc de véhicules et mise en œuvre d'un plan d'acquisition 2001-2005 afin d'en assurer la pérennité.
- Optimisation de l'utilisation des locaux administratifs de l'entreprise situés dans le centre-ville de Montréal, dans le cadre du *Plan directeur immobilier 2000-2004*.
- Contribution importante au soutien de l'économie québécoise : 93 % des achats de biens et de services d'Hydro-Québec ont été effectués auprès d'entreprises du Québec.

La performance, la fiabilité et la rentabilité des installations de production et de transport d'électricité reposent largement sur une qualité de conception supérieure et sur une gestion serrée des approvisionnements et des contrats de construction.



Il faut beaucoup de matériel et d'équipements pour faire tourner l'entreprise.



Dans un entrepôt. Les achats de biens et de services d'Hydro-Québec constituent un puissant levier économique pour le Québec.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les unités responsables des technologies de l'information proposent des orientations ainsi qu'un large éventail de services, depuis l'infrastructure informatique jusqu'à l'exploitation des systèmes et des outils bureautiques. Elles offrent le soutien nécessaire aux activités critiques des divisions et elles assurent la sécurité des communications électroniques avec leurs clients et leurs partenaires. Enfin, elles veillent à l'intégration des systèmes d'information à l'échelle de l'entreprise, afin que les employés puissent y accéder dans le cadre de leur travail. En 2001, les technologies de l'information ont été rattachées à Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction.

- Rationalisation du développement informatique, de concert avec les divisions, en vue de freiner la croissance des investissements.
- Intégration au site Internet d'Hydro-Québec de nouveaux services destinés à faciliter le commerce électronique et les communications avec les clients et les fournisseurs.
- Mise à la disposition des clients d'un outil qui leur permet de consulter leur dossier et de communiquer avec Hydro-Québec par Internet en toute sécurité.
- Mise en place de mesures visant à assurer la sécurité des réseaux informatiques stratégiques et la confidentialité des données.
- Implantation de la version 4.6 du progiciel R/3 de SAP dans les domaines d'activité suivants : gestion du matériel, gestion de la maintenance des bâtiments et des véhicules, ressources humaines, gestion de la formation, des finances et de la comptabilité.
- Implantation d'un progiciel de gestion de la maintenance des centrales électriques et des postes de transport d'énergie.
- Début de l'implantation de la nouvelle architecture technologique de l'entreprise, qui comporte le déploiement d'un environnement informatique standardisé, sécurisé et stable pour les postes de travail.

Acquisitions d'Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction par régions administratives (k\$)^a

Régions administratives du Québec	Acquisitions de biens ^b	Acquisitions de services ^c	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	2 149	3 452	5 601
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	15 745	25 489	41 234
Capitale-Nationale (03)	29 505	63 856	93 361
Mauricie (04)	22 305	49 057	71 362
Estrie (05)	5 847	5 475	11 322
Montréal (06)	320 943	320 848	641 791
Outaouais (07)	8 399	3 986	12 385
Abitibi-Témiscamingue (08)	9 528	33 301	42 829
Côte-Nord (09)	7 828	48 537	56 365
Nord-du-Québec (10)	1 489	6 913	8 402
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	745	2 679	3 424
Chaudière-Appalaches (12)	13 496	24 241	37 737
Laval (13)	8 514	42 062	50 576
Lanaudière (14)	23 211	16 775	39 986
Laurentides (15)	9 262	45 822	55 084
Montérégie (16)	136 890	81 753	218 643
Centre-du-Québec (17)	13 861	42 025	55 886
Total	629 717	816 271	1 445 988

a) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région administrative.

b) Acquisition et location de biens.

c) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement durable et la protection de l'environnement ont toujours été des valeurs prioritaires au cœur des activités d'approvisionnement et de construction d'Hydro-Québec. La division accorde une attention particulière à ces questions, notamment lorsqu'elle prépare les avant-projets de réfection d'installations ou de construction de nouveaux aménagements.

- Intégration des systèmes de gestion environnementale aux activités d'approvisionnement et de gestion de projets afin de trouver un équilibre entre leur rentabilité et leur acceptabilité environnementale.
- Certification ISO 14001 des territoires du Nord-Ouest et de l'Est, ainsi que maintien de la certification pour les territoires de l'Île-de-Montréal et du Centre-Sud – Direction principale de l'approvisionnement et des services.
- Certification ISO 14001 de la Direction principale des projets et de la construction, de la Société d'énergie de la Baie James et de l'unité Environnement de la Direction principale de l'expertise.
- Inventaire des substances appauvrissant la couche d'ozone utilisées dans l'entreprise, et élaboration d'un processus pour les remplacer.
- Fin des activités de récupération des matières résiduelles dangereuses sur les sites du complexe La Grande.
- Récupération de 8 965 tonnes de matières résiduelles dangereuses sur l'ensemble du territoire québécois.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction peut compter sur l'expertise, le savoir-faire et la souplesse de son personnel pour élargir ses activités à l'étranger. La division cible plus particulièrement les domaines suivants : la réhabilitation et l'optimisation de centrales hydroélectriques, l'installation de fibres optiques sur des lignes de transport d'électricité sous tension, l'aménagement de systèmes de conduite de réseaux de transport d'électricité, ainsi que l'ingénierie et la construction de lignes d'interconnexion. Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction s'associe également aux autres divisions d'Hydro-Québec et à des firmes de génie-conseil pour réaliser des projets à l'étranger.

- Réalisation d'un contrat d'assistance technique dans le cadre du projet de modernisation du centre national de conduite du réseau de transport de la société algérienne Sonelgaz.
- Poursuite des travaux de modernisation du centre de conduite du réseau du Bangladesh Power Development Board.
- Prestation de services d'expert-conseil pour un montant de 1,2 M\$, relativement à des projets en Chine, au Cambodge, en Algérie et au Maroc.



Le nouveau bâtiment de la centrale de Beauharnois.
Une mention d'excellence.

EXPERTISE ET RESSOURCES HUMAINES

L'atteinte des objectifs d'Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction repose sur le maintien et le développement de l'expertise de ses employés.

- Mise en œuvre d'un programme de relève pour assurer le transfert des connaissances au sein de la division.
- Renouvellement, à la Société d'énergie de la Baie James, de la convention collective avec le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, laquelle favorise une plus grande souplesse de la main-d'œuvre.
- Hausse du taux de satisfaction générale des employés de la division, qui a atteint 8,07 sur 10 par rapport à 7,80 en 2000.
- Hausse de l'indice de mobilisation des employés, qui a atteint 6,66 par rapport à 6,34 en 2000.

L'Ordre des architectes du Québec a accordé une mention d'excellence à Hydro-Québec, dans la catégorie Architecture industrielle, pour la conception du bâtiment ouest de la centrale de Beauharnois, qui fait l'objet d'un important programme de réfection.

Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction en bref (M\$)

	2001	2000
Produits des activités	1 162	1 358
Principaux clients		
Hydro-Québec Production	452	464
Hydro-Québec TransÉnergie	375	497
Hydro-Québec Distribution	241	237
Autres	94	160
Nombre d'années-personnes	4 359	4 435



Les connaissances du personnel :
un héritage à transmettre.

L'innovation technologique, la recherche-développement, la protection de l'environnement et la gestion des ressources humaines sont des secteurs stratégiques qui cimentent les activités des quatre divisions et contribuent au rayonnement d'Hydro-Québec.



LE SIÈGE SOCIAL D'HYDRO-QUÉBEC EST AU CŒUR
DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MONTRÉALAISE.



Innovation technologique

Hydro-Québec est une entreprise dont les activités font largement appel à la technologie. L'électricité joue un rôle essentiel dans la vie et l'économie modernes, et on prévoit que l'importance de ce produit continuera de croître. Pour demeurer un chef de file, pour améliorer sa performance et pour assurer sa croissance à long terme dans un contexte de plus en plus concurrentiel, l'entreprise doit constamment innover.

L'implantation en 2000 du processus de gestion intégrée de l'innovation a donné les résultats escomptés. Cette nouvelle approche permet aux chercheurs, aux utilisateurs, aux spécialistes de la valorisation et à des partenaires externes d'interagir pour mieux répondre aux priorités d'affaires de l'entreprise.

L'entreprise appuie ses activités de recherche-développement sur les chercheurs et scientifiques de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, forts d'une expertise unique développée au cours des 30 dernières années. L'Institut possède deux principaux laboratoires situés à Varennes et à Shawinigan.

Le succès de l'innovation est aussi tributaire de la connaissance de l'environnement d'affaires, des intervenants et de l'évolution des technologies. C'est pourquoi Hydro-Québec a intensifié ses activités de veille commerciale et technologique.

Enfin, Hydro-Québec a entrepris en 2001 un important exercice de prospective technologique sur un horizon de 20 ans, en consultation avec les experts de l'entreprise et avec d'autres scientifiques du domaine de l'énergie.

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec a pour mission de faire de la recherche-développement et des essais ainsi que de favoriser la valorisation et l'implantation de nouvelles technologies pour permettre à l'entreprise de fournir à ses clients une énergie fiable, au moindre coût et dans le respect de l'environnement. Il a des installations à Varennes, à Shawinigan et à Montréal.

Au cours de 2001, les équipes de recherche ont travaillé à 65 projets reliés aux activités de base de l'entreprise. En production, leurs efforts ont été axés sur l'efficacité, la sécurité et la rentabilité des équipements. En transport, leurs projets ont porté sur la protection, le développement et la pérennité du réseau de transport à haute tension, un domaine dans lequel Hydro-Québec est un chef de file mondial. En distribution, leurs travaux ont contribué à améliorer la fiabilité des réseaux aérien et souterrain et à accroître la sécurité des travaux de maintenance. Enfin, les équipes ont œuvré à l'amélioration de produits et de procédés liés à l'utilisation de l'électricité.

- Investissements de 103 M\$ en recherche-développement en 2001. En 2000, Hydro-Québec comptait parmi les quinze entreprises canadiennes ayant investi 100 M\$ et plus en recherche-développement.
- Début d'essais, sur des installations expérimentales, visant à vérifier le comportement mécanique de nouvelles lignes de distribution dans différentes conditions climatiques.
- Réalisation d'un projet d'innovation visant à augmenter de 50 % la durée de vie des poteaux de bois.
- Signature d'une entente avec un partenaire industriel en vue de commercialiser un nouveau procédé de traitement des poteaux de bois qui facilitera le travail des monteurs.
- Obtention de résultats remarquables dans le domaine des turbines hydrauliques : prolongation de leur vie utile, mise au point de techniques permettant de les réparer *in situ* à l'aide de robots et augmentation de leur rendement. En matière de rendement, l'implantation des modèles d'analyse des turbines hydrauliques (MATH) a entraîné des gains de 3,5 M\$ depuis 1998 et elle devrait générer des gains récurrents de 4,7 M\$ après 2005.
- Mise au point de nouvelles techniques et stratégies de déglaçage pour les postes et les lignes de transport.
- Réalisation de recherches, dans le domaine des réseaux de transport, sur différents systèmes de conduite en temps réel et sur l'amélioration du comportement du réseau.
- Création par un partenaire industriel d'un centre d'excellence spécialisé en recherche-développement de nouveaux procédés électriques de séchage pour l'industrie du bois. Ce centre est installé dans le laboratoire de Shawinigan de l'Institut.
- Obtention par trois chercheurs du laboratoire de Shawinigan du premier prix du Concours québécois en entrepreneurship, dans la catégorie Innovation technologique, pour la réalisation d'un projet portant sur l'électrosynthèse de produits chimiques.
- Implantation et développement continu d'un logiciel de simulation des phénomènes transitoires électromagnétiques appelé EMTP, qui permet d'étudier les caractéristiques des équipements du réseau de transport et d'en optimiser la conception. L'étude des tensions transitoires de rétablissement pour les disjoncteurs, à la suite de l'utilisation de la compensation série sur les lignes de transport à 735 kV, a permis de réaliser des économies de 60 M\$ depuis quelque dix ans. Le développement du logiciel EMTP est réalisé en partenariat avec EDF (France), Hydro One (Ontario), l'EPRI (États-Unis) et le CRIEPI (Japon).
- Certification ISO 14001 de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.
- Enregistrement de plusieurs des laboratoires de l'Institut à la nouvelle norme ISO/CEI 17025.



Réparation d'une roue de turbine.
Les travaux sont facilités par le robot Scompi.

CAPITAL DE RISQUE CORPORATIF

Hydro-Québec cherche à obtenir un rendement élevé pour ses investissements en capital de risque à travers lesquels elle exerce une veille technologique proactive et obtient une meilleure compréhension stratégique du marché. Par l'entremise de sa société de capital de risque corporatif, Hydro-Québec CapiTech, elle effectue des investissements directs dans des entreprises à divers stades de croissance ou dans d'autres fonds de capital de risque du secteur de l'énergie. L'entreprise poursuit également, en partenariat avec le secteur privé, la valorisation de la propriété intellectuelle issue de ses activités de recherche par l'intermédiaire de la filiale Hydro-Québec IndusTech, dont les activités sont gérées par Hydro-Québec CapiTech.

- Gestion de portefeuilles de capital de risque de 395,9 M\$ en investissements ou engagements.
- Réalisation, en 2001, de sept investissements directs et de dix réinvestissements directs totalisant 30,9 M\$, ce qui porte à 106 M\$ les investissements directs en capital de risque.
- Engagement à investir 21 M\$ dans un fonds européen, SAM Private Equity Energy Fund, ce qui fait d'Hydro-Québec CapiTech le chef de file de ce fonds et qui porte à 47 M\$ les sommes investies ou engagées dans des fonds de capital de risque.
- Versement en 2001 d'un premier dividende de 7,5 M\$ à Hydro-Québec.
- Réalisation de diverses activités destinées à maintenir les relations avec les divisions d'Hydro-Québec pour mieux répondre aux besoins de ces dernières, notamment la publication d'un bulletin de veille stratégique portant sur les nouvelles technologies reliées à l'énergie, la tenue d'un forum sur le capital de risque corporatif dans le secteur énergétique auquel 150 personnes ont participé, dont une cinquantaine de représentants d'Hydro-Québec, et la réalisation de trois études sectorielles portant sur la gestion automatisée des réseaux de distribution, le stockage de l'énergie électrique et les réacteurs nucléaires modulaires.
- Conclusion d'une entente avec Innovatech Québec en vue d'offrir un soutien financier aux entreprises de la Vallée de l'énergie, en Mauricie, qui abrite un pôle technologique important.
- Conclusion d'une entente entre Hydro-Québec et deux grands partenaires européens, Shell Hydrogen et Gesellschaft für Elektrometallurgie (GfE), pour la création de Hera, Les systèmes de stockage d'hydrogène, une société qui met au point une technologie de stockage d'hydrogène sous forme d'hydrures métalliques.
- Conclusion d'un partenariat à parts égales entre Kerr-McGee Chemical et Hydro-Québec pour le financement du groupe AVESTOR. Ce dernier a le mandat de poursuivre le développement et d'entreprendre la commercialisation de la batterie au lithium-métal-polymère (LMP), qui est issue de la technologie ACEP développée par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et le Centre National de la Recherche Scientifique.
- Négociation de deux ententes de partenariat qui permettront de recentrer les activités de Technologies M4 sur la production de deux types de génératrices, une des applications de la technologie du moteur-roue mise au point dans les laboratoires d'Hydro-Québec.



Metallic Power, une filiale d'Hydro-Québec CapiTech, développe et commercialise une gamme de piles à combustible utilisant la technologie zinc-air.

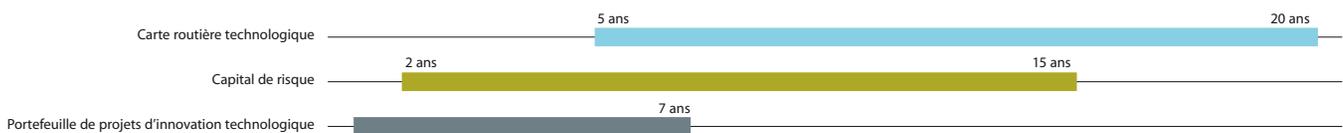
ANTICIPATION TECHNOLOGIQUE ET VIABILITÉ À LONG TERME

Hydro-Québec a entrepris en 2001 un important exercice de prospective technologique sur un horizon de 20 ans, en consultation avec les experts de l'entreprise et avec d'autres scientifiques du domaine de l'énergie. Cet exercice a pour but de déterminer les technologies futures susceptibles d'avoir un impact majeur à long terme sur ses activités. Il est effectué à l'aide d'un outil de planification appelé *carte routière technologique*, qui permet d'anticiper les changements technologiques pouvant influencer sur la structure d'affaires de l'entreprise et de déterminer les domaines dans lesquels l'entreprise doit exercer une veille technologique proactive.

- Élaboration de cinq projets d'innovation qui permettront à Hydro-Québec de continuer à jouer un rôle de chef de file sur le marché énergétique nord-américain et qui touchent les domaines suivants :
 - Gestion active du réseau en temps réel pour optimiser les échanges commerciaux d'énergie : 500 000 \$ en 2001.
 - Exploitation globale plus efficace d'un système électrique, depuis la production jusqu'à la consommation : 500 000 \$ en 2001.
 - Gestion de l'émergence de la production décentralisée : 2 M\$ en 2001.
 - Réduction des limites et des contraintes du réseau de transport par l'utilisation de technologies de stockage et de transport : 500 000 \$ en 2001.
 - Compréhension des effets des changements climatiques sur l'hydraulité, sur la demande et sur les installations de l'entreprise : 1,5 M\$ en 2001, dont une partie dans le consortium OURANOS.
- Participation au consortium OURANOS, auquel se sont également associés huit ministères québécois, Environnement Canada, ainsi que toutes les universités québécoises. Ce consortium cible ses activités de recherche sur la modélisation climatique, la sensibilité aux changements climatiques, la quantification des impacts et les scénarios d'adaptation. Il aura un budget total de 28 M\$ à l'horizon 2004.

L'innovation technologique constitue un levier de croissance important et représente un enjeu économique majeur pour Hydro-Québec.

Horizon des interventions technologiques



Secteur gazier

Les activités d'Hydro-Québec dans le secteur gazier couvrent le transport par pipeline du pétrole, des liquides du gaz naturel et du gaz naturel ainsi que la distribution du gaz naturel par l'intermédiaire de la société de gestion Noverco inc., dans laquelle l'entreprise détient une participation. Elles couvrent également le suivi du développement et de la pénétration des nouvelles technologies de production décentralisée d'électricité utilisant le gaz naturel.

Hydro-Québec détient 41,2 % du capital-actions émis par Noverco et deux options portant sur 9,2 % des actions de Noverco.

La principale filiale de Noverco est la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), qu'elle détient à hauteur de 77,4 % par l'intermédiaire de Gaz Métropolitain, inc., le commandité. La SCGM effectue la distribution et le transport du gaz naturel.

Noverco détient également une partie des actions ordinaires d'Enbridge Inc., le plus grand transporteur pétrolier du monde et le plus important distributeur gazier du Canada.

Hydro-Québec siège au conseil d'administration de la SCGM et à celui d'Enbridge.

L'engagement d'Hydro-Québec dans le secteur gazier s'inscrit dans le mouvement de convergence des entreprises de transport et de distribution de gaz et d'électricité en Amérique du Nord.

- Enregistrement d'un bénéfice net de 27 M\$ en 2001 au chapitre des résultats provenant de notre participation dans Noverco, soit 7 M\$ de plus qu'en 2000. L'amélioration des résultats d'exploitation d'Enbridge explique cette augmentation.
- Participation d'Hydro-Québec et de la SCGM à un projet de démonstration chez un client d'une microturbine (60 kW) exploitée en mode cogénération (électricité et chaleur), dans le but d'explorer toutes les facettes de cette technologie en évolution.

L'élargissement des activités d'Hydro-Québec au secteur gazier permet à l'entreprise de mieux répondre aux besoins énergétiques du Québec et lui offre des occasions d'investissement dans un secteur en pleine croissance.



Michel Gourdeau
Vice-président exécutif
au secteur gazier

Ressources humaines

Hydro-Québec, comme de nombreuses autres entreprises nord-américaines, doit faire face au vieillissement d'une importante partie de son personnel. Parallèlement, la rapidité de l'évolution technologique l'oblige à intensifier ses efforts pour assurer la relève dans les emplois stratégiques.

La Vice-présidence aux ressources humaines a la responsabilité d'aider Hydro-Québec à relever ces défis et de lui assurer une main-d'œuvre qualifiée et motivée lui permettant de remplir sa mission. Pour ce faire, elle met en place des programmes de recrutement, de formation et de mobilisation des employés. Elle définit, en collaboration avec les divisions de l'entreprise, les orientations et les stratégies de gestion des ressources humaines et elle est responsable de la santé au travail. Enfin, la vice-présidence est chargée de négocier les divers contrats de travail avec les représentants des employés.

RELÈVE

Comme la relève constitue une problématique et un certain risque, Hydro-Québec a élaboré un plan global de soutien à la relève. Ce plan doit notamment assurer la pérennité des connaissances en fournissant des moyens efficaces et ciblés de transmission du savoir-faire et de fidélisation du personnel.

- Intensification des efforts en vue de combler 40 % des besoins en personnel par de nouveaux diplômés pour les postes d'ingénieur et pour d'autres postes spécialisés.
- Établissement de partenariats avec le milieu de l'enseignement en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'entreprise, comme celui qui a mené à la création de l'Institut en génie de l'énergie électrique.
- Gestion des compétences, notamment par la fourniture de produits de formation à distance en milieu de travail à partir d'un campus virtuel.
- Renouvellement du personnel d'encadrement par la recherche de personnes douées pour la gestion, par la mise en place d'un centre d'évaluation et par l'offre de plans de carrière appropriés aux cadres.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

- Signature d'une première convention collective avec le Syndicat des spécialistes d'Hydro-Québec.
- Concrétisation du programme de responsabilisation mis sur pied pour les employés de métier d'Hydro-Québec, qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité des processus de travail, de favoriser la participation des employés à ces processus et d'assurer une meilleure coopération entre les employés et les gestionnaires.
- Application des dispositions de la *Loi sur l'équité salariale* à l'ensemble des employés d'Hydro-Québec ; élaboration, conjointement avec les représentants des employés syndiqués et non syndiqués, de dix programmes d'équité salariale distincts.



La relève, on y voit.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Constitution d'une équipe de travail en vue de préparer un plan d'action sur la gestion de la présence au travail. Plusieurs actions ont été déployées dans le cadre de ce projet, notamment l'amélioration de la collecte de données, l'approfondissement de l'analyse de l'information de gestion disponible, la production de statistiques plus complètes sur l'absentéisme dans l'entreprise et la détermination de certains facteurs contribuant à l'amélioration de l'assiduité au travail. De plus, de nouvelles sessions de formation ont été offertes dans toute l'entreprise, la gestion des invalidités a été centralisée et des capsules d'information ont été mises à la disposition du personnel dans le site intranet de l'entreprise.
- Diminution du nombre des accidents du travail, dont le taux de fréquence s'établit à 4,07 par 200 000 heures travaillées, comparativement à 4,39 l'année précédente, résultat comparable à ceux de l'industrie.
- Mise en place d'un programme intégré de gestion en matière de santé et sécurité au travail qui a été complété par les plans d'amélioration et les actions entrepris dans les divisions.
- Diminution marquée du taux de gravité des accidents du travail depuis 1992.

MOBILISATION

- Amélioration de 0,31 de l'indice global de mobilisation des employés qui a atteint son plus haut niveau, soit 6,64 sur 10. Cette hausse peut être attribuée à la stabilité organisationnelle, au programme de responsabilisation des employés de métier et à la bonne performance de l'entreprise.
- Fin de l'exercice sur les cartes d'appropriation dont le but consistait à favoriser chez les employés une compréhension commune des enjeux et défis de l'entreprise. Cet exercice a eu un impact positif sur l'indice de mobilisation des employés.



À Hydro-Québec, on assure
la santé et la sécurité au travail.

Environnement

Dans une perspective de développement durable, Hydro-Québec mise sur l'emploi judicieux des ressources qu'elle utilise pour remplir sa mission. Grâce à un parc de centrales dont la production est à 96 % d'origine hydraulique, elle produit une énergie propre et renouvelable, contribuant ainsi à protéger l'environnement pour les générations futures, au Québec et ailleurs.

L'entreprise a amorcé en 1997 l'implantation de systèmes de gestion environnementale conformes à la norme ISO 14001, projet qui doit se terminer au plus tard en 2003. Elle s'est ainsi engagée à intégrer la dimension environnementale dans tous ses processus décisionnels et à toutes les étapes du cycle de vie de ses produits, de ses services et de ses installations. Par ses ventes hors Québec, elle contribue à la diminution des émissions atmosphériques que génèrent les producteurs voisins, et elle participe ainsi à la réduction des gaz à effet de serre dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

La plupart des divisions et des unités de services de l'entreprise ont adopté une déclaration de principes en environnement pour mieux répondre aux exigences de la norme ISO 14001. Quant à la Direction de l'environnement, elle a pour mandat d'effectuer le suivi des enjeux stratégiques dans le domaine de l'environnement, de proposer des orientations d'entreprise et de donner à la Haute direction l'assurance qu'Hydro-Québec et ses divisions possèdent les outils nécessaires pour bien gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement.

- Poursuite, dans toutes les unités administratives, de la démarche menant à l'obtention ou au maintien de la certification ISO 14001.
- Début officiel des activités de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, un organisme à but non lucratif qui mise sur le partenariat avec les communautés pour réaliser des projets contribuant à la protection à long terme de l'environnement. Dotée d'un budget annuel de fonctionnement d'environ 1 M\$, la Fondation a signé en 2001 des ententes avec 14 organismes environnementaux dans huit régions du Québec.
- Publication de la *Synthèse des connaissances environnementales en milieu nordique de 1970 à 2000*, un bilan des études environnementales effectuées depuis 30 ans par Hydro-Québec.

Selon une vérification des données de l'année 2000 effectuée par la firme Deloitte & Touche s.r.l. en 2001, Hydro-Québec peut accoler l'étiquette environnementale à l'électricité qu'elle vend. D'après ces données, chaque térawattheure vendu par Hydro-Québec génère 40,1 fois moins d'émissions de CO₂ (dioxyde de carbone ou gaz carbonique), 31,5 fois moins d'émissions de SO₂ (dioxyde de soufre) et 28,7 fois moins d'émissions de NO_x (oxydes d'azote) que la moyenne régionale calculée pour les entreprises d'électricité des six États de la Nouvelle-Angleterre, de l'État de New York et des provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.



Trente années de précieux enseignements sur le Québec nordique, surtout sur le territoire du complexe La Grande.



Réalisation de projets qui contribuent à la protection de l'environnement à long terme.

Représentations internationales

Hydro-Québec travaille de façon constante avec les grands organismes internationaux afin d'y faire valoir notamment les avantages liés à l'hydroélectricité. L'entreprise fournit également aux pays en voie de développement de l'assistance technique dans le secteur de l'énergie électrique.

COOPÉRATION

- Collaboration à une vingtaine de projets dans des pays de la francophonie, soit de concert avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, soit de manière indépendante, principalement dans les domaines suivants : formation professionnelle, environnement et gestion. Hydro-Québec a aussi participé à sept projets dans des pays non francophones, dont un projet de démonstration de mise en service de centrales hydroélectriques en Iran.
- Maintien de la coopération avec des centres de recherche ainsi que des relations avec des organismes internationaux et gouvernementaux et avec des entreprises d'électricité.

e7

- Présentation en Thaïlande d'une série de séminaires sur l'évaluation des impacts environnementaux dans le cadre du e7, organisme qui regroupe neuf grandes entreprises d'électricité issues des pays du G7, résolues à participer activement au débat international sur l'environnement et le développement durable. Hydro-Québec est le maître d'œuvre de ce projet auquel collaborent trois autres sociétés membres du e7 : Enel (Italie), Kansai (Japon) et RWE (Allemagne).
- Préparation, conjointement avec American Electric Power et Électricité de France, d'un rapport sur les réalisations et les défis de l'industrie électrique dans le domaine du développement durable. Ce rapport sera présenté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement aux chefs d'État et de gouvernement au prochain Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra en septembre 2002 à Johannesburg.

CIGRÉ

- Organisation d'un concours à l'intention des étudiants en génie, portant sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et réglementaires de la production et du transport de l'électricité dans le cadre de la participation d'Hydro-Québec au Conseil international des grands réseaux électriques (CIGRÉ). Le gagnant participera à la 39^e Session du CIGRÉ et y rencontrera les leaders de l'industrie ainsi que de nombreux experts du monde entier.

CONFÉRENCES

- Organisation, conjointement avec Gaz Métropolitain, de la 12^e Conférence internationale sur l'énergie présentée dans le cadre de la Conférence de Montréal, qui avait pour thème *Un libre-échange pour les Amériques – Enjeux et perspectives*. Près d'une centaine de personnes y ont assisté.
- Prise en charge de l'organisation et de la promotion de la conférence de la Commission internationale des grands barrages qui se tiendra à Montréal du 16 au 20 juin 2003. Cet événement devrait attirer de tous les coins du monde plus de 2 000 participants qui pourront effectuer des visites techniques partout au Canada.



Un expert d'Hydro-Québec participe à un projet d'électrification rurale au Niger, dans le cadre du e7.

La 12^e Conférence internationale sur l'énergie.



Engagement communautaire

Hydro-Québec étant présente sur l'ensemble du territoire québécois, ses activités ont des retombées importantes dans les économies locales. En plus de contribuer au développement économique, l'entreprise appuie par des dons et des commandites un grand nombre d'organismes qui œuvrent au sein de la communauté.

Au chapitre des dons, Hydro-Québec concentre ses efforts dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'aide humanitaire. Pour ce qui est des commandites, elles touchent plus particulièrement les domaines culturel, socioéconomique et environnemental. Hydro-Québec appuie aussi des organismes et encourage des événements qui regroupent des disciplines de sport amateur, comme la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec et le Défi sportif des athlètes handicapés.

Hydro-Québec soutient des organismes qui œuvrent dans les différentes régions du Québec. Que ce soit au Saguenay—Lac-Saint-Jean avec le festival Regard sur la relève du cinéma québécois, ou en Mauricie avec l'International de l'art vocal de Trois-Rivières, ou encore à Québec avec le Carnaval de Québec, l'objectif demeure le même : encourager des initiatives locales qui mettent en valeur le talent et la créativité des Québécois et des Québécoises.

- Appui de plusieurs projets touchant l'ensemble de la population du Québec dans le domaine de la santé, comme le programme de prévention de la dépression chez les jeunes, de concert avec la Fondation québécoise des maladies mentales, et le projet CLARA pour le dépistage du cancer du sein.
- Soutien des activités de recherche des centres hospitaliers universitaires québécois et de celles d'autres grands établissements comme l'Institut de cardiologie de Montréal, l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et le Centre de recherche du Centre hospitalier Robert-Giffard.
- Versement de contributions financières aux universités québécoises pour la poursuite d'activités de recherche et d'enseignement.
- Attribution de bourses d'excellence à des étudiants des deuxième et troisième cycles.
- Parrainage de 17 chaires de recherche dans des domaines variés, par exemple la Chaire en génie nucléaire de l'École polytechnique, la Chaire de recherche en polymères conducteurs de l'Université de Montréal et la Chaire sur le givrage atmosphérique des équipements des réseaux électriques de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- Soutien des activités de la Fondation québécoise pour l'alphabétisation et de celles de l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage.
- Contribution globale de plus de 4 M\$ à la campagne annuelle de Centraide. Pour récompenser les employés et les retraités d'Hydro-Québec de la générosité dont ils font preuve depuis 25 ans, Centraide du Grand Montréal a remis à Hydro-Québec le prix Solidaire 2000.
- Maintien de l'appui au Festival international de Lanaudière, au Festival en chanson de Petite-Vallée et au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie.
- Appui renouvelé au Festival international de musique d'Orford, en Estrie.
- Appui à la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes, sur la Côte-Nord.
- Appui au Festival international du film de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Commandite du Festival international du Domaine Forget, dans Charlevoix, du Grand prix cycliste de la Beauce, de la Fête de la musique à Tremblant, du parc de la rivière des Mille-Îles, du Festival de la chanson de Tadoussac et du Club de natation des Îles-de-la-Madeleine.



Centraide : l'objectif de la campagne dépassé.

Un solide appui aux activités culturelles, comme les FrancoFolies de Montréal.

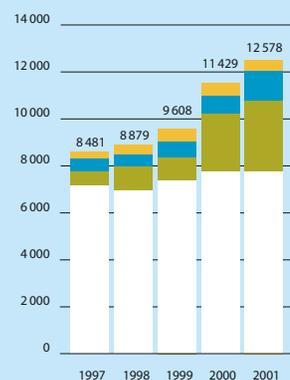


47	Analyse par la Direction	68	Bilan consolidé
65	États financiers consolidés	69	Flux de trésorerie consolidés
65	Rapport de la Direction	70	Notes complémentaires aux états financiers consolidés
66	Rapport des vérificateurs	92	Renseignements complémentaires
67	Résultats consolidés		
67	Bénéfices non répartis consolidés		

Vue d'ensemble

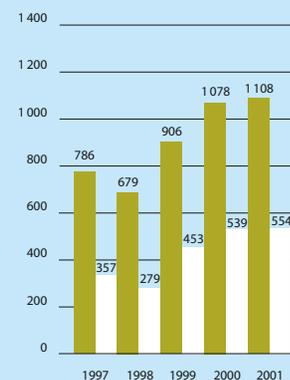
Le **bénéfice net** est en progression pour une troisième année consécutive et atteint 1 108 M\$, en hausse de 30 M\$ par rapport à l'année précédente. Les **produits** continuent leur croissance et atteignent 12 578 M\$, en hausse de 10,1 % par rapport à 2000. L'augmentation des transactions d'électricité réalisées aux États-Unis ainsi que les revenus de transport d'électricité provenant de nos récents investissements dans les filiales internationales, dont Transelec, expliquent cette progression. Les **dividendes** s'élèvent à 554 M\$ et constituent le cinquième versement consécutif à notre actionnaire, pour un montant cumulatif versé de plus de 2 G\$ depuis 1997. Les **fonds générés par l'exploitation** atteignent 3,5 G\$, en hausse de 5,6 %. Ils financent l'ensemble du programme d'investissement en plus de permettre le remboursement d'une partie de la dette à long terme. Le **remboursement d'une partie de la dette** de la Société, pour un montant cumulatif de plus de 1,5 G\$ depuis 1999, favorisera la réduction des frais financiers à long terme.

Chiffre d'affaires
(M\$)



Ventes d'électricité au Québec
Ventes d'électricité hors Québec
Ventes de gaz
Autres

**Bénéfice net
et dividendes versés**
(M\$)



Bénéfice net
Dividendes versés

L'Analyse par la Direction rend compte des résultats consolidés et sectoriels ainsi que de la situation financière consolidée d'Hydro-Québec. Une brève présentation de notre stratégie de gestion des risques ainsi que de nos perspectives complète cette analyse.

Dans notre analyse, le groupe consolidé (Hydro-Québec) désigne la société d'État Hydro-Québec (la Société) ainsi que les entreprises dans lesquelles cette dernière détient une participation, y compris ses filiales.

Résultats

CROISSANCE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Hydro-Québec maintient le cap sur ses objectifs de rentabilité et de création de valeur pour son actionnaire et pour la société québécoise. Ainsi, pour une troisième année consécutive, Hydro-Québec réussit à améliorer son bénéfice net qui atteint 1 108 M\$, en hausse de 30 M\$ ou 2,8 % par rapport à l'exercice précédent. Elle a réalisé cette progression tout en respectant l'engagement de gel des tarifs et en améliorant la qualité du service à l'ensemble de la clientèle québécoise.

En 2001, Hydro-Québec poursuit sa croissance, et son chiffre d'affaires enregistre une hausse de 1,1 G\$ ou 10,1 %, pour atteindre 12,6 G\$. L'augmentation du volume des transactions effectuées sur les marchés américains ainsi que les revenus de transport d'électricité provenant de nos récents investissements dans les filiales internationales, dont la société Transelec, contribuent à cette progression.

Malgré la croissance du chiffre d'affaires, la marge bénéficiaire diminue légèrement, passant de 9,4 % à 8,8 % en 2001. La réduction du volume des ventes d'électricité produite au Québec sur les marchés américains de même que la baisse des prix du mazout et du gaz naturel sur les marchés à court terme de l'énergie aux États-Unis expliquent en partie cette diminution. L'effet des températures exceptionnellement douces en décembre y contribue également. Par ailleurs, il est à noter que la charge liée à la taxe sur le capital avait considérablement baissé en 2000, par suite de l'application, rétroactivement à 1995, d'une modification de la base de calcul de cette taxe, ce qui avait eu un effet positif sur la marge bénéficiaire de l'année 2000.

Les charges totales s'établissent à 8,1 G\$, en hausse de 1,1 G\$. Les achats d'électricité à court terme effectués dans le cadre de transactions d'achat-revente aux États-Unis expliquent cette progression. Ces achats représentent à eux seuls 0,8 G\$ de l'accroissement et totalisent 2,2 G\$. L'intégration des résultats de nouvelles filiales internationales contribue également à la croissance de l'ensemble des charges.

Par ailleurs, nous avons réussi à maintenir une grande stabilité dans nos charges d'exploitation cette année puisque celles-ci totalisent 2 134 M\$, soit le même niveau que l'exercice précédent. La charge d'amortissement et déclassement s'établit à 1 845 M\$, comparativement à 1 896 M\$ en 2000. Les effets de l'exercice de réévaluation du portefeuille de projets réalisé en 2000 expliquent en partie cette diminution. La charge liée aux taxes atteint 591 M\$, en hausse de 66 M\$ ou 12,6 %. Si nous n'avions pas bénéficié, en 2000, d'un remboursement de taxe sur le capital par suite de la modification de la base de calcul susmentionnée, la charge relative à l'année 2001 aurait été du même ordre que celle de l'exercice précédent.

Malgré la faiblesse du dollar canadien, notre stratégie de gestion nous a permis de stabiliser l'évolution de nos frais financiers. Ceux-ci s'établissent à 3 350 M\$ en 2001, comparativement à 3 369 M\$ en 2000, soit une légère baisse de 19 M\$ ou 0,6 %.

En 2001, nous avons réduit notre charge d'intérêts de près de 245 M\$. En effet, nous avons su profiter de la diminution des taux d'intérêt à court terme sur la part de notre dette à taux variable, que nous avons maintenue à 25 %. Aussi, nous avons réalisé nos opérations de refinancement à des moments choisis pour bénéficier de taux à long terme avantageux. La fluctuation à la baisse des taux d'intérêt s'explique par le ralentissement marqué de l'économie américaine, qui a incité la réserve fédérale à réduire son taux directeur. Le taux interbancaire offert à Londres (TIOL ou LIBOR) à trois mois est ainsi passé de 6,5 % en moyenne en 2000 à 3,8 % en 2001. Le taux des acceptations bancaires canadiennes à trois mois a aussi connu une baisse importante, passant de 5,7 % en 2000 à 4,0 % en 2001.

D'autre part, la faiblesse du dollar canadien a eu un effet défavorable d'environ 175 M\$ sur nos engagements libellés en dollars des États-Unis, compensé en partie par une incidence favorable sur les ventes réalisées dans cette devise. En effet, l'économie intérieure a subi les contrecoups du ralentissement de l'économie américaine, ce qui a entraîné une dépréciation importante du dollar canadien par rapport au dollar des États-Unis. Le taux de change moyen du dollar canadien se situe donc à 0,646 \$ US en 2001, comparativement à 0,673 \$ US en 2000, ce qui représente un important fléchissement de 0,027 \$ US.

Enfin, l'acquisition de la société Transelec, en octobre 2000, a entraîné une hausse des frais financiers de l'ordre de 67 M\$ pour l'exercice 2001.

SECTEURS D'EXPLOITATION

Le nouveau contexte réglementaire en Amérique du Nord a incité la majorité des entreprises d'électricité, autrefois intégrées, à réorganiser leur structure par domaines d'activité : distribution, transport et production. Ainsi, après avoir créé, en 1997, Hydro-Québec TransÉnergie pour respecter les règles commerciales du marché de gros nord-américain, Hydro-Québec a créé en 2001 trois nouvelles divisions : Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction. La mise en place de cette structure a modifié le découpage des activités d'Hydro-Québec, qui se divisent maintenant comme suit :

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités reliées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

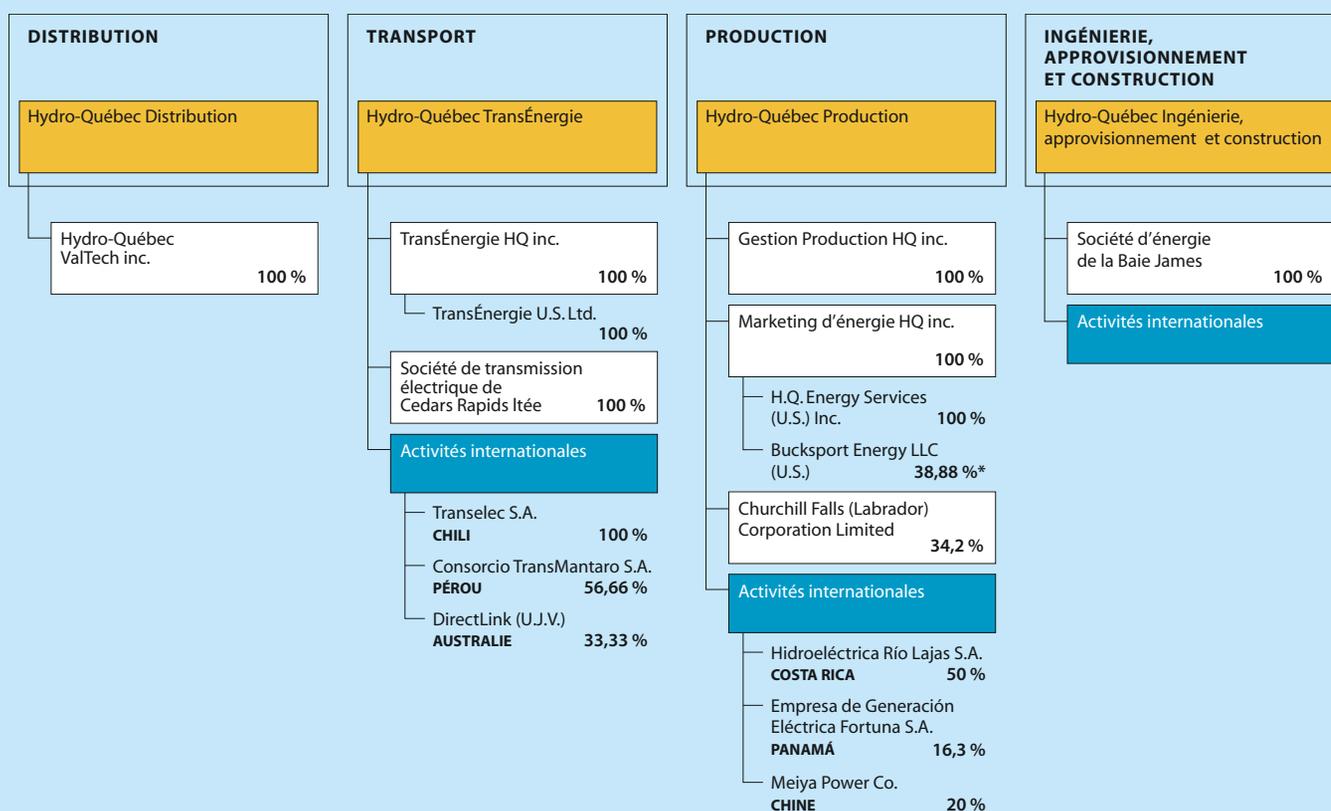
Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société en plus d'en commercialiser la capacité de transport. Elle gère et exploite des réseaux de transport à l'étranger et offre son expertise pour réaliser des projets de développement. Hydro-Québec TransÉnergie se charge aussi de la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec dont elle est la plus grande utilisatrice.

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société et de plusieurs installations à l'étranger. Elle garantit également la fourniture du volume d'électricité patrimoniale au marché du Québec et réalise des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie.

Ingénierie, approvisionnement et construction : Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction fournit des services en ingénierie et réalise des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène nationale et internationale. Elle offre également des services, notamment en approvisionnement et en informatique, aux unités d'Hydro-Québec.

Autres : Sont regroupés sous cette rubrique les activités liées au secteur gazier et à la recherche-développement ainsi que les activités corporatives et les services financiers.

Grands secteurs d'exploitation (principales composantes)



* Exclut la participation de 30,56 % d'HQI par l'intermédiaire de la Multinationale de l'électricité et du gaz.

Division d'Hydro-Québec ■
 Filiale, coentreprise ou participation
 Activités internationales : ■
 activités et/ou filiale, coentreprise
 ou participation internationale par
 l'intermédiaire d'HQI

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec réalisées au Québec sont réglementées par la Régie de l'énergie, créée en 1996 à la suite de l'adoption par le gouvernement du Québec de sa Politique énergétique. Ces activités, comme celles du secteur gazier, sont soumises à une réglementation économique basée sur les coûts de service. Dans ce contexte, les produits et les charges intersectoriels associés aux ventes d'électricité sont enregistrés en fonction des tarifs en vigueur. Les tarifs de transport ont été fixés par décret en 1997. Ils demeureront en vigueur tant que la Régie de l'énergie n'aura pas approuvé les modifications tarifaires demandées par Hydro-Québec et que cette dernière souhaitait voir entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Par ailleurs, les tarifs d'électricité au Québec ont été fixés en 1998 et seront maintenus jusqu'en avril 2004 à la demande du gouvernement.

En 2000, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie* qui fixe le tarif de fourniture (électricité produite ou achetée) à 2,79 cents le kilowattheure pour le volume d'électricité patrimoniale. Ce volume d'électricité correspond à la consommation des marchés québécois jusqu'à concurrence de 165 TWh annuellement et il doit être mis à la disposition d'Hydro-Québec Distribution par Hydro-Québec Production.

Tous les produits et les charges intersectoriels reliés à d'autres secteurs que celui de l'électricité sont évalués au coût complet. Les produits, les charges d'exploitation et les achats d'électricité et de combustible sont réalisés ou engagés directement par les secteurs.

La charge d'amortissement et déclassement se rapporte aux immobilisations ou aux autres actifs attribués aux secteurs. La gestion des taxes et des frais financiers est effectuée par les unités corporatives, et la répartition de ces charges varie selon la nature de la dépense. Ainsi, les taxes sont généralement distribuées entre les secteurs en fonction de l'actif net géré par les divisions. Les frais financiers, quant à eux, sont répartis entre les différents secteurs en fonction des taux de financement appliqués aux actifs nets de chacun des secteurs. Enfin, les frais relatifs aux activités corporatives, ou frais corporatifs, sont distribués entre les secteurs, généralement selon les charges d'exploitation.

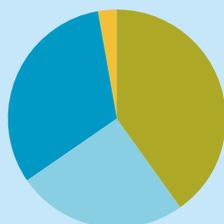
Résultats sectoriels (M\$)

		Distribution	Transport	Production	IAC*	Autres	Éliminations**	Hydro-Québec
Produits	2001	7 957	3 028	7 309	1 162	1 331	(8 209)	12 578
	Variation 2000-2001	45	252	695	(196)	275	78	1 149
Clients externes	2001	7 934	301	3 218	20	1 120	(15)	12 578
	Variation 2000-2001	47	235	695	(88)	251	9	1 149
Produits intersectoriels	2001	23	2 727	4 091	1 142	211	(8 194)	-
	Variation 2000-2001	(2)	17	0	(108)	24	69	-
Bénéfice net (Perte nette)	2001	(454)	436	1 170	(16)	(28)	-	1 108
	Variation 2000-2001	(11)	37	(83)	14	73	-	30

* Ingénierie, approvisionnement et construction.

** Correspondent aux éliminations intersectorielles aux fins de la consolidation.

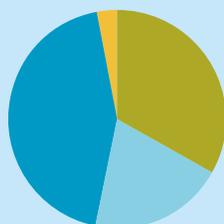
Produits des ventes d'électricité au Québec (%)



2001

Domestique et agricole	40,1	■
Générale et institutionnelle	25,3	■
Industrielle	31,8	■
Autres	2,8	■

Ventes d'électricité au Québec (%)



2001

Domestique et agricole	33,4	■
Générale et institutionnelle	20,0	■
Industrielle	43,6	■
Autres	3,0	■

Ventes d'électricité au Québec, par catégories

	Ventes			Produits des ventes		
	2001	Variation 2000-2001		2001	Variation 2000-2001	
		TWh	TWh		%	M\$
Domestique et agricole	50,8	(0,9)	(1,7)	3 131	(36)	(1,1)
Générale et institutionnelle	30,4	(0,1)	(0,3)	1 973	(29)	(1,4)
Industrielle	66,3	0,3	0,5	2 482	77	3,2
Autres	4,7	0,1	2,2	217	(3)	(1,4)
Total	152,2	(0,6)	(0,4)	7 803	9	0,1

DISTRIBUTION

L'année 2001 a été marquée par une décision favorable de la Régie de l'énergie relativement à la proposition d'Hydro-Québec Distribution en ce qui a trait à la procédure d'appel d'offres et d'attribution des contrats d'approvisionnement et au code d'éthique sur la gestion des appels d'offres. Nous avons soumis notre Plan d'approvisionnement à la Régie de l'énergie et nous procéderons, en 2002, à un appel d'offres visant à satisfaire les besoins québécois au-delà du volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh, pour les années 2006 et 2007.

Les résultats de l'ensemble des activités du secteur présentent une légère diminution de 11 M\$ en 2001. Les produits totaux, quant à eux, sont en croissance de 45 M\$ et atteignent 7 957 M\$ malgré le gel des tarifs depuis mai 1998, gel qui se poursuivra jusqu'en 2004.

Au cours de l'année 2001, l'évolution des activités de distribution d'électricité et l'amélioration de la qualité du service ont exercé une pression sur les charges d'Hydro-Québec Distribution.

Léger fléchissement des ventes totales d'électricité au Québec

La progression de la demande en 2001 n'a pas réussi à compenser l'effet des températures très douces du mois de décembre. Ainsi, les ventes d'électricité au Québec enregistrent un léger recul de 0,6 TWh ou 0,4 % par rapport à 2000, et les produits totalisent 7 803 M\$.

— Progression de la demande malgré le ralentissement économique

La demande progresse de 1,6 TWh, une augmentation qui se traduit par 90 M\$ de produits supplémentaires par rapport à l'année 2000. Le rythme de croissance de la demande a toutefois fléchi en raison du ralentissement économique.

La demande de la catégorie domestique et agricole affiche la progression la plus importante, avec une augmentation du volume des ventes de 0,7 TWh correspondant à des produits additionnels de 52 M\$. La croissance des mises en chantier résidentielles, soutenue par l'augmentation du taux d'occupation des logements locatifs et la baisse des taux d'intérêt, explique la progression de la demande d'électricité de cette catégorie.

distribution

qualité et fiabilité du service

Éléments de variation 2000-2001 des ventes, par catégories

	Demande		Température		Année bissextile		Autres éléments
	TWh	M\$	TWh	M\$	TWh	M\$	M\$
Domestique et agricole	0,7	52	(1,4)	(91)	(0,2)	(11)	14
Générale et institutionnelle	0,2	4	(0,2)	(7)	(0,1)	(5)	(21)
Industrielle	0,5	29	0,0	0	(0,2)	(6)	54
Autres	0,2	5	(0,1)	(2)	0,0	(1)	(5)
Total	1,6	90	(1,7)	(100)	(0,5)	(23)	42

En 2001, la catégorie industrielle a été particulièrement touchée par le ralentissement économique, accentué par les répercussions des événements du 11 septembre, qui a miné la confiance des entrepreneurs. Elle connaît donc un important fléchissement de son rythme de croissance par rapport à celui qui avait été enregistré en 2000. Malgré tout, la demande de cette catégorie progresse de 0,5 TWh et génère des produits supplémentaires de 29 M\$, entièrement attribuables à la venue de nouveaux clients d'importance provenant des secteurs de la chimie ainsi que de la fonte et de l'affinage des métaux.

— Le mois de décembre : l'un des plus chauds des 60 dernières années

Les températures très douces, particulièrement en décembre, ont entraîné une diminution des revenus de 100 M\$ par rapport à l'année précédente. La catégorie domestique et agricole, la plus sensible aux variations climatiques à cause des besoins de chauffage, explique en grande partie cette réduction.

— Autres éléments de variation

Une baisse de 0,5 TWh dans les ventes et de 23 M\$ dans les produits de 2001 est attribuable au fait que, étant bissextile, l'année 2000 comportait une journée de consommation supplémentaire. La catégorie industrielle bénéficie par ailleurs de l'effet de taux de change sur les ventes réalisées en dollars des États-Unis.

Répercussion cumulative sur les produits des ventes des écarts de température entre 2001 et 2000

(M\$)



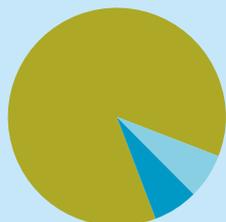
Autres activités

La vente à COGNICASE de notre participation dans M3i, une firme de conception de logiciels intégrés de gestion de pannes dans le domaine de la distribution électrique, nous a permis de réaliser un gain de près de 10 M\$. De plus, dans le cadre de cette transaction, nous avons signé une convention de licence avec COGNICASE concernant le logiciel CED (Centre d'exploitation de la distribution). Ainsi, en 2001, nous avons reçu des redevances de 9 M\$.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution poursuit sa stratégie de désinvestissement dans ses activités à l'international et se concentre sur les offres d'assistance technique qui lui assurent un rendement intéressant. Elle réalise ces activités avec un nombre limité de ressources en favorisant les partenariats avec des entreprises québécoises.

Revenus

(G\$)

**2001**

Activités réglementées	2,60	■
International	0,20	■
Autres	0,20	■

TRANSPORT

La stabilité et la fiabilité du réseau de transport comptent parmi nos préoccupations constantes, dans nos efforts pour répondre aux exigences croissantes des clients. C'est pourquoi Hydro-Québec TransÉnergie a poursuivi son programme de sécurisation du réseau. En outre, elle a pris plusieurs mesures pour assurer la pérennité du réseau de transport, notamment des investissements en modernisation d'équipements.

Par ailleurs, lors des audiences publiques tenues par la Régie de l'énergie, Hydro-Québec TransÉnergie a présenté ses arguments pour démontrer la justesse et la légitimité de ses demandes en vue d'obtenir une hausse des tarifs des services de transport à compter de janvier 2001. Une décision est attendue au cours du 1^{er} trimestre de 2002. Aussi longtemps que la Régie n'aura pas approuvé de nouveaux tarifs, les tarifs en vigueur demeureront ceux qui ont été fixés par décret en mars 1997.

Pour assurer le développement des affaires, Hydro-Québec TransÉnergie est à l'affût de nouveaux débouchés sur les marchés internationaux. Des occasions d'affaires prometteuses ont pu se concrétiser grâce, notamment, à la reconnaissance mondiale de notre savoir-faire dans le domaine du transport d'électricité à haute tension. Ainsi, nous comptons cette année sur un pôle important en Amérique du Sud, soit celui des activités des sociétés chilienne (Transelect) et péruvienne (Consortio TransMantaro S.A.), ainsi que sur un projet de ligne marchande en Australie (DirectLink). Au 31 décembre 2001, les actifs internationaux représentaient 2 G\$ ou 11 % de l'actif total de 18 G\$.

Revenus en progression

Le chiffre d'affaires franchit le cap des 3 G\$ pour s'établir à 3 028 M\$, comparativement à 2 776 M\$ en 2000. Cette croissance de 252 M\$ ou 9 % est attribuable principalement aux activités internationales. En 2001, le bénéfice net atteint 436 M\$, une augmentation de 37 M\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour nos produits de transit réglementé par la Régie de l'énergie, notre chiffre d'affaires est stable, car les tarifs en vigueur sont toujours ceux du décret de 1997. La majeure partie de nos revenus proviennent d'Hydro-Québec Distribution et sont liés aux besoins de transport de la clientèle québécoise.

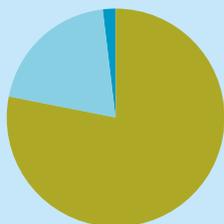
Sur la scène internationale, la forte croissance du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2000 s'explique notamment par la prise en compte en 2001 des résultats de Transelect, le plus important transporteur d'électricité chilien. Cette société a été acquise par l'entremise d'Hydro-Québec International au 4^e trimestre de l'année 2000. Son chiffre d'affaires s'élève à 205 M\$ et représente plus de 82 % de l'ensemble de notre chiffre d'affaires à l'étranger.

Les charges totales s'établissent à 2 592 M\$, en hausse de 215 M\$ ou 9 %. L'intégration des résultats des activités de transport à l'international a contribué pour 197 M\$ à cette augmentation.

transport

un service à valeur ajoutée

Ventes d'électricité d'Hydro-Québec Production
(%) excluant les ventes sur les marchés internationaux



2001

Ventes à Hydro-Québec		
Distribution	78,1	■
Contrats à court terme et courtage	20,0	■
Contrats à long terme	1,9	■

PRODUCTION

Tout en garantissant la fourniture du volume d'électricité patrimoniale au marché du Québec, Hydro-Québec Production participe activement aux marchés régionaux de l'énergie dans le nord-est du continent. Ses activités sont centrées sur la vente des surplus d'électricité produite au Québec, sur l'achat d'électricité à des fins de revente et sur les transactions d'arbitrage de prix à l'intérieur des marchés. Ainsi, en 2001, la division a su profiter des conditions avantageuses offertes sur les marchés, ce qui lui a permis de réaliser plus de 3 G\$ de chiffre d'affaires à l'extérieur du Québec.

Le bénéfice net s'établit à 1,2 G\$ en 2001, en baisse de 83 M\$ par rapport à 2000. Ce fléchissement est essentiellement attribuable à la diminution de 7,1 TWh du volume des ventes d'électricité produite au Québec sur les marchés américains en 2001. Toutefois, l'obtention de meilleurs prix de vente a permis de compenser en partie l'effet de la baisse du volume.

Le chiffre d'affaires, quant à lui, a franchi pour la première fois le cap des 7 G\$. En progression de 695 M\$ par rapport à 2000, les produits totalisent 7 309 M\$. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des prix de vente et du volume des transactions de courtage sur les marchés américains.

Ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution

Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution s'élèvent à 151,9 TWh ou 4,1 G\$ en 2001 et représentent 56 % des produits et 78 % du volume total des ventes. Le volume des ventes, quant à lui, a peu changé par rapport à 2000. Les conditions climatiques et le contexte économique ont fait en sorte que la croissance attendue dans ce marché ne s'est pas concrétisée.

Il convient de rappeler que les ventes à Hydro-Québec Distribution sont réalisées dans le cadre et selon les conditions établis par le gouvernement du Québec en 2000, soit un prix de 2,79 cents le kilowattheure, ajusté pour tenir compte de certains contrats.

Ventes d'électricité hors Québec

Les ventes d'électricité hors Québec ont connu une croissance importante depuis l'ouverture des marchés de gros, passant de 0,6 G\$ en 1997 à plus de 3 G\$ cette année. En 2001, elles atteignent 42,4 TWh, ce qui correspond à des produits de 3,1 G\$, soit 733 M\$ de plus que l'année dernière. De ces ventes, 32,2 TWh proviennent des transactions de courtage d'énergie sur les marchés américains, alors que 10,2 TWh s'appliquent à des ventes d'électricité produite au Québec sur des marchés hors Québec, principalement dans le Nord-Est américain.

Enfin, nous continuons d'assurer une présence sur les marchés internationaux. Les activités réalisées par l'intermédiaire de nos participations, principalement au Panamá, nous permettent d'enregistrer cette année des ventes d'électricité de 38 M\$, en hausse de 7 M\$ par rapport à 2000.

Achats d'électricité et de combustible

Les achats d'électricité et de combustible sont passés de 1,8 G\$ à 2,7 G\$, soit une progression de 902 M\$ ou 49 %. Les achats d'électricité à court terme directement reliés aux transactions de courtage d'énergie hors Québec expliquent la quasi-totalité de cette croissance.

production

croissance, performance et fiabilité

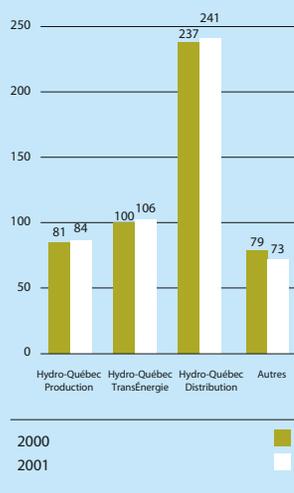
INGÉNIERIE, APPROVISIONNEMENT ET CONSTRUCTION

Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction réalise des activités d'une valeur de 1,2 G\$ en 2001, soit 0,5 G\$ en services partagés et 0,7 G\$ en projets d'ingénierie et construction. Les services partagés sont les services offerts aux divisions de la Société et comprennent notamment l'approvisionnement, les services liés aux technologies de l'information, la gestion des bâtiments ainsi que les services liés au transport terrestre et aérien.

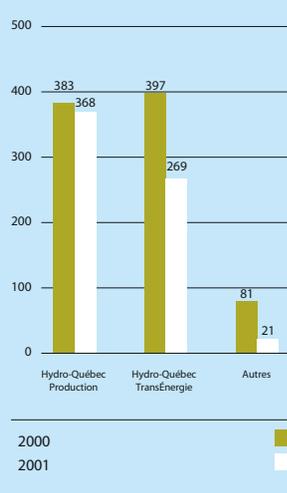
Pour ce qui est des services partagés, on note une légère augmentation du volume des activités, soit 1,4 %, qui découle principalement de la progression des besoins de la clientèle interne.

Les activités relatives aux projets d'ingénierie et construction ont atteint 0,7 G\$ en 2001, comparativement à 0,9 G\$ en 2000. Le retard dans l'obtention des autorisations gouvernementales a entraîné le report des travaux liés aux projets de bouclage du réseau de transport en Montérégie et dans l'Outaouais, ainsi qu'au projet de construction d'une interconnexion avec l'Ontario. La division a néanmoins enregistré une augmentation de ses activités du côté des projets d'équipement de production. Elle a entrepris des études d'avant-projet pour la construction d'ouvrages de retenue (lac Kénogami) et de centrales hydroélectriques (de la Romaine-1, de la Péribonka, etc.), de même que des travaux de réfection de plusieurs installations de production au Québec (centrales de Beauharnois, de la Bersimis-1, de Shawinigan-2, etc.).

**Activités liées
aux services partagés**
(M\$)



**Activités liées
aux projets d'équipement**
(M\$)



ingénierie, approvisionnement et construction

une expertise orientée vers la performance et la rentabilité

AUTRES

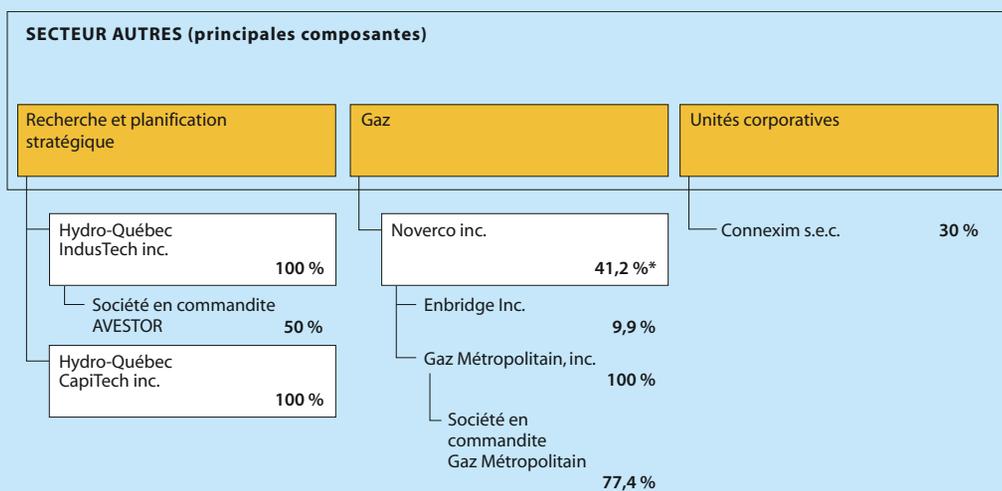
Le secteur Autres affiche une perte nette de 28 M\$ en 2001, comparativement à une perte de 101 M\$ l'année dernière. L'amélioration des résultats est en grande partie attribuable à l'effet de l'exercice périodique de réévaluation de notre portefeuille de projets liés aux activités de recherche-développement, réalisé en 2000.

Dans le but de poursuivre le développement de la technologie des piles rechargeables au lithium-métal-polymère, Hydro-Québec a créé un partenariat en 2001 avec une firme américaine. Les nouveaux partenaires entendent commercialiser ces piles sur les marchés des télécommunications, de l'automobile et des entreprises de services publics d'électricité. Ce partenariat a donné lieu au transfert de la technologie ACEP à la société en commandite AVESTOR et entraîné une accélération des activités de développement nécessaires à la valorisation de cette technologie, ce qui a occasionné une légère hausse des charges cette année.

Hydro-Québec CapiTech, dont les activités consistent à effectuer des investissements en capital de risque dans le domaine des technologies de l'énergie, termine l'année 2001 avec une perte de 7 M\$, supérieure de 1 M\$ à celle de l'an 2000. Bien qu'Hydro-Québec CapiTech ait enregistré des gains lors de la disposition de placements en début d'année, la détérioration de la conjoncture économique au cours de 2001 a entraîné à la baisse la valeur de certains placements de son portefeuille.

Par ailleurs, les résultats provenant de notre participation dans Noverco affichent un bénéfice net de 27 M\$ en 2001, soit une progression de 7 M\$ par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est entièrement attribuable à l'amélioration des résultats d'exploitation d'Enbridge.

Enfin, un gain de 7 M\$ réalisé au premier trimestre, lors de la vente d'une tranche de notre participation dans la société de télécommunications Connexim, a contribué à améliorer le bénéfice net.



* La Société détient des options d'achat d'actions sur une tranche additionnelle de 9,2 %.

Situation financière

Taux d'autofinancement



Investissements par types d'activités (M\$)



* Exclut un montant de 136 M\$ (690 M\$ en 2000) qui correspond à l'investissement de la Société dans ses participations.

** Inclut les éliminations aux fins de la consolidation.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice financier 2001, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 3 463 M\$, soit 183 M\$ ou 5,6 % de plus qu'en 2000. Les liquidités obtenues durant l'exercice ont servi à financer le programme d'investissement d'Hydro-Québec ainsi qu'à rembourser les emprunts à court terme. Le taux d'autofinancement s'établit cette année à 54,6 %, soit une hausse de 12,1 % par rapport à l'année dernière. En 2000, l'acquisition de Transelec pour un montant de 1,6 G\$ avait fait baisser le taux d'autofinancement.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les investissements globaux s'élèvent à 1 878 M\$ en 2001, ce qui représente une diminution de 1 612 M\$ ou 46 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par l'investissement majeur qu'avait réalisé Hydro-Québec en 2000 en acquérant, par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International, Transelec, la principale société de transport d'électricité du Chili.

Les activités d'investissement se divisent en trois catégories : les activités courantes, les activités de développement et les participations d'Hydro-Québec. Les activités courantes regroupent les investissements de la Société nécessaires à la poursuite normale de ses activités. Cette année, nous y avons injecté 1 555 M\$, principalement pour assurer la pérennité de nos actifs et satisfaire la demande québécoise. Quant aux activités de développement, qui s'élèvent à 106 M\$ en 2001, elles comprennent les investissements d'Hydro-Québec associés au développement des affaires et au développement technologique, et ceux qui sont reliés aux activités internationales. Enfin, les investissements réalisés par l'entremise des participations d'Hydro-Québec, tous secteurs confondus, totalisent 217 M\$ et ont été effectués principalement dans le secteur Transport et dans le secteur gazier (compris dans le secteur Autres).

Une grande partie des investissements des divisions d'Hydro-Québec liés à des projets de construction dans le domaine de l'énergie sont réalisés par Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction. En 2001, les investissements ont été principalement orientés vers les secteurs Transport et Production. Ils visent tous les projets de réfection majeure de centrales, de construction de nouvelles installations, de renforcement du réseau de transport et de développement du potentiel hydroélectrique.

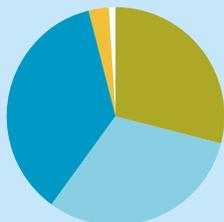
Distribution

En 2001, nous avons investi 455 M\$ dans la poursuite des activités courantes du secteur Distribution. De cette somme, un montant de 151 M\$ a été investi dans le renouvellement des équipements du réseau de distribution. L'objectif visé est de renouveler les actifs qui sont soit vieillissants, soit insuffisants pour répondre à l'augmentation de la charge électrique.

De plus, pour satisfaire la demande croissante de la clientèle, nous avons injecté 120 M\$ dans la réalisation de travaux reliés à l'alimentation de clients. Ces travaux comprennent aussi le prolongement du réseau pour le branchement de nouveaux clients.

Activités courantes

(%)



2001	M\$	%
Distribution	455	29
Transport	477	31
Production	562	36
Ingénierie, approvisionnement et construction	51	3
Autres	10	1

Transport

Nous avons investi 477 M\$ dans les activités courantes du secteur Transport en 2001. Ainsi, pour assurer la pérennité de nos actifs, nous poursuivons nos investissements dans le projet de Beauharnois. En 2001, une somme de 31 M\$ a été affectée à des travaux qui visent essentiellement l'intégration au réseau d'un nouveau poste de départ situé à l'ouest de la centrale et à la construction d'un autre poste à l'est.

De plus, afin de prolonger la durée de vie utile des équipements du réseau de transport et d'en améliorer la fiabilité, nous avons investi 116 M\$ dans des travaux effectués sur des équipements de transformation et de sectionnement. Dans la même optique, nous avons déboursé 9 M\$ sur un investissement total de 64 M\$, en 2001, pour terminer le projet de modernisation des équipements et des logiciels du centre de conduite du réseau, dont la mise en service a eu lieu cette année.

Dans le projet de la Toulnostouc, la Société a également consacré une somme de 9 M\$ à la construction de la ligne à 69 kV nécessaire à l'alimentation électrique du chantier. Ces travaux ont débuté cette année.

Par l'entremise de notre filiale HQI, nous avons investi 105 M\$ dans la poursuite et le développement de nos activités au Chili, au Pérou et en Australie. Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie internationale d'Hydro-Québec TransÉnergie et visent à mettre en valeur son expertise technologique dans le domaine du transport à haute tension. L'essentiel des investissements, soit une somme de 95 M\$, a été injecté dans la filiale Transelec, au Chili, notamment pour rééquilibrer sa structure de capital.

Enfin, les investissements réalisés par l'entremise des participations d'Hydro-Québec atteignent 64 M\$ en 2001 et sont constitués essentiellement d'immobilisations. De ce montant, 41 M\$ ont été investis à l'international par l'intermédiaire des participations d'Hydro-Québec au Chili, au Pérou et en Australie. TransÉnergie U.S., la filiale américaine de TransÉnergie HQ, continue de miser sur son savoir-faire technique dans le développement de projets d'infrastructure de transport de type ligne marchande dans lesquels la tarification est exclusivement liée aux prix du marché. Ainsi, cette filiale a investi cette année une somme de 17 M\$ en immobilisations pour la construction d'une liaison sous-marine à courant continu à haute tension, le Cross Sound Cable. Cette ligne marchande reliera les réseaux électriques du Connecticut et de Long Island (New York) et facilitera l'approvisionnement en électricité de cette région.

Production

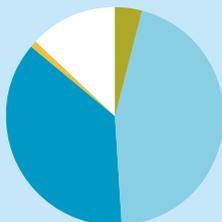
Dans le secteur Production, nous avons investi 562 M\$ dans les activités courantes, dont 300 M\$ afin d'assurer la pérennité de nos installations et de nos équipements.

Parmi les projets les plus importants figure l'aménagement hydroélectrique de Grand-Mère, dont les travaux ont débuté l'an dernier et se poursuivront jusqu'à la fin de 2004. Les dépenses engagées en 2001 s'élèvent à 74 M\$, et ces investissements ont permis d'effectuer les travaux majeurs d'excavation et de réaliser 30 % des travaux de bétonnage de la centrale, de la prise d'eau et de l'évacuateur de crues principal.

Les autres projets d'envergure, qui ont pour dénominateur commun la pérennité des actifs, sont les différents travaux de réhabilitation et de réfection de centrales, qui représentent un investissement total de 100 M\$. Ces travaux visent à moderniser les centrales existantes, à maintenir leur rendement et à prolonger leur

Activités de développement*

(%)



2001	M\$	%
Distribution	10	4
Transport	108	45
Production	89	37
Ingénierie, approvisionnement et construction	3	1
Autres	32	13

* Inclut un montant de 136 M\$ correspondant à l'investissement net de la Société dans ses participations.

durée de vie utile. Il s'agit notamment de la réhabilitation de la centrale de Beauharnois, dans laquelle nous avons investi 40 M\$. Cette somme a été consacrée essentiellement à la réfection et à la modernisation de différents groupes turbines-alternateurs et à des travaux de réfection et de renforcement de la structure principale de la centrale.

Le projet de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, dans lequel les investissements se chiffrent à 234 M\$ en 2001, permettra quant à lui de répondre aux besoins croissants de l'ensemble des marchés. Les travaux de construction et d'installation des équipements ont été achevés cette année. Les essais et les vérifications nécessaires à la mise en service des groupes ont commencé, conformément au plan établi en début d'année. Les problèmes techniques rencontrés lors de la mise en eau de la galerie d'amenée nécessitent toutefois des travaux correctifs qui reportent la mise en service des installations.

Parmi nos activités de développement figure le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc, d'une puissance de 526 MW. En effet, nous avons satisfait aux critères d'évaluation environnementale des gouvernements du Québec et du Canada, et ceux-ci ont donné cette année les autorisations requises pour entreprendre les travaux. Ce nouveau projet de l'ordre de 800 M\$ s'échelonne sur quelques années, et nous prévoyons effectuer la mise en service de la centrale en 2005. Cette année, nous avons investi 56 M\$ dans ce projet pour couvrir, notamment, les études d'avant-projet, les ententes de partenariat signées avec les communautés autochtones ainsi que les premiers travaux de réfection des routes et d'excavation de la galerie d'amenée.

Ingénierie, approvisionnement et construction et Autres

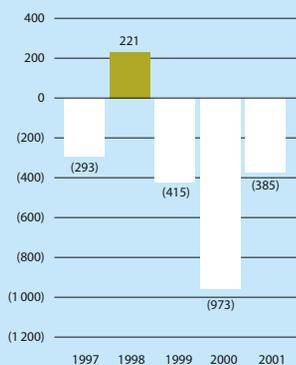
Dans le secteur Ingénierie, approvisionnement et construction, nous avons investi une somme de 20 M\$ pour assurer la pérennité des actifs et plus précisément pour implanter une nouvelle version de notre progiciel de gestion intégrée.

Dans le secteur Autres, les investissements de la Société dans les activités de développement atteignent 32 M\$, dont 28 M\$ ont été réalisés au moyen d'une capitalisation d'Hydro-Québec CapiTech. Rappelons que cette dernière exerce une veille commerciale et technologique pour la Société par ses activités d'investissement en capital de risque. Elle gère des fonds en capital de risque dans le domaine énergétique et investit directement dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies susceptibles de contribuer à la croissance des divisions de la Société.

Soulignons également un important investissement de 164 M\$ dans Hydro-Québec IndusTech lié au transfert de la technologie des piles rechargeables au lithium-métal-polymère à la coentreprise AVESTOR, créée en 2001. Cet investissement n'a cependant nécessité aucune sortie de fonds au cours de l'exercice puisqu'il constituait la reconnaissance de la valeur de la recherche effectuée dans ce domaine au cours des dernières années.

Enfin, les sommes investies par l'entremise des participations d'Hydro-Québec s'élèvent à 182 M\$ en 2001, excluant un montant de 53 M\$ lié à des encaissements et à des dispositions de placements réalisés au cours de l'exercice. C'est notre quote-part des investissements réalisés par la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), détenue par l'intermédiaire de Noverco, qui explique la plus grande partie

Évolution du financement à long terme de la Société (M\$)



2001

Emprunt net
Remboursement net

(M\$)

Émissions	1931	2 472	2 208	2 069	3 354
Rachats	(2 224)	(2 251)	(2 623)	(3 042)	(3 739)

des sommes investies, soit 129 M\$, à la fin de l'exercice. Les principaux éléments des investissements de la SCGM sont constitués d'immobilisations et de frais reportés liés aux coûts du gaz naturel, notamment au transport et à l'entreposage. Ces coûts sont recouvrables auprès de la clientèle en vertu d'un mécanisme d'ajustement automatique des tarifs approuvé par la Régie de l'énergie. Notons également, en 2001, la réalisation de placements en capital de risque de 38 M\$ par Hydro-Québec CapiTech.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Financement de la Société

Le programme d'approvisionnement de fonds de 2001 a été l'un des plus importants des dernières années en raison principalement de l'augmentation du volume des échéances de dettes. En effet, la Société a sollicité les marchés pour un total de 3 354 M\$, comparativement à une moyenne de 2 G\$ au cours des années précédentes. Elle a réalisé 87 % du programme initial qui prévoyait des emprunts de 3 877 M\$. Par ailleurs, l'emprunt à court terme de 376 M\$ US contracté lors du financement temporaire de l'acquisition de la société Transelec, à l'automne 2000, a été remboursé. La Société a effectué pour une troisième année consécutive un remboursement net de sa dette à long terme de l'ordre de 385 M\$.

Les principes directeurs sous-jacents au financement de la Société demeurent l'obtention du meilleur coût possible et la réduction du risque de financement. L'atteinte de ces objectifs doit être coordonnée à la diversification des sources de financement et à une couverture rigoureuse des risques de change.

C'est le marché canadien qui nous a offert les coûts les plus avantageux cette année encore. La majorité de nos opérations de financement, soit 66 %, ont été effectuées au Canada. L'activité de financement a été particulièrement intense en début d'année, car plus du tiers des échéances des dettes étaient concentrées au 1^{er} trimestre. Près de 1 G\$ ont été empruntés en janvier sur le marché des billets à moyen terme au Canada. Ces émissions ont été très bien reçues par les différents groupes d'investisseurs.

À la fin du mois de janvier, nous avons rouvert avec succès une série d'obligations portant intérêt à 6,5 %, lancée en 2000, pour augmenter son encours de 500 M\$. La valeur nominale de cette série, échéant en 2011, passe ainsi à 1,3 G\$.

Par ailleurs, nous avons profité du resserrement des écarts de crédit entre les taux des obligations du gouvernement des États-Unis et de celles du gouvernement du Québec pour lancer une émission en dollars des États-Unis pour la première fois depuis 1996. En effet, la Société a lancé sur le marché mondial une émission de 750 M\$ US venant à échéance dans 10 ans et assortie d'un taux d'intérêt de 6,3 %. L'émission a été bien accueillie, en particulier par les investisseurs américains, qui ont constitué la majorité des preneurs. Cette présence sur le marché américain nous a permis de diversifier notre bassin d'investisseurs et de faire en sorte que nos interventions sur le marché canadien soient moins fréquentes et plus appréciées.

Le reste des opérations de financement a consisté en billets à moyen terme émis de façon stratégique au cours de l'année. La plupart de ces billets viennent à échéance entre 2004 et 2006.

Enfin, la Société dispose des sources de financement préautorisées suivantes :

Type de financement	Volume autorisé	Marché	Encours au 31 décembre 2001
Marges de crédit	350 M\$ US ou équivalent en \$ CA 65 M\$ CA 50 M\$ US	Canada Canada États-Unis	- - -
Lignes de crédit de soutien	1 500 M\$ US	Eurodollar	-
Papier commercial	2 250 M\$ US ou équivalent en \$ CA	États-Unis Canada	42 M\$

Cotes de crédit

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de la Société :

	2001	2000
Agences américaines Moody's Fitch Ratings Standard & Poor's	A1 AA- A+	A2 AA- A+
Agence canadienne DBRS	A	A

En 2001, l'agence new-yorkaise Moody's a haussé la cote de solvabilité de la province de Québec et, par le fait même, celle d'Hydro-Québec de A2 à A1. L'amélioration de la position fiscale du Québec, l'élimination du déficit budgétaire ainsi que la baisse de la dette accumulée du gouvernement du Québec appuient, notamment, la décision de cette agence de notation.

Financement des participations

Du côté des participations, le point marquant est sans aucun doute le financement à long terme de la société Transelec. Ce financement est constitué d'un emprunt de 465 M\$ US, assorti d'une échéance de dix ans et portant intérêt au taux de 7,875 %, et d'un emprunt effectué sur les marchés locaux d'un montant de 9,2 millions d'*unidades de fomento* (pesos chiliens indexés), soit environ 242 M\$ US, portant intérêt au taux de 6,2 %. Soulignons qu'Hydro-Québec International a reçu le prix *Deal of the year* (Transaction de l'année) attribué par la revue *Latin Finance*, publiée par le groupe Euromoney, pour ce financement.

Dividendes, taux de capitalisation et couverture des intérêts

Le taux de capitalisation d'Hydro-Québec était de 27,5 % à la fin de l'exercice. Il permet la déclaration de dividendes de 554 M\$, soit 50 % du bénéfice net. Après le versement des dividendes à l'actionnaire, le taux de capitalisation s'établit à 26,8 %, comparativement à 26,2 % en 2000.

Par ailleurs, la baisse des frais financiers a permis une amélioration sensible de la couverture des intérêts d'Hydro-Québec, laquelle passe de 1,37 fois la charge d'intérêts en 2000 à 1,43 fois en 2001.

Risques et perspectives

GESTION DES RISQUES

Depuis quelques années, Hydro-Québec a intégré dans son processus décisionnel une stratégie de gestion intégrée de ses risques d'affaires. Cette stratégie couvre l'ensemble de ses divisions et permet de déterminer les principaux éléments de risque de chacune d'entre elles, puis de les intégrer à un portefeuille d'entreprise. La gestion intégrée des risques permet donc d'obtenir une meilleure connaissance des risques qui peuvent affecter l'entreprise, améliorant ainsi la capacité d'Hydro-Québec à les anticiper et à les gérer plus efficacement. La performance de l'entreprise s'en trouve donc améliorée.

L'année 2001 a été marquée par la production du *Plan stratégique 2002-2006*. L'intégration aux activités des divisions des outils de détermination et d'évaluation des risques développés par Hydro-Québec s'est poursuivie, et les risques déterminés ont été analysés et pris en compte lors de l'élaboration des orientations contenues dans ce plan. Ces outils de détermination et d'évaluation des risques prennent principalement la forme de grilles ou de questionnaires et sont aussi adaptés aux problématiques d'activités spécifiques, comme le développement de projets internationaux de transport. Par ailleurs, des plans d'action concernant plusieurs risques importants ont été élaborés au cours de l'année, notamment en ce qui touche le maintien et le transfert des connaissances pour assurer la pérennité du savoir-faire. D'autres plans d'action ont été intégrés dans les activités de gestion comme ceux qui sont relatifs au risque hydraulique.

Hydro-Québec a également poursuivi sa collaboration avec des organismes de recherche du Québec, tels que le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour développer des outils encore mieux adaptés à ses besoins.

Un tableau de bord sur l'évolution en cours d'année des principaux risques quantifiables a été approuvé par la Haute direction. Ce tableau de bord, qui sera produit régulièrement en 2002, permettra de suivre systématiquement tout le long de l'année le niveau de chacun des risques majeurs auxquels fait face l'entreprise, le tout en tenant compte des résultats réels depuis le début de l'année.

PERSPECTIVES

Environnement d'affaires

Depuis quelques années déjà, le marché de l'électricité, tant au Québec qu'à l'échelle de l'Amérique du Nord, connaît des changements importants. L'ouverture des marchés de l'électricité et le contexte réglementaire sont les principaux facteurs qui ont influencé la conduite récente des affaires d'Hydro-Québec. Pour nous adapter à ces changements, nous avons adopté une structure d'organisation qui nous permet de profiter pleinement des atouts dont nous disposons.

Plan stratégique 2002-2006

Dans son *Plan stratégique 2002-2006*, Hydro-Québec réitère sa volonté de faire croître l'entreprise et d'en améliorer la performance globale de façon à faire fructifier la richesse collective du Québec. Ainsi, nous maintenons les orientations du *Plan stratégique 2000-2004* en vue de consolider les progrès déjà réalisés. La concrétisation des orientations du Plan stratégique revient aux divisions, qui ont la responsabilité de rechercher et de saisir les nouvelles occasions d'affaires dans leur marché respectif.

Prévisions financières 2002

La conjoncture économique dans laquelle nous évoluons a un effet déterminant sur l'atteinte de nos objectifs. Le ralentissement économique amorcé à la fin de 2000 s'est accentué en 2001, et les répercussions des événements du 11 septembre 2001 retarderont probablement la reprise économique. Toutefois, les mesures prises par les gouvernements pour relancer l'économie, tout comme la politique monétaire expansionniste des banques centrales du Canada et des États-Unis, laissent poindre des signes de reprise au deuxième semestre de 2002. De plus, la baisse généralisée des prix des combustibles observée au deuxième semestre de 2001 devrait contribuer au redressement de l'économie. La croissance économique du Québec devrait néanmoins demeurer faible en 2002, pour ensuite retrouver son plein potentiel en 2003.

Afin de tenir compte de la faible croissance de l'activité économique, nous avons opté pour un scénario prudent lors de la planification de nos activités d'achat-revente sur les marchés externes. De même, nous anticipons une croissance modérée de la demande d'électricité au Québec. Néanmoins, Hydro-Québec maintient le cap sur les objectifs de rentabilité du *Plan stratégique 2002-2006*, et son bénéfice net devrait franchir encore une fois le cap de 1,1 G\$ en 2002.

Par ailleurs, une modification de la norme comptable relative à la conversion des devises étrangères entre en vigueur le 1^{er} janvier 2002. Cette version révisée de la norme comptable abolit la méthode de report et d'amortissement des gains et pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires libellés en devises étrangères. Afin de réduire la volatilité accrue des résultats, nous avons adapté notre stratégie de gestion du risque de change. L'application de cette norme devra se faire de façon rétroactive et aura pour effet de diminuer de l'ordre de 1,3 G\$ les bénéfices non répartis de 2002.

Nous prévoyons réaliser un programme d'investissement d'environ 2,7 G\$ en 2002. Nous consacrerons près de 65 % de cette somme aux activités courantes, afin d'assurer la pérennité de nos actifs et d'achever notre programme d'amélioration et de renforcement des réseaux de transport et de distribution. Notre programme d'approvisionnement de fonds pour 2002 s'élèvera à 1,6 G\$. Nos activités devraient générer des liquidités de 3,5 G\$, ce qui nous permettra de combler un peu plus de 65 % de nos besoins de fonds, évalués à 5,1 G\$.

Rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, compte tenu des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par les organismes de réglementation. Au besoin, la Direction porte des jugements éclairés et établit les estimations les plus appropriées sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

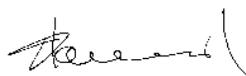
Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, notamment, pour fournir une assurance raisonnable que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers reflètent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Hydro-Québec a également établi des règles d'éthique et un code de conduite dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires.

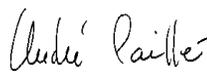
Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts comptables Samson Bélaïr/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Le président
du Conseil d'administration,



Jacques Laurent

Le président-directeur général,



André Caillé

Le Vice-président aux finances
et chef des services financiers,



Daniel Leclair

Montréal, Québec
Le 21 février 2002

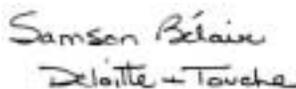
Rapport des vérificateurs

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2001 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Samson Bélair
Deloitte + Touche

Comptables agréés



PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Montréal, Québec

Le 21 février 2002

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre		2001	2000
En millions de dollars			
	notes		
Produits		12 578	11 429
Charges			
Exploitation		2 134	2 135
Achats d'électricité et de combustible		3 532	2 408
Amortissement et déclasséement	2	1 845	1 896
Taxes	3	591	525
		8 102	6 964
Bénéfice d'exploitation		4 476	4 465
Frais financiers	4	3 350	3 369
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle		1 126	1 096
Part des actionnaires sans contrôle		18	18
Bénéfice net		1 108	1 078

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre		2001	2000
En millions de dollars			
	note		
Solde au début		9 906	9 367
Bénéfice net		1 108	1 078
		11 014	10 445
Dividendes	15	554	539
Solde à la fin		10 460	9 906

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre		2001	2000
En millions de dollars			
	notes		
ACTIF			
Immobilisations	5	50 044	49 887
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces		251	112
Placements		617	569
Débiteurs		1 766	1 861
Actifs financiers liés à la dette		106	89
Matériaux, combustible et fournitures		427	407
		3 167	3 038
Autres actifs à long terme			
Placements	6	841	750
Frais reportés	7	5 031	4 309
Actifs financiers liés à la dette	8	299	372
Autres éléments d'actif	9	479	682
		6 650	6 113
		59 861	59 038
PASSIF ET AVOIR			
Dette à long terme	10	37 269	34 965
Passif à court terme			
Emprunts		88	1 774
Dividendes à payer		554	539
Créditeurs		1 343	1 398
Intérêts courus		1 201	1 264
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an		3 087	3 406
		6 273	8 381
Autres passifs à long terme	11	755	673
Dette à perpétuité	12	552	552
Part des actionnaires sans contrôle		178	187
Avoir de l'actionnaire	15		
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		10 460	9 906
		14 834	14 280
		59 861	59 038

Le président du Comité de vérification,



Yvon Lamontagne

Le président du Conseil d'administration,



Jacques Laurent

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre		2001	2000
En millions de dollars	note		
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		1 108	1 078
Amortissement des immobilisations		1 696	1 587
Amortissement des frais reportés		590	449
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	16	57	24
Autres		12	142
		3 463	3 280
Activités d'investissement			
Immobilisations		(1 810)	(1 812)
Acquisition d'entreprise		–	(1 576)
Placements à long terme		21	(65)
Variation nette des placements à court terme		(46)	(131)
Autres		(89)	(37)
		(1 924)	(3 621)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		4 544	2 200
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement		(3 471)	(2 317)
Rachat anticipé de dette à long terme		(289)	(737)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		25	–
Variation nette des emprunts à court terme		(1 827)	1 678
Dividendes versés		(539)	(453)
Autres		157	(18)
		(1 400)	353
Variation nette des espèces et quasi-espèces		139	12
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice		112	100
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice		251	112
Renseignement supplémentaire			
Intérêts versés		3 018	2 967

Note 1 — Principales conventions comptables

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des méthodes et pratiques comptables généralement reconnues par des organismes de réglementation. Les pratiques comptables à caractère réglementé adoptées par la Société, qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées, touchent notamment certains frais reportés, dont les projets majeurs abandonnés et les mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif, ainsi que l'amortissement des immobilisations cédées.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses participations dans des entreprises sous contrôle conjoint (collectivement Hydro-Québec).

Les participations dans les entreprises sous contrôle conjoint, c'est-à-dire les coentreprises, sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie de Noverco inc. et des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces sociétés présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle du 30 septembre.

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition et amorti sur une période n'excédant pas 40 ans, selon la méthode linéaire. Hydro-Québec révisé annuellement la valeur comptable des écarts d'acquisition afin d'établir s'il y a eu baisse de valeur permanente en mesurant la juste valeur estimative des placements selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société.

La coentreprise Noverco inc. possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain, inc. dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie. Cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs, rend des décisions qui influent sur l'adoption et l'utilisation de certaines pratiques comptables, notamment quant aux avantages sociaux futurs, aux impôts sur les bénéfices et à certains frais reportés.

PRODUITS

Les produits des ventes d'électricité sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée non encore facturée.

Note 1 — Principales conventions comptables (suite)**CONVERSION DES DEVICES**

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont reportés à la date de remboursement lorsqu'ils sont reliés à des éléments de passif couverts par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis. Dans les autres cas, ils sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif selon la méthode linéaire.

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux rentrées futures continues en dollars des États-Unis sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur ces swaps de devises sont reportés et amortis sur leur durée de vie restante selon la méthode linéaire.

Hydro-Québec utilise la méthode temporelle pour la conversion des états financiers des établissements étrangers qui sont considérés comme intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation. Les états financiers des établissements étrangers considérés comme autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant en utilisant la devise étrangère comme unité de mesure, à l'exception d'une filiale d'Hydro-Québec International qui utilise le dollar des États-Unis comme unité de mesure.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'emprunt capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les frais d'emprunt capitalisés sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'année précédente.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile. En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Production hydraulique	45 à 50 ans
Production nucléaire	25 à 30 ans
Production thermique, autre que nucléaire	15 à 30 ans
Immeubles administratifs et immeubles de service	50 ans
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	3 à 30 ans

Note 1 — Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations sont amorties selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à l'exception du matériel de construction, d'exploitation et de recherche, qui est amorti selon la méthode linéaire.

Lors de la cession d'immobilisations, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Toutefois, lorsque ces immobilisations sont remplacées, le coût de démantèlement, diminué de la valeur de récupération, est ajouté au coût des nouvelles immobilisations et amorti selon la méthode applicable au nouvel actif.

ESPÈCES, QUASI-ESPÈCES ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois sont présentés distinctement à l'Actif à court terme au bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

FRAIS REPORTÉS**— Programmes commerciaux et frais de développement**

Les frais reportés relatifs aux programmes commerciaux et aux frais de développement sont amortis sur une période qui n'excède pas cinq ans, selon la méthode linéaire. Cette période débute l'année qui suit celle où ces frais ont été comptabilisés.

— Projets majeurs abandonnés

Les frais engagés dans les projets d'investissement en immobilisations sont réévalués périodiquement. Lors de l'abandon d'un projet majeur, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de trois ans, selon la méthode linéaire.

MESURES DE RÉDUCTION ET DE RENOUVELLEMENT DE L'EFFECTIF

La Société a instauré différentes mesures temporaires pour faciliter la réduction et le renouvellement de son effectif au cours des années 1997 à 2000. Parmi ces mesures, les principales concernaient des améliorations au régime de retraite ainsi que des indemnités de départ, dont le coût est amorti selon la méthode linéaire, sur une période de 60 mois à compter du mois suivant chaque engagement individuel. Le coût des mesures relatives au régime de retraite est compris dans l'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite, le coût des indemnités de départ est présenté au poste Frais reportés et l'amortissement est inscrit au poste Charges d'exploitation.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme. Les titres émis ou garantis par les gouvernements sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Note 1 — Principales conventions comptables (suite)**INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, le risque de change relatif aux ventes ainsi que le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Les échanges d'intérêt, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent.

Les instruments dérivés utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas trois ans sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Lorsqu'ils sont utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie, les instruments dérivés constituent des couvertures. Les gains et les pertes relatifs à ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation sont évalués à la valeur du marché. Les variations de valeur sont constatées aux résultats dans la période où le changement de valeur est survenu.

DÉCLASSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE

Les coûts futurs du déclasserement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût de démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié.

La Société révisé périodiquement l'évaluation des coûts de déclasserement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclasserement de centrales nucléaires.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Note 2__ Amortissement et déclassement

	2001	2000
Amortissement des immobilisations	1 696	1 587
Amortissement des programmes commerciaux	14	67
Amortissement des projets majeurs abandonnés	44	43
Amortissement des frais de développement	9	33
Radiation de projets	1	81
Déclassement de la centrale nucléaire	13	12
Autres	68	73
	1 845	1 896

Note 3__ Taxes

	2001	2000
Taxe sur le capital	284	243
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	228	218
Taxes municipales, scolaires et autres	79	64
	591	525

Note 4__ Frais financiers

	2001	2000
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	3 105	3 231
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	53	58
	3 158	3 289
Moins		
Frais d'emprunt capitalisés	248	239
Revenu net de placements	51	42
	299	281
	2 859	3 008
Perte de change	306	174
Frais de garantie relatifs aux emprunts	185	187
	3 350	3 369

Note 5_ Immobilisations

				2001
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Distribution				
Postes et lignes	9 310	2 652	201	6 859
Immeubles administratifs et immeubles de service	672	197	5	480
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	718	519	57	256
Divers	707	392	17	332
	11 407	3 760	280	7 927
Transport				
Postes et lignes	19 735	4 434	785	16 086
Immeubles administratifs et immeubles de service	276	103	–	173
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 906	964	123	1 065
Divers	26	16	90	100
	21 943	5 517	998	17 424
Production				
Hydraulique	23 965	5 500	2 885	21 350
Nucléaire	1 645	794	19	870
Thermique, autre que nucléaire	773	365	3	411
Immeubles administratifs et immeubles de service	599	126	2	475
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	280	195	23	108
Divers	211	75	67	203
	27 473	7 055	2 999	23 417
Ingénierie, approvisionnement et construction				
Immeubles administratifs et immeubles de service	214	82	4	136
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	400	262	19	157
	614	344	23	293
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	62	28	14	48
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	218	182	4	40
Divers	1 324	439	10	895
	1 604	649	28	983
	63 041	17 325	4 328	50 044

Note 5__ Immobilisations (suite)

	2000			
	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	Total
Distribution				
Postes et lignes	8 904	2 376	244	6 772
Immeubles administratifs et immeubles de service	678	181	6	503
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	665	472	64	257
Divers	659	340	7	326
	10 906	3 369	321	7 858
Transport				
Postes et lignes	19 253	4 019	839	16 073
Immeubles administratifs et immeubles de service	272	95	2	179
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	1 814	878	131	1 067
Divers	25	2	41	64
	21 364	4 994	1 013	17 383
Production				
Hydraulique	23 827	5 087	2 462	21 202
Nucléaire	1 638	724	11	925
Thermique, autre que nucléaire	699	336	70	433
Immeubles administratifs et immeubles de service	599	113	1	487
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	255	177	24	102
Divers	206	53	56	209
	27 224	6 490	2 624	23 358
Ingénierie, approvisionnement et construction				
Immeubles administratifs et immeubles de service	209	72	3	140
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	358	216	24	166
	567	288	27	306
Autres				
Immeubles administratifs et immeubles de service	60	26	1	35
Matériel de construction, d'exploitation et de recherche	231	189	5	47
Divers	1 290	404	14	900
	1 581	619	20	982
	61 642	15 760	4 005	49 887

Note 5__ Immobilisations (suite)

Au 31 décembre 2001, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 514 millions de dollars (509 millions de dollars au 31 décembre 2000) présentés au poste Immobilisations en cours. En conséquence, la Société a cessé de capitaliser les frais d'emprunt afférents.

Compte tenu que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité en fonction des conditions de marché au moment de la mise en service des équipements, à leur conformité aux principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Note 6__ Placements

	2001	2000
Au coût		
Noverco inc. (note 14)		
Billets ^a	141	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 18)		
Obligations ^b	58	59
Autres ^c	269	181
	468	381
À la valeur de consolidation		
Enbridge Inc.	211	207
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (note 18)	39	35
Connexim, société en commandite	32	41
Meiya Power Company Limited	91	86
	373	369
	841	750

a) *Débtures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de 10 ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.*

b) *Obligations garanties par une hypothèque générale, 7,50 %, échéant entre 2002 et 2010 (valeur nominale de 64 millions de dollars en 2001 et de 65 millions de dollars en 2000).*

c) *Comprend des placements en capital de risque au coût de 118 millions de dollars et dont la juste valeur s'établit à 118 millions de dollars au 31 décembre 2001 (90 millions de dollars et 143 millions de dollars au 31 décembre 2000). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées correspond au coût.*

Note 7__ Frais reportés

	2001	2000
Frais reportés liés à la dette ^{a)}	3 974	3 191
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 17)	635	545
Programmes commerciaux	53	49
Frais de développement	53	91
Projets majeurs abandonnés	-	44
Mesures de réduction et de renouvellement de l'effectif	60	117
Autres	256	272
	5 031	4 309

a) Comprend principalement la perte de change reportée de 3 838 millions de dollars (3 063 millions de dollars au 31 décembre 2000).

Note 8__ Actifs financiers liés à la dette

	2001	2000
Swaps de devises	316	232
Fonds d'amortissement	89	229
	405	461
Moins		
Portion présentée à court terme	106	89
	299	372

Note 9__ Autres éléments d'actif

	2001	2000
Écarts d'acquisition	297	302
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^{a)}	182	380
	479	682

a) Correspond aux versements échelonnés de 2003 à 2007 de la compensation relative au coût net du rétablissement du réseau pour une somme de 182 millions de dollars. Au 31 décembre 2000, le solde incluait également un montant de 186 millions de dollars pour le remboursement des dépenses relatives aux mesures d'urgence qui a été encaissé au cours de l'exercice 2001.

Note 10__ Dette à long terme

COMPOSITION ET ÉCHÉANCES

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance compte tenu des exigences des fonds d'amortissement.

Années d'échéance	Dette de la Société				Filiales et coentreprises	2001	2000
	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total		Total	Total
2001	–	–	–	–	–	–	3 406
2002	520	2 085	450	3 055	32	3 087	2 990
2003	1 430	1 199	293	2 922	383	3 305	2 858
2004	1 485	32	56	1 573	26	1 599	1 185
2005	1 543	652	171	2 366	162	2 528	2 298
2006	416	1 760	425	2 601	28	2 629	–
1 à 5 ans	5 394	5 728	1 395	12 517	631	13 148	12 737
6 à 10 ans	2 999	1 703	1 296	5 998	1 117	7 115	5 242
11 à 15 ans	1 133	2 530	609	4 272	86	4 358	5 100
16 à 20 ans	2 722	1 928	13	4 663	103	4 766	2 755
21 à 25 ans	1 956	2 516	–	4 472	91	4 563	6 152
26 à 30 ans	1 084	3 297	–	4 381	136	4 517	3 981
31 à 35 ans	1 143	–	–	1 143	40	1 183	2 109
36 à 40 ans	209	–	–	209	67	276	209
41 à 45 ans	2	–	–	2	–	2	4
46 à 50 ans	50	–	–	50	–	50	50
51 à 55 ans	–	–	–	–	–	–	–
56 à 60 ans	378	–	–	378	–	378	32
Moins	17 070 ^a	17 702	3 313	38 085 ^b	2 271	40 356	38 371 ^b
Tranche à moins d'un an	520	2 085	450	3 055	32	3 087	3 406
	16 550	15 617	2 863	35 030	2 239	37 269	34 965

a) Comprend 113 millions de dollars et 249 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 millions de dollars et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement. Un fonds d'amortissement spécifique a été créé pour ces dettes et il totalise 30 millions de dollars au 31 décembre 2001. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 1 097 millions de dollars atteindront une valeur nominale de 1 333 millions de dollars à leur échéance.

b) Comprend 36 835 millions de dollars d'obligations garanties par le gouvernement du Québec (36 108 millions de dollars au 31 décembre 2000).

Note 10__ Dette à long terme (suite)

RÉPARTITION DE LA DETTE SELON LA MONNAIE À L'ÉMISSION ET INCIDENCE DES ACTIFS FINANCIERS LIÉS À LA DETTE

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

			2001	2000
Dette à long terme			Actifs financiers liés à la dette	
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan ^a	Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total
Dette de la Société				
Dollars canadiens	17 070	17 070	(88)	16 982
Dollars des États-Unis	10 887	17 702	(172)	17 530
Autres devises				
Yens japonais	57 500	876	(82)	794
Deutsche marks	974	860	(39)	821
Livres sterling	300	786	(20)	766
Francs suisses	97	96	–	96
Francs français	2 500	695	–	695
		3 313	(141)	3 172
Filiales et coentreprises^b				
		38 085	(401)	37 684
		2 271	(4)	2 267
		40 356	(405)	39 951

a) Comprend 945 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (765 millions de dollars au 31 décembre 2000) et 452 millions de dollars de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (240 millions de dollars au 31 décembre 2000).

b) Constituée de 835 millions en dollars canadiens, 1 092 millions en dollars des États-Unis, 336 millions en unidades de fomento (pesos chiliens indexés) et 4 millions en renminbi chinois (809 millions en dollars canadiens, 236 millions en dollars des États-Unis et 2 millions en renminbi chinois au 31 décembre 2000).

Note 10— Dette à long terme (suite)

RÉPARTITION DE LA DETTE SELON LA MONNAIE À L'ÉMISSION ET AU REMBOURSEMENT

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2001		2000	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	16 982	17 371	16 779	17 477
Dollars des États-Unis	17 530	20 313 ^a	16 003	19 099 ^a
Autres devises	3 172	–	4 081	287
	37 684	37 684	36 863	36 863
Dette des filiales et coentreprises				
Dollars canadiens	835	835	809	809
Dollars des États-Unis	1 092	937	236	236
Autres devises	340	495	2	2
	2 267	2 267	1 047	1 047
	39 951	39 951	37 910	37 910

a) Ces soldes sont couverts à 83 % par des rentrées futures continues de dollars des États-Unis (76 % au 31 décembre 2000).

TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	2001	2000
				Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,62	6,54	3,65	4,87	7,08
6 à 10 ans	6,20	4,78	5,51	5,56	7,37
11 à 15 ans	10,87	8,40	10,27	9,29	9,72
16 à 20 ans	11,06	9,73	3,26	10,50	10,24
21 à 25 ans	9,94	8,69	6,20	9,16	9,78
26 à 30 ans	6,68	9,13	–	8,46	9,03
31 à 35 ans	6,34	–	–	6,34	6,51
36 à 40 ans	6,41	–	–	6,41	6,43
41 à 45 ans	6,56	–	–	6,56	6,29
46 à 50 ans	6,44	–	–	6,44	6,45
51 à 55 ans	–	–	–	–	–
56 à 60 ans	6,62	–	–	6,62	6,33
Moyenne pondérée	8,02	8,24	6,81	8,05	8,82

Note 10__ Dette à long terme (suite)

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élève à 24,6 %, ou à 25,6 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2001 (25,2 %, ou 26,3 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2000). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 104 millions de dollars (101 millions de dollars en 2000), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 13).

JUSTE VALEUR

Au 31 décembre 2001, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, s'établit à 47 468 millions de dollars (45 019 millions de dollars au 31 décembre 2000).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2001, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 500 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance en 2002 et en 2006. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

Note 11 __ Autres passifs à long terme

	2001	2000
Créditeurs	312	275
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 17)	343	311
Déclassement de la centrale nucléaire	100	87
	755	673

Note 12__ Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Ces billets figurent au bilan au cours en vigueur à l'émission (637 millions de dollars au cours de clôture à la date du bilan). Au 31 décembre 2001, leur juste valeur s'établit à 566 millions de dollars (520 millions de dollars au 31 décembre 2000). Aux 31 décembre 2001 et 2000, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 3,09 % et à 6,88 % respectivement.

Note 13__ Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés par Hydro-Québec à des fins de couverture, sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements des intérêts et aux rentrées futures continues en dollars des États-Unis. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

Note 13— Instruments dérivés (suite)

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2017, indique une juste valeur négative de 338 millions de dollars (juste valeur négative de 318 millions de dollars au 31 décembre 2000).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	2001 ^a	2000 ^a
Dollars canadiens	(389)	(698)
Dollars des États-Unis	(1 768)	(2 136)
Autres devises		
Yens japonais	57 500	65 500
Deutsche marks	856	1 456
Livres sterling	300	310
Francs suisses	97	247
Francs français	2 500	2 500
Euros	61	—
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	(4)	—

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détient des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en octobre 2004.

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (*actifs financiers*) ou débourserait (*passifs financiers*) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	2001	2000
Risque de change		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	38	39
Passifs financiers	(2)	(43)
	36	(4)
Risque de taux d'intérêt		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	33	1
Passifs financiers	(89)	—
	(56)	1
Risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières		
Contrats à terme, options et swaps		
Actifs financiers	32	30
Passifs financiers	(60)	(21)
	(28)	9
	(48)	6

Note 13__ Instruments dérivés (suite)

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des clients, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2001, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte importante susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

Note 14__ Participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent notamment la participation dans Noverco inc. et les participations de la Société dans diverses coentreprises à l'étranger par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2001	2000
Résultats		
Produits	1 148	864
Charges et frais financiers	1 095	807
Part des actionnaires sans contrôle	18	18
<i>Bénéfice net</i>	35	39
Bilan		
Actif à court terme	186	191
Actif à long terme	1 793	1 687
Passif à court terme	216	256
Passif à long terme	1 096	1 028
Part des actionnaires sans contrôle	174	180
<i>Actif net</i>	493	414
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	125	92
Activités d'investissement	(121)	(144)
Activités de financement	(1)	63
<i>Variation nette des espèces et quasi-espèces</i>	3	11

NOVERCO INC.

La Société détient 41 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco inc., la Société a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir leur participation en liquidités sous réserve de certaines conditions.

Note 14__ Participations dans des coentreprises (suite)

Noverco inc., par sa participation dans la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), présente dans ses états financiers des impôts futurs sur les bénéfices non comptabilisés, relatifs à des activités réglementées, de 98 millions de dollars en 2001 selon la méthode axée sur le bilan (141 millions de dollars en 2000 selon la méthode du report d'impôts). La Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie ont permis, par le passé, l'inclusion de ces impôts futurs dans les tarifs de la SCGM au fur et à mesure de leur exigibilité.

La SCGM constate dans ses résultats les charges liées aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite lorsque celles-ci sont déboursées, conformément aux exigences réglementaires.

COENTREPRISES À L'ÉTRANGER

La Société détient des participations dans des coentreprises par l'entremise d'Hydro-Québec International. Ces coentreprises œuvrent essentiellement dans les domaines de l'exploitation et de la construction de réseaux de transport et de centrales hydroélectriques. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud et en Amérique centrale ainsi qu'en Australie.

Note 15__ Avoir de l'actionnaire

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2001, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 554 millions de dollars, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

MODIFICATION COMPTABLE EN 2002

En décembre 2001, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une version révisée du chapitre 1650 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Conversion des devises étrangères. Cette norme comptable modifiée abolit la méthode du report et amortissement des gains et des pertes de change non réalisés à l'égard des éléments monétaires libellés en devises qui sont inscrits au bilan. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002. L'application de ces nouvelles recommandations devra se faire de façon rétroactive.

L'application initiale de ces recommandations au 1^{er} janvier 2002 entraînera une diminution de l'ordre de 1 300 millions de dollars des bénéfices non répartis.

Note 16__ Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2001	2000
Débiteurs	26	30
Matériaux, combustible et fournitures	(23)	(24)
Créditeurs	92	31
Intérêts courus	(38)	(13)
	57	24

Note 17__ Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées, de type fin de carrière. Le régime de retraite de la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. La Société procure aussi à son personnel actif et à ses retraitées et retraités d'autres avantages sociaux comprenant des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et hospitalisation et d'assurance-salaire. La plupart de ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire dont la capitalisation est partielle.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Le tableau suivant présente les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants :

Note 17__ Avantages sociaux futurs (suite)

	2001	2000	2001	2000
	Régime de retraite	Régime de retraite	Autres régimes	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées				
<i>Solde au début de l'exercice</i>	6 966	5 988	522	460
Coût des services rendus	214	171	19	16
Prestations versées et remboursements	(321)	(322)	(31)	(26)
Intérêts sur l'obligation	451	436	33	32
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(79)	647	(20)	40
Redressements dus aux modifications de régime	–	–	(12)	–
Redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif	–	46	–	–
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	7 231	6 966	511	522
Actifs des régimes à la juste valeur				
<i>Solde au début de l'exercice</i>	9 452	8 958	31	31
Rendement réel des actifs au cours de l'exercice	33	831	1	–
Cotisations des employés	13	3	–	–
Cotisations d'Hydro-Québec	–	1	13	4
Prestations versées et remboursements	(321)	(322)	(5)	(4)
Frais d'administration	(28)	(19)	–	–
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	9 149	9 452	40	31
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	1 918	2 486	(471)	(491)
Coût non amorti des services passés ^a	256	278	–	–
Perte nette non amortie (gain net non amorti) ^b	194	(428)	(39)	(19)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti) ^a	(1 825)	(1 977)	165	193
Redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif non amortis ^c	92	186	2	6
Actif (passif) au titre des prestations constituées	635	545	(343)	(311)
Principales hypothèses actuarielles (%)				
Taux d'actualisation	6,62	6,61	6,62	6,61
Taux de rendement prévu des actifs des régimes ^d	7,67	7,90	4,98	5,59
Taux de croissance des salaires ^e	2,95	2,95	–	–

a) Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes, et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages complémentaires de retraite déterminés au 1^{er} janvier 1999, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux régimes d'assurance-salaire est amortie sur une période de cinq ans, selon la méthode linéaire.

b) Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice si le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette non amortis au début de l'exercice excèdent 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

c) Les redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif sont amortis selon la méthode linéaire, sur une période de 60 mois à compter du mois suivant chaque engagement individuel.

d) Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans pour les titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

e) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2001, le coût des soins de santé est basé sur un taux de croissance annuel de 7,9 % en 2002. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2012.

Note 17__ Avantages sociaux futurs (suite)

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées.

Ces titres se classent dans les catégories d'actif suivantes :

	2001	2000	2001	2000
	Régime de retraite	Régime de retraite	Autres régimes	Autres régimes
Obligations	689	742	-	-
Actions	12	10	-	-
Placements à court terme	-	20	35	31
	701	772	35	31
Charge (crédit) de l'exercice au titre des régimes				
Coût des services rendus, déduction faite des cotisations des employés ^a	185	157	19	16
Frais d'administration ^b	28	19	-	-
Intérêts sur l'obligation	451	436	32	33
Rendement prévu des actifs	(718)	(650)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	(152)	(152)	16	16
Amortissement du gain actuariel net	-	-	(1)	(1)
Amortissement des redressements dus aux programmes de réduction de l'effectif	94	90	4	4
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	22	22	-	-
Charge (crédit) de l'exercice	(90)	(78)	69	67

a) La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels. Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Depuis le 10 mai 1999, la Société ainsi que la majorité de ses employés bénéficient d'un congé de cotisations au Régime de retraite.

Au cours de l'exercice, certaines modifications ont été apportées au mode de financement du régime d'assurance-vie collective supplémentaire. Ces modifications ont été appliquées à compter de septembre à toutes les personnes assurées par ce régime, exception faite des ingénieurs, des chercheurs, des spécialistes ainsi que de ceux d'entre eux qui sont à la retraite. Ces modifications, jumelées aux changements de certaines hypothèses, ont eu pour effet de réduire de 12 millions de dollars l'obligation au titre des prestations constituées des Autres régimes.

Note 18__ Engagements et éventualités

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2001, la Société avait pris des engagements en vertu de 77 contrats d'achat d'électricité auprès de producteurs privés, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 810 MW. La Société prévoit acheter annuellement environ 4 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2029. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

GARANTIES

Hydro-Québec avait émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 1 504 millions de dollars au 31 décembre 2001.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

La Société prévoit des investissements en immobilisations de l'ordre de 2 000 millions de dollars en 2002.

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges, dont il est actuellement possible de déterminer l'issue avec un degré raisonnable de certitude, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec, compte tenu de la provision dont ces éléments font l'objet.

La majorité des réclamations reçues par la Société relativement à la tempête de verglas de 1998 ont été retirées.

Note 19__ Informations sectorielles

Les activités d'Hydro-Québec sont divisées en quatre secteurs d'exploitation fondés sur la structure organisationnelle, qui reflète le mode de gestion des activités de l'entreprise :

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités reliées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société au Québec en plus de gérer et d'exploiter des réseaux de transport à l'étranger et de réaliser des projets de développement. La division assure également la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec.

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie.

Ingénierie, approvisionnement et construction : Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction fournit des services en ingénierie et réalise des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène nationale et internationale. La division offre également des services, particulièrement en approvisionnement et en informatique, aux unités d'Hydro-Québec.

Autres : Sont regroupés sous cette rubrique les activités de recherche-développement, les activités corporatives, les services financiers ainsi que les activités liées au secteur gazier.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière utilisée pour l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées dans chacun des secteurs sont les mêmes que les conventions décrites à la note 1.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport prévus dans la *Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour le volume de consommation patrimoniale annuelle des marchés québécois jusqu'à concurrence de 165 TWh, volume non encore atteint en 2001.

Les tarifs de transport utilisés sont ceux décrétés par le gouvernement du Québec en mars 1997, dans l'attente d'une décision de la Régie de l'énergie relativement à la demande de hausse des tarifs des services de transport à compter de janvier 2001. Si des modifications devaient être apportées, celles-ci affecteraient seulement les produits intersectoriels.

Note 19_ Informations sectorielles (suite)

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent des informations sur les résultats et l'actif par secteurs et par régions :

SECTEURS D'EXPLOITATION

							2001
	Distribution	Transport	Production	IAC ^a	Autres	Éliminations intersectorielles ^b	Total
Produits							
Clients externes	7 934	301	3 218	20	1 120	(15)	12 578
Intersectoriels	23	2 727	4 091	1 142 ^c	211	(8 194)	–
Amortissement et déclassé	429	578	671	66	101	–	1 845
Frais financiers	573	1 139	1 502	20	122	(6)	3 350
Bénéfice net (perte nette)	(454)	436	1 170	(16)	(28)	–	1 108
Investissements en immobilisations	482	549	664	53	62	–	1 810
Actif total	9 545	18 223	24 275	533	2 282	5 003	59 861
							2000
	Distribution	Transport	Production	IAC ^a	Autres	Éliminations intersectorielles ^b	Total
Produits							
Clients externes	7 887	66	2 523	108	869	(24)	11 429
Intersectoriels	25	2 710	4 091	1 250 ^c	187	(8 263)	–
Amortissement et déclassé	416	554	735	54	137	–	1 896
Frais financiers	591	1 060	1 578	33	107	–	3 369
Bénéfice net (perte nette)	(443)	399	1 253	(30)	(101)	–	1 078
Investissements en immobilisations	429	695	603	30	55	–	1 812
Actif total	9 781	18 065	24 390	571	2 091	4 140	59 038

a) Ingénierie, approvisionnement et construction.

b) Comprennent les actifs reliés aux financements à long terme qui n'ont pas été attribués aux secteurs d'activité.

c) Les produits intersectoriels du secteur IAC comprennent une somme de 653 millions de dollars (786 millions de dollars en 2000) qui correspond à des investissements en immobilisations pour les secteurs clients.

INFORMATIONS D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

	2001		2000	
	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition	Produits	Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	9 100	48 071	8 862	48 027
Canada, hors Québec	114	2	113	–
États-Unis	3 055	277	2 331	226
Chili	222	1 639	–	1 597
Autres pays	87	352	123	339
	12 578	50 341	11 429	50 189

Renseignements complémentaires
Rétrospective quinquennale

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

En millions de dollars	2001	2000	1999	1998	1997
RÉSULTATS					
Produits	12 578	11 429	9 608	8 879	8 481
Charges					
Exploitation	2 134	2 135	1 912	1 681	1 724
Achats d'électricité et de combustible	3 532	2 408	1 109	899	529
Amortissement et déclassement	1 845	1 896	1 731	1 589	1 545
Taxes	591	525	592	610	583
	8 102	6 964	5 344	4 779	4 381
Bénéfice d'exploitation	4 476	4 465	4 264	4 100	4 100
Frais financiers	3 350	3 369	3 345	3 410	3 308
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	1 126	1 096	919	690	792
Part des actionnaires sans contrôle	18	18	13	11	6
Bénéfice net	1 108	1 078	906	679	786
SOMMAIRE DU BILAN					
Actif total	59 861	59 038	56 808	57 336	55 238
Dette à long terme	37 269	34 965	36 016	37 833	37 172
Avoir de l'actionnaire	14 834	14 280	13 741	13 288	12 888
INVESTISSEMENTS ANNUELS					
Immobilisations	1 810	1 812	1 642	2 092	1 590
Autres	68	1 678	456	234	527
Total des investissements	1 878	3 490	2 098	2 326	2 117
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts ^{a)}	1,43	1,37	1,33	1,25	1,27
Taux de capitalisation (%) ^{b)}	26,8	26,2	26,2	25,0	25,1
Taux d'autofinancement (%) ^{c)}	54,6	48,7	58,9	50,2	61,2
Rendement de l'avoir propre (%) ^{d)}	7,6	7,7	6,7	5,2	6,2
Marge bénéficiaire (%) ^{e)}	8,8	9,4	9,4	7,6	9,3

a) Quotient du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la dépense brute d'intérêt.

b) Quotient de l'avoir de l'actionnaire par la somme de l'avoir de l'actionnaire, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme et de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme diminuée des actifs financiers liés à la dette.

c) Quotient des liquidités provenant de l'exploitation diminuées des dividendes versés par la somme des investissements, de l'échéance de la dette à long terme et du rachat des fonds d'amortissement.

d) Quotient du bénéfice net par l'avoir de l'actionnaire moyen de l'année.

e) Quotient du bénéfice net par les produits.

Note: Pour l'ensemble de la section Renseignements complémentaires, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été révisées pour respecter la présentation de l'exercice courant.

DONNÉES D'EXPLOITATION	2001	2000	1999	1998	1997
En millions de kilowattheures					
VENTES D'ÉLECTRICITÉ					
Au Québec					
domestique et agricole	50 850	51 666	49 315	47 701	51 246
générale et institutionnelle	30 360	30 490	29 765	28 815	29 560
industrielle	66 343	65 950	63 409	61 773	61 837
autres	4 659	4 651	4 500	4 519	4 648
	152 212	152 757	146 989	142 808	147 291
Hors Québec					
ventes à long terme	4 116	6 844	8 711	8 101	8 072
ventes à court terme	38 698	30 479	16 012	10 464	7 170
	42 814	37 323	24 723	18 565	15 242
Ventes totales	195 026	190 080	171 712	161 373	162 533
En millions de dollars					
PRODUITS DES VENTES					
Au Québec					
domestique et agricole	3 131	3 167	3 034	2 906	3 066
générale et institutionnelle	1 973	2 002	1 963	1 894	1 885
industrielle	2 482	2 405	2 236	2 214	2 162
autres	217	220	215	213	218
	7 803	7 794	7 448	7 227	7 331
Hors Québec					
ventes à long terme	326	377	427	391	350
ventes à court terme	2 794	2 003	624	423	246
	3 120	2 380	1 051	814	596
Produits totaux des ventes	10 923	10 174	8 499	8 041	7 927
Au 31 décembre					
NOMBRE D'ABONNEMENTS					
Au Québec					
domestique et agricole	3 257 361	3 228 610	3 206 211	3 182 033	3 157 096
générale et institutionnelle	280 796	281 107	280 383	280 067	280 396
industrielle	13 215	13 081	12 732	12 803	13 002
autres	5 919	5 941	5 986	6 066	6 222
Hors Québec	86	86	88	61	52
Nombre total d'abonnements	3 557 377	3 528 825	3 505 400	3 481 030	3 456 768
En kilowattheures par abonnement					
CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE					
Au Québec					
domestique et agricole	15 680	16 058	15 381	15 050	16 309
générale et institutionnelle	108 061	108 604	106 157	102 826	105 390
industrielle	5 045 862	5 109 828	4 980 295	4 787 677	4 720 382
autres	785 666	779 911	751 720	735 514	741 899

Renseignements complémentaires
Rétrospective quinquennale

DONNÉES D'EXPLOITATION	2001	2000	1999	1998	1997
En milliers de kilowatts					
PUISSANCE INSTALLÉE^a					
Centrales hydroélectriques	28 906	29 246	29 235	29 203	29 203
Centrales thermiques ^b	2 266	2 266	2 270	2 269	2 194
Centrale éolienne	2	–	–	–	–
Puissance installée totale	31 174	31 512	31 505	31 472	31 397
En millions de kilowattheures					
BESOINS GLOBAUX^c	186 645	197 895	187 999	176 236	182 263
En milliers de kilowatts					
BESOINS DE PUISSANCE À LA POINTE^d	32 616	33 767	35 577	35 275	32 305
En kilomètres					
LIGNES AÉRIENNES ET SOUTERRAINES					
Transport et répartition	32 273	32 283	32 227	32 144	32 036
Distribution	107 139	106 448	105 898	105 705	104 640
	139 412	138 731	138 125	137 849	136 676

a) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de la production de la totalité des parcs éoliens de Matane et de Cap-Chat, qui comprennent 133 éoliennes d'une puissance nominale de 100 MW. Hydro-Québec dispose également de la production de deux centrales situées au Panamá et au Costa Rica, d'une puissance nominale de 300 MW et de 10 MW, respectivement.

b) Y compris la centrale nucléaire de Gentilly-2, d'une puissance nominale de 675 MW.

c) Les besoins globaux comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

d) Besoins de puissance des besoins globaux à la pointe annuelle des besoins québécois pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. La pointe annuelle des besoins québécois pour l'hiver 2001-2002 est survenue le 31 janvier 2002 à 18 h.

AUTRES DONNÉES	2001	2000	1999	1998	1997
En %					
HAUSSES TARIFAIRES					
Hausse moyenne au 1 ^{er} mai	0	0	0	1,6	1,6
Taux d'inflation	2,5	2,7	1,7	0,9	1,6
EFFECTIF^a					
Permanent au 31 décembre	17 679	17 277	17 277	17 468	17 164
Temporaire (moyenne annuelle)	3 545	3 399	3 126	3 379	3 252
Féminin (%)	28,3	28,6	27,9	27,4	27,0

a) À l'exclusion du personnel des filiales et coentreprises.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

					2001
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
En millions de dollars				(non vérifié)	(vérifié)
Produits	3 837	2 904	2 762	3 075	12 578
Charges					
Exploitation	469	545	512	608	2 134
Achats d'électricité et de combustible	1 055	802	831	844	3 532
Amortissement et déclassement	457	486	477	425	1 845
Taxes	156	174	151	110	591
	2 137	2 007	1 971	1 987	8 102
Bénéfice d'exploitation	1 700	897	791	1 088	4 476
Frais financiers	938	832	808	772	3 350
Bénéfice (perte) avant part des actionnaires sans contrôle	762	65	(17)	316	1 126
Part des actionnaires sans contrôle	7	11	2	(2)	18
Bénéfice net (perte nette)	755	54	(19)	318	1 108

					2000
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
En millions de dollars				(non vérifié)	(vérifié)
Produits	2 933	2 544	2 914	3 038	11 429
Charges					
Exploitation	464	509	474	688	2 135
Achats d'électricité et de combustible	352	470	878	708	2 408
Amortissement et déclassement	447	447	463	539	1 896
Taxes	157	156	141	71	525
	1 420	1 582	1 956	2 006	6 964
Bénéfice d'exploitation	1 513	962	958	1 032	4 465
Frais financiers	831	852	843	843	3 369
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	682	110	115	189	1 096
Part des actionnaires sans contrôle	7	12	1	(2)	18
Bénéfice net	675	98	114	191	1 078

Bureau de direction



« Assurer la croissance dans le respect de l'environnement, préparer la relève, gérer avec rigueur et communiquer avec transparence. Voilà nos responsabilités. »

André Caillé
Président-directeur général



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive aux affaires
corporatives et secrétaire générale



Daniel Leclair
Vice-président aux finances
et chef des services financiers



Roger Lanoue
Vice-président à la recherche
et à la planification stratégique



Maurice Charlebois
Vice-président
aux ressources humaines

Conseil d'administration



Jacques Laurent ^{a,b,c,d,e,f,g}
Président du Conseil
d'administration, Hydro-Québec
Associé principal,
Gowling Lafleur Henderson,
avocats

André Caillé ^{a,b,c,d,e,f,g}
Président-directeur général,
Hydro-Québec



Pierre Bourgie ^{a,e,f}
Vice-président du Conseil
d'administration, Hydro-Québec
Président et chef de la
Direction, Société financière
Bourgie 1996 inc.

Michel Boivin
Sous-ministre des Ressources
naturelles, gouvernement
du Québec

Joseph Benarosh ^f
Président, JJDS Capital inc.



Daniel Boulard ^{e,h}
Associé, Martin, Boulard
et Associés, CA

Alain Forand ^{d,f}
Major-général (retraité),
Forces canadiennes, ministère
de la Défense nationale

Bernard Gaudreault ^{b,h}
Président-directeur général,
Phil Gaudreault et fils Itée

Pierre Grand'Maison ^{a,b,d,h}
Président-directeur général,
Thermoplast inc.

Régis Labeaume ^g
Chargé de mission,
Québec – Cité de l'optique

Yvon Lamontagne ^{a,e,h}
Chargé de mission auprès
du président, AXA Canada



Paul Larocque ^a
Notaire
Maire, Bois-des-Filion

Sophie Martin ^{d,g}
Avocate
Desjardins Ducharme Stein Monast

Claude Munger ^c
Administrateur

Michel Noël de Tilly ^{a,b,c,h}
Secrétaire général associé,
ministère du Conseil exécutif,
gouvernement du Québec

Serge Racine ^g
Administrateur

Louise Roy ^c
Présidente, L.R.
Services-conseils

Comités du Conseil d'administration

- ^a Comité exécutif
- ^b Comité Distribution
- ^c Comité d'environnement et de responsabilité sociale
- ^d Comité d'éthique et de régie d'entreprise

- ^e Comité des finances
- ^f Comité de gestion de la caisse de retraite
- ^g Comité des ressources humaines
- ^h Comité de vérification

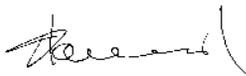
Remerciements

Nous tenons à remercier particulièrement M. L. Jacques Ménard, qui a quitté en 2001 la présidence du Conseil d'administration, fonction qu'il a occupée pendant cinq ans. Sa connaissance approfondie des règles des marchés financiers, sa contribution majeure à l'implantation de normes de régie d'entreprise ainsi que son analyse attentive des besoins d'Hydro-Québec et de ses employés ont profondément marqué son passage parmi nous. Dans un contexte de changement ouvrant à l'entreprise de multiples avenues de croissance, sa rigueur intellectuelle lui a permis de contribuer à l'instauration de nouvelles façons de faire en matière de transactions sur les marchés déréglementés de l'électricité, d'ingénierie financière et de gestion d'entreprise, en étroite collaboration avec le président-directeur général et les autres dirigeants de l'entreprise.

Nous désirons exprimer notre reconnaissance aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres de la Direction pour leur détermination à faire d'Hydro-Québec une entreprise dynamique qui, tout en demeurant fidèle à ses engagements traditionnels, se donne les moyens d'assurer sa pérennité.

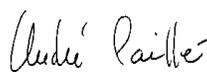
Nous remercions M^{mes} Francine Harel-Giasson, Michèle Poirier et Francine Ruest-Jutras ainsi que MM. Jean-Paul Beaulieu, Robert Brouillette, Charles G. Cavell, Éric Gourdeau et Gérald Lemoyne qui ont quitté le Conseil en 2001. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à M^{mes} Sophie Martin et Louise Roy ainsi qu'à MM. Joseph Benarrosh, Michel Boivin, Bernard Gaudreault, Régis Labeaume et Paul Larocque qui se sont joints au Conseil au cours de l'année.

Le président du Conseil d'administration,



Jacques Laurent

Le président-directeur général,



André Caillé

Régie d'entreprise

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a le souci de maintenir les plus hauts standards en matière de régie d'entreprise. Il souscrit donc entièrement aux lignes directrices établies par les Bourses canadiennes en ce qui concerne la régie d'entreprise, même si, sur le plan juridique, l'entreprise n'a pas à s'y soumettre puisqu'elle n'est pas cotée en Bourse.

MANDAT

Le Conseil administre les affaires de l'entreprise conformément à la *Loi sur Hydro-Québec*, à la *Loi sur les compagnies* et aux politiques énergétiques du gouvernement du Québec. Ses fonctions les plus importantes concernent l'analyse et l'adoption du Plan stratégique, qui contient les grandes orientations de l'entreprise, et du Plan d'affaires annuel, qui reprend les budgets d'investissement et d'exploitation ainsi que les objectifs annuels de performance des membres de la Direction. Elles concernent également la revue mensuelle des résultats financiers et la revue quadrimestrielle des résultats de gestion, l'évaluation annuelle de la gestion intégrée des risques d'affaires ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. Le Conseil reçoit et analyse régulièrement les rapports d'activité, les résultats financiers et les rapports de reddition de comptes des filiales.

INDÉPENDANCE

Le Conseil est composé d'une majorité de personnes provenant de l'extérieur de l'entreprise. En effet, un seul administrateur est membre de la Haute direction, soit le président-directeur général. Le Conseil veille à respecter en tout temps les règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*, qui découlent de l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

INFORMATION

Chaque administrateur se voit offrir une séance d'information complète sur le secteur de l'énergie, le contexte d'affaires et les principales activités d'Hydro-Québec. Il reçoit aussi un guide de l'administrateur précisant le contexte technique, commercial et réglementaire de l'entreprise ainsi que les rôles et les responsabilités d'un membre du Conseil.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil met à contribution l'expertise et l'expérience de ses membres en s'appuyant sur l'analyse effectuée par les sept comités du Conseil : le Comité de vérification, le Comité des finances, le Comité des ressources humaines, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise, le Comité d'environnement et de responsabilité sociale, le Comité de gestion de la caisse de retraite et le Comité Distribution. À la suite de la tenue d'une réunion d'un comité, un rapport du président du comité en question est présenté à la prochaine réunion du Conseil. L'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil est confiée au Comité d'éthique et de régie d'entreprise. Le Comité exécutif peut exercer les pouvoirs du Conseil, sauf ceux qui lui sont réservés par la loi.

En 2001, Hydro-Québec a mis sur pied un comité de protection des renseignements personnels, conformément au plan d'action gouvernemental en la matière. Ce comité, qui est présidé par le président-directeur général, a confié au vérificateur général de l'entreprise le mandat de faire une évaluation globale de la situation. Un plan d'action a par la suite été élaboré, et sa mise en œuvre se poursuivra en 2002. Hydro-Québec prend les mesures nécessaires pour garantir à ses clients, à ses fournisseurs et à son personnel la confidentialité des renseignements personnels qu'elle détient, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Au cours de l'année écoulée, Hydro-Québec a réédité le *Code de conduite* et l'a diffusé à l'ensemble du personnel et des retraités. Cette mise à jour tient compte des nouvelles réalités découlant de l'ouverture des marchés, de l'usage de plus en plus répandu d'Internet et de la présence accrue de l'entreprise sur la scène internationale. Le code est fondé sur les cinq valeurs fondamentales qui animent l'entreprise : intégrité, loyauté, respect, discrétion et équité. Il vise à faciliter la compréhension des principes d'éthique énoncés dans la politique Notre régie d'entreprise.

Encadrements linguistiques

La directive Application de la Charte de la langue française a été révisée pour tenir compte des dispositions de la *Loi modifiant la Charte de la langue française*, d'une part, et de l'évolution des activités de l'entreprise et de ses besoins, d'autre part. La directive révisée est entrée en vigueur en septembre 2001 et un aide-mémoire destiné à en faciliter l'application a été diffusé à l'ensemble du personnel.

Au cours de l'année, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts d'amélioration de la qualité de la langue française dans l'entreprise. Une dizaine de cours de perfectionnement ont été proposés au personnel : grammaire, correspondance commerciale, rédaction de rapports, etc. ; plus de 800 personnes s'y sont inscrites et 75 sessions ont été données. En matière de langue technique, l'entreprise a élaboré un nouvel outil, le *Vocabulaire de la maintenance de production*. Enfin, diverses activités de promotion et de sensibilisation ont été organisées à l'interne pour souligner la Semaine du français et de la francophonie.

Le Comité linguistique permanent d'Hydro-Québec a poursuivi ses travaux et tenu une réunion en 2001. Il a déposé auprès de l'Office de la langue française le bilan annuel de l'application dans l'entreprise de la politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé d'au plus seize membres nommés par le gouvernement du Québec pour une période n'excédant pas cinq ans, de même que du président-directeur général, nommé par le Conseil avec l'approbation du gouvernement. Le sous-ministre des Ressources naturelles est membre d'office du Conseil, mais sans droit de vote.

Le Conseil d'administration a tenu dix réunions en 2001. Le taux de participation à ces réunions a été d'environ 82 %. Le Comité exécutif a tenu dix réunions, et les autres comités se sont réunis au total 32 fois. Le Conseil a accueilli un nouveau président du Conseil et sept nouveaux membres. Il a aussi créé le Comité Distribution dont le mandat principal porte sur les activités reliées à l'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec Distribution.

Le Conseil a autorisé la création de trois nouvelles divisions qui s'ajoutent à Hydro-Québec TransÉnergie : Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction. Cette décision s'inscrit dans le nouveau contexte réglementaire en Amérique du Nord qui a incité la majorité des entreprises du secteur de l'électricité, autrefois intégrées, à adopter une nouvelle structure par domaines d'activité.

Au cours de l'année, le Conseil a défini les grandes orientations d'Hydro-Québec pour les cinq prochaines années. Ces orientations, présentées dans le *Plan stratégique 2002-2006*, consistent principalement à améliorer la performance globale de l'entreprise en concentrant les efforts sur les cinq enjeux suivants : la qualité du service à la clientèle, l'expertise et la mobilisation des employés, la création de valeur pour l'actionnaire et la société québécoise, l'innovation technologique ainsi que l'efficience et la synergie des activités.

Enfin, le Conseil a suivi l'évolution des plans d'affaires, des objectifs et des résultats financiers de l'entreprise et de ses filiales en propriété exclusive.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise veille à ce qu'Hydro-Québec soit gérée en conformité avec les normes les plus rigoureuses en matière d'éthique et de régie d'entreprise, conformément aux exigences de la loi et des règlements qui la régissent. Le comité donne également des avis sur l'application et le suivi du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*. Il fait des recommandations sur les règles applicables aux affaires de l'entreprise.

En 2001, le comité a notamment analysé des rapports de reddition de comptes sur l'application de politiques de l'entreprise ainsi que l'édition 2001 du *Code de conduite* des employés d'Hydro-Québec. Le comité a également proposé au Conseil d'administration de créer le Comité Distribution pour lui permettre de s'assurer du respect de la séparation fonctionnelle des activités d'Hydro-Québec Distribution et d'Hydro-Québec Production en matière d'approvisionnement en électricité.



COMITÉ D'ENVIRONNEMENT ET DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le Comité d'environnement et de responsabilité sociale donne des avis en matière de gestion environnementale, de santé et de sécurité du public, de relations avec les communautés, de responsabilité sociale et d'image de marque. Le comité est saisi de tout rapport ou avis d'infraction portant sur un incident environnemental.

Au cours de l'année, le comité a analysé le rapport de reddition de comptes sur l'application des politiques de l'entreprise en matière d'environnement et de responsabilité sociale, et il a pris connaissance des études environnementales menées relativement à divers projets hydroélectriques. Le comité s'est également penché sur la synthèse des inspections environnementales effectuées en 2000 ainsi que sur le Programme d'inspections environnementales 2001. Il a également passé en revue le bilan des dons et commandites ainsi que le rapport sur les chaires de recherche que l'entreprise a soutenues en 2000. Enfin, le comité a examiné le rapport sur l'environnement destiné au Conseil d'administration.

COMITÉ DE GESTION DE LA CAISSE DE RETRAITE

Le Comité de gestion de la caisse de retraite a pour mandat de donner des avis au Conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion et au rendement des placements, ainsi qu'à l'évaluation des gestionnaires de portefeuille. Il donne aussi son avis sur la gestion du régime de retraite, y compris l'évolution de son passif.

Au cours de l'année, le comité a recommandé au Conseil d'administration de mettre à jour la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite afin d'adapter certaines modalités d'application au contexte actuel. Il a aussi rendu compte du suivi de cette transition.

Le comité s'est notamment penché sur l'évaluation du rendement du portefeuille de la caisse de retraite et des gestionnaires de portefeuille spécialisés, ainsi que sur la possibilité d'établir des alliances stratégiques avec certains organismes en ce qui concerne des placements dans des domaines de gestion particuliers.

COMITÉ DISTRIBUTION

Le Comité Distribution, créé le 14 septembre 2001, a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec Distribution relatifs à l'approvisionnement des consommateurs québécois en électricité, notamment le Plan d'approvisionnement, la procédure d'appel d'offres et d'attribution des contrats d'approvisionnement, le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, les appels d'offres et les fournisseurs retenus.

En 2001, le comité s'est penché plus particulièrement sur le Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution ainsi que sur la demande d'autorisation de lancer un premier appel d'offres en vue de satisfaire des besoins en électricité pour 2006-2007, qui ont été soumis à la Régie de l'énergie.

COMITÉ DES FINANCES

Le rôle du Comité des finances consiste à donner des avis au Conseil d'administration en matière de finances, notamment sur le financement, la gestion des fonds de l'entreprise, les assurances, les affaires bancaires, le Plan d'affaires et le budget annuel qui en découle, ainsi que sur la gestion des risques financiers et la gestion intégrée des risques d'affaires.

Au cours de 2001, le comité s'est particulièrement intéressé à l'élaboration d'un tableau de suivi des principaux risques quantifiables pour l'entreprise et à l'incidence pour celle-ci de l'adoption de nouvelles normes comptables relatives à la conversion de devises.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines a pour mandat principal de donner son avis au Conseil d'administration sur divers sujets : recrutement, rémunération globale, formation et relève du personnel, y compris le recrutement, la nomination, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des cadres supérieurs.

En 2001, le comité a accordé une attention particulière au plan de relève de la main-d'œuvre et à l'assiduité du personnel. Il s'est également intéressé au programme d'embauche de nouveaux diplômés et à celui d'équité salariale. Il s'est en outre penché sur la création de nouvelles divisions au sein de l'entreprise.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a pour mandat principal d'assurer le Conseil d'administration de la conformité des états financiers à la situation financière de l'entreprise, de la suffisance et de l'efficacité des contrôles internes ainsi que de l'application de mécanismes adéquats pour déterminer et gérer les risques internes et externes importants auxquels fait face l'entreprise. Le comité prend connaissance des rapports de vérification interne et des plans d'action qui en découlent.

Au cours de l'année 2001, le dossier de la subtilisation d'énergie a continué de retenir l'attention du comité. Ce dernier s'est aussi intéressé au projet d'implantation du service transactionnel de présentation et de paiement de factures dans Internet et au projet de remplacement du système d'information relatif à la clientèle. Il a de plus examiné plusieurs plans d'action, dont ceux qui portent sur la gestion des risques énergétiques, sur la gestion des plaintes de la clientèle et sur la gestion du programme spécial de renforcement du réseau de distribution.

SECTION I

Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

- a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ;
- b) « **comité** » ou « **comité d'éthique et de régie d'entreprise** » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D ;
- c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;
- d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société ;
- e) « **contrat** » comprend un contrat projeté ;
- f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;
- g) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;
- h) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;
- i) « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;
- j) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge ;

- k) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société ;
- l) « **Loi** » désigne la *Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., chap. H-5, telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ; et
- m) « **Société** » désigne Hydro-Québec.

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs ainsi qu'au président-directeur général et aux autres dirigeants de la Société.

Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et ses modifications).

SECTION II

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur ou le dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficace, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.1 L'administrateur ou le dirigeant assume ses fonctions en respectant les repères suivants :

- une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires ;
- les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur ;
- les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements

et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.

3.2 L'administrateur ou le dirigeant est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et ses modifications) selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4. L'administrateur ou le dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur ou le dirigeant ait cessé d'occuper ses fonctions.

5. L'administrateur ou le dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

5.1 L'administrateur ou le dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.

5.2 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à plein temps et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

6. L'administrateur ou le dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet

avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.

- 6.1 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 6.2 L'administrateur ou le dirigeant ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.
7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 7.1 L'administrateur ou le dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur ou dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur ou dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
- Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
8. L'administrateur ou le dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régulation d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 8.1 L'administrateur ou le dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

SECTION III

Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'administrateur qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.
10. L'administrateur qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.
- Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.
- Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.
11. Un administrateur ou dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :
- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs ;
 - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement

soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée ;

- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée ; ou
 - bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
12. L'administrateur ou le dirigeant qui :
- est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant ou employé de cette entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
- Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil d'administration.
- L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.
- L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question liée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.
13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
- au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;
 - suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;
 - suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
 - suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
14. Le dirigeant qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :
- avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;

- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée;
- c) être devenu dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.

15. L'administrateur ou le dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.
16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou du dirigeant.
17. L'administrateur ou le dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
18. L'administrateur ou le dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe A et contenant les informations suivantes :
 - a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
 - b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et
 - c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

L'administrateur ou le dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur ou le dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la

survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise. De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

— Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :
 - a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ou le dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale ;
 - e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le dirigeant ;
 - f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs ; ou
 - g) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

— Attestation

- 20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe B. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

SECTION IV

Rémunération

- 20.2 L'administrateur ou le dirigeant n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.
- 20.3 L'administrateur ou le dirigeant révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 20.4 L'administrateur ou le dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
- 20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur ou de dirigeant pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur ou de dirigeant est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
- 20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant

à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur ou un dirigeant n'est pas visé par les articles 20.2 à 20.6.
- 20.8 Pour l'application des articles 20.2 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe C.
- La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

SECTION V

Application du code

— Autorités compétentes

- 20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.
- Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard d'un autre administrateur et d'un dirigeant de la Société.
- Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et les dirigeants de la Société.
21. Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.
- Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.
- Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.
22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur ou à un dirigeant, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.
- L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
23. Le comité peut donner des avis aux administrateurs ou aux dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.
- En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.
25. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
26. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :
- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
 - les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète ; et
 - l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.
27. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

— Sanctions

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- s'il s'agit d'un dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
 - s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
30. L'administrateur ou le dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.
31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

On peut consulter les annexes dans le site Internet d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com).

Centrales hydroélectriques					
puissance installée (kW)		puissance installée (kW)		puissance installée (kW)	
Robert-Bourassa	5 328 000	Brisay	446 500	Rapides-des-Quinze	94 560
La Grande-4	2 650 500	Laforge-2	304 000	Chute-des-Chats	89 300
La Grande-3	2 304 000	Trenche	302 400	Bryson	61 000
La Grande-2-A	1 998 000	Beaumont	243 000	Hart-Jaune	48 450
Beauharnois	1 652 380	La Tuque	219 600	Rivière-des-Prairies	48 300
Manic-5	1 421 600	Shawinigan-2	202 601	Rapide-2	48 000
La Grande-1	1 368 000	Paugan	201 975	Rapide-7	48 000
Manic-3	1 183 200	Rapide-Blanc	201 600	Chute-Hemmings	28 800
Bersimis-1	1 054 503	Shawinigan-3	183 600	Hull-2	27 280
Manic-5-PA	1 010 800	Manic-1	172 170	Lac-Robertson	23 760
Manic-2	882 720	Chelsea	150 700	Sept-Chutes	21 600
Laforge-1	837 900	Grand-Mère	149 575	Drummondville	16 200
Bersimis-2	798 000	Rapides-des-Îles	146 520	Saint-Narcisse	15 000
Outardes-3	699 200	Les Cèdres	144 000	Chute-Bell	9 900
Carillon	654 500	La Gabelle	136 580	Mitis-1	6 400
Outardes-4	588 800	Première-Chute	124 200	Mitis-2	4 250
Outardes-2	453 900	Rapides-Farmers	98 250	Chute-Burroughs	1 600

Centrales thermiques					
puissance installée (kW)		puissance installée (kW)		puissance installée (kW)	
Nucléaire		La Romaine	4 934	Kangiqsujuaq	1 520
Gentilly-2	675 000	Obedjiwan	4 900	L'Île-d'Entrée	1 190
Classique		Blanc-Sablon*	4 800	Quaqtac	1 085
Tracy	600 000	Kuujuuaq	3 935	Ivujvik	1 050
À turbines à gaz		Kuujuuarapik	3 405	Kangirsuk	1 050
Bécancour	428 200	Inukjuak	2 990	Umiujaq	1 050
La Citière	280 000	Povungnituk	2 870	Akulivik	850
Cadillac	162 000	Port-Menier	2 790	Tasiujaq	850
À moteurs diesels		Weymontachie	2 220	Aupaluk	550
Îles-de-la-Madeleine	67 200	Salluit	2 000	Clova	530
La Tabatière*	6 800	Kangiqsualujuaq	2 000	Saint-Augustin*	400

Centrale éolienne	
puissance installée (kW)	
Saint-Ulric	2 250

Puissance installée totale au 31 décembre 2001**	
(kW)	
Centrales hydroélectriques (51)	28 905 674
Centrales thermiques (29)	2 266 169
Centrale éolienne (1)	2 250
Total	31 174 093

En construction	
puissance (kW)	
Centrale hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3	882 000
Centrale hydroélectrique de la Toulnostouc	526 000

* Centrale gardée en réserve depuis la mise en service de la centrale du Lac-Robertson.

** Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de la production de la totalité des parcs éoliens de Matane et de Cap-Chat, qui comprennent 133 éoliennes d'une puissance nominale de 100 MW.



Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-2211

Hydro-Québec International (HQI) est chargée des activités d'investissement et de vente de services professionnels à l'extérieur du Canada et des États-Unis. HQI ayant confié un mandat de gestion de ses activités à Hydro-Québec, chacune des divisions de cette dernière est responsable des activités à l'étranger dans ses domaines de compétence.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4020

Hydro-Québec CapiTech est une société de capital de risque corporatif qui investit dans des entreprises dont les produits technologiques et les services sont reliés au domaine de l'énergie.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
22^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4783

La **Société d'énergie de la Baie James** fournit principalement des services de classe mondiale en ingénierie et en réalisation de projets de construction dans le domaine de l'énergie, tant sur la scène locale que sur la scène internationale.

855, rue Sainte-Catherine Est
20^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
CANADA
Téléphone : (514) 840-4228

Marketing d'énergie HQ réalise des transactions dans le domaine de l'énergie, y compris des ventes, des achats ou des échanges, au Canada et aux États-Unis, par l'entremise de H.Q. Energy Services (U.S.).

75, boulevard René-Lévesque Ouest
18^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4304

Noverco, société de gestion dans laquelle Hydro-Québec détient une participation, est à la tête de nombreuses entreprises principalement engagées dans le transport et la distribution du gaz naturel.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
8^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-7830

On peut obtenir les documents suivants dans notre site Internet www.hydroquebec.com ou en composant le **1 800 ÉNERGIE** :

Plan stratégique 2002-2006
Rapport annuel 2001 (le présent document)
Performance environnementale et rôle social – 2001
Profil financier 2001–2002

UNITÉS DE MESURE

k\$	millier de dollars
M\$	million de dollars
G\$	milliard de dollars
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou million de kilowatts
GWh	gigawattheure ou million de kilowattheures
TWh	térawattheure ou milliard de kilowattheures



Le présent document est recyclable.
À l'exception de la couverture, il est fait de papier québécois et imprimé sur du papier recyclé comportant 20 % de fibres désencrées.

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du rapport annuel.

© Hydro-Québec
Affaires corporatives et secrétariat général
Reproduction autorisée
avec mention de la source
Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2002

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-38920-4
ISSN 0702-6706
2001G410F

This publication is available in English.

